



Procès-verbal de la séance publique du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Appel nominal</i>	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 11 mai 2015	(p. 8)
<i>Départ</i> à la retraite de monsieur Jacques Léone, photographe et pupitreur	(p. 96)
<i>Annexes 1 et 2</i> - PPI 2015-2020 (dossier n° 2015-0475) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Président Collomb	(p. 97, 98)
<i>Annexe 3</i> - Budget supplémentaire 2015 (dossiers n° 2015-0476 et 2015-0477) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 175)
<i>Annexe 4</i> - Amendement relatif au projet de délibération n° 2015-0470	(p. 188)
<i>Annexe 5</i> - Amendement relatif au projet de délibération n° 2015-0495	(p. 189)

Les textes des délibérations n° 2015-0413 à 2015-0432, 2015-0434, 2015-0436 à 2015-0503 et 2015-0505 à 2015-0520 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 4.

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2015-0413	<i>Vaulx en Velin - Boulevard urbain est tronçon La Soie - Travaux de voirie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux -</i>	(p. 56)
N° 2015-0414	<i>Etudes prospectives de mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 89)
N° 2015-0415	<i>Villeurbanne - Projet national de recherche MURE (MUltiRecyclage et Enrobés tièdes) - Attribution d'une subvention à l'association Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil (IREX) pour son programme d'actions 2015 - Convention de collaboration pour l'organisation d'un chantier expérimental sur la Commune de Villeurbanne - Rue du Canal -</i>	(p. 90)
N° 2015-0416	<i>Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 90)
N° 2015-0417	<i>Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid -</i>	(p. 56)
N° 2015-0418	<i>Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) -</i>	(p. 56)
N° 2015-0419	<i>Transfert de l'organisation et du fonctionnement de la liaison ferrée express entre Lyon et l'aéroport Lyon Saint-Exupéry au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Convention de financement -</i>	(p. 90)

N° 2015-0420	<i>Boulevard périphérique nord de Lyon - Gestion du péage - Modification des conditions générales de vente - Conventions avec la société SANEF pour les transactions télépéage inter-sociétés (TIS) - Conventions gestionnaires de cartes bancaires ou privatives -</i>	(p. 56)
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI		
N° 2015-0421	<i>Avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 57)
N° 2015-0422	<i>Comités stratégiques des zones territoriales emploi formation de la Région Rhône-Alpes sur le territoire de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 57)
N° 2015-0423	<i>Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Porto Novo (Bénin) pour la période 2015-2017 -</i>	(p. 58)
N° 2015-0424	<i>Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Période 2015-2020 -</i>	(p. 59)
N° 2015-0425	<i>Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Période 2015-2018 -</i>	(p. 59)
N° 2015-0426	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 90)
N° 2015-0427	<i>Attribution d'une subvention à l'association Centre Jacques Cartier pour l'organisation des 28èmes Entretiens Jacques Cartier en 2015 -</i>	(p. 58, 59)
N° 2015-0428	<i>Attribution de subventions à l'association Lyon urban data pour la mise en oeuvre d'un dispositif innovant à destination des entreprises pour concevoir et tester les services de la ville de demain - Programme d'actions 2015 -</i>	(p. 90)
N° 2015-0429	<i>Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 12^{ème} édition du forum des interconnectés à Lyon les 3 et 4 décembre 2015 et pour son programme d'actions 2015 relatif à la promotion numérique -</i>	(p. 91)
N° 2015-0430	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation de l'université de Lyon pour l'organisation de la 8^{ème} édition des Journées de l'économie du 13 au 15 octobre 2015 à Lyon -</i>	(p. 59)
N° 2015-0431	<i>Attribution d'une subvention à l'association La cuisine du Web pour l'organisation de la 3^{ème} édition de l'événement BlendWebMix à Lyon les 28 et 29 octobre 2015 -</i>	(p. 61)
N° 2015-0432	<i>Office du tourisme métropolitain - Attribution d'une subvention additionnelle 2015 pour son programme d'actions complémentaires lié à la reprise d'une partie des missions du Comité départemental du tourisme (CDT) -</i>	(p. 61)
N° 2015-0433	<i>Université - Création d'un service commun sur l'université - Convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon -</i>	retiré
N° 2015-0434	<i>Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Approbation des modèles de conventions -</i>	(p. 62)
N° 2015-0435	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention aux associations Allies, Sud Ouest emploi, Techlid et Uni est pour le programme d'actions 2015 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les PME et TPE -</i>	retiré
N° 2015-0436	<i>Programme métropolitain d'insertion - Partenariat avec Pôle emploi pour la mise en place de l'accompagnement global - Protocole des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Sud-Ouest lyonnais et Uni-Est - Transfert des conventions revenu de solidarité active (RSA) et RSA PLIE d'Ariel services et Solidarité services à Unis vers l'emploi -</i>	(p. 63)
N° 2015-0437	<i>Accès des publics jeunes à l'emploi - Attribution de subventions à l'association Ecole de la deuxième chance Vaulx Agglo et à l'association Missions locales Val de Saône pour leur programme d'actions 2015 -</i>	(p. 63)
N° 2015-0438	<i>Revenu de solidarité active (RSA) - Avenants aux conventions de gestion entre la Métropole de Lyon et les organismes payeurs Caisse d'allocations familiales (CAF) et Mutualité sociale agricole (MSA) -</i>	(p. 63)
N° 2015-0439	<i>Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions au profit des associations ADN Service, ITEM, ATD Quart monde et Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) -</i>	(p. 63)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2015-0440 *Subventions 2015 aux associations Foyer Notre Dame des Sans Abri, Habitat et Humanisme Rhône, Régie Nouvelle - HH -* (p. 69)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2015-0441 *Vénissieux - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 70)

N° 2015-0442 *Association l'Institut Lumière - Adhésion à l'association -* (p. 91)

N° 2015-0443 *Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 7° édition du Festival Lumière du 12 au 18 octobre 2015 -* (p. 71)

N° 2015-0444 *Biennale d'Art contemporain 2015 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -* (p. 91)

N° 2015-0445 *Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) ASVEL basket - Attribution d'une subvention à l'association ASVEL basket pour la saison 2014-2015 -* (p. 72)

N° 2015-0446 *Lyon 8° - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon Basket Féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2014-2015 -* (p. 72)

N° 2015-0447 *Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby - Attribution d'une subvention au SASP Lou Rugby pour la saison 2014-2015 -* (p. 72)

N° 2015-0448 *Partenariat avec le club sportif société anonyme professionnelle (SASP) Olympique Lyonnais - Attribution d'une subvention à l'association Olympique Lyonnais pour la saison 2014-2015 -* (p. 72)

N° 2015-0449 *Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention à l'EUSRL VHA pour la saison 2014-2015 -* (p. 72)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2015-0450 *Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 77)

N° 2015-0451 *Commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT) - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 78)

N° 2015-0452 *Schéma général d'assainissement 2015-2027 - Acceptation du dossier -* (p. 95)

N° 2015-0453 *Participation à l'analyse comparative des services d'eau potable et des services d'assainissement des données 2014 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies -* (p. 95)

N° 2015-0454 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la commune rurale d'Ivoamba pour le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Antady, commune rurale d'Ivoamba - Madagascar -* (p. 79)

N° 2015-0455 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Aide médicale et développement (AMD) pour le projet d'adduction d'eau dans les quartiers ruraux de Mahambo - Madagascar -* (p. 79)

N° 2015-0456 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement et la mise en place de services communaux de l'eau dans la région Analanjifofo - Madagascar -* (p. 79)

N° 2015-0457 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Le Partenariat pour le programme d'accès à l'eau en milieu scolaire (PAEMS) 2013-2015 - Année 2 - Région de Matam - Sénégal -* (p. 79)

N° 2015-0458 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association des ressortissants de NDYA - SENEGAL pour le projet d'accès à l'eau potable de NDYA - Sénégal -* (p. 79)

N° 2015-0459 *Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics - engagement de la démarche d'élaboration -* (p. 95)

N° 2015-0460 *Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône et de la Métropole de Lyon - Animation et suivi - Convention avec le Département du Rhône -* (p. 95)

N° 2015-0461	<i>Transfert, transport et traitement de déchets non dangereux non inertes lot n° 1 : stockage - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 95)
N° 2015-0462	<i>Accueil, transport et prise en charge en installation de stockage de déchets non dangereux de mâchefers issus de l'usine de traitement et de valorisation de déchets (U.T.V.E.) Lyon Sud - Autorisation de signer un marché à la suite d'un appel d'offres ouvert -</i>	(p. 95)
N° 2015-0463	<i>Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations Anciela, Arthropologia, Eisenia, FRAPNA Rhône, LPO Rhône et Sea Science et Art pour l'année 2015 et avenants à 4 associations : Anciela, Arthropologia, FRAPNA Rhône et LPO Rhône -</i>	(p. 80)
N° 2015-0464	<i>Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) / Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Attribution de subventions à la fédération La Bruyère 61 et à l'association Le marché de la Martinière -</i>	(p. 81)
N° 2015-0465	<i>Plan climat énergie territorial (PCET) - Accompagner le développement de la filière bâtiment durable - Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon au titre de l'année 2015 -</i>	(p. 82)
N° 2015-0466	<i>Contrat territorial du programme de restauration du Canal de Miribel et de sa nappe -</i>	(p. 83)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2015-0467	<i>Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 84)
N° 2015-0468	<i>Conseil d'administration de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 84)
N° 2015-0469	<i>Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 85)
N° 2015-0470	<i>Conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 85)
N° 2015-0471	<i>Conseil d'administration de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 86)
N° 2015-0472	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) TASE - Réduction du périmètre et modification du dossier de création - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 87)
N° 2015-0473	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terrailon - Mission de relogement et portage de la vacance de logements 2013 - Attribution d'une subvention à Alliadé habitat -</i>	(p. 87)
N° 2015-0474	<i>Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Projet de rénovation urbaine sur les quartiers de la sauvegarde et du château - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 88)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2015-0475	<i>Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 -</i>	(p. 8)
N° 2015-0476	<i>Budget supplémentaire 2015 - Révision des autorisations de programme -</i>	(p. 31)
N° 2015-0477	<i>Budget supplémentaire 2015 - Tous budgets -</i>	(p. 31)
N° 2015-0478	<i>Opérations globalisées 2015 de la direction de la culture, du sport et de la vie associative - Individualisations d'autorisations de programmes -</i>	(p. 91)
N° 2015-0479	<i>Opérations globalisées de la direction de la propreté relevant des compétences transférées par le Département du Rhône 2015 - Individualisation totale d'autorisations de programme -</i>	(p. 92)
N° 2015-0480	<i>Inventaire comptable et règles d'amortissement - Budgets gérés en plans de comptes M 41 et M 57 -</i>	(p. 91)
N° 2015-0481	<i>Augmentation de l'apport en capital à l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 92)
N° 2015-0482	<i>Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 38)
N° 2015-0483	<i>Conseil du Pôle métropolitain - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 38)

N° 2015-0484	<i>Commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 39)
N° 2015-0485	<i>Conseil de surveillance des Hospices civils de Lyon (HCL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 39)
N° 2015-0486	<i>Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 40)
N° 2015-0487	<i>Conseil syndical du Syndicat mixte du Bordelan - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 40)
N° 2015-0488	<i>Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de chaleur et froid urbains -</i>	(p. 41)
N° 2015-0489	<i>Vaulx en Velin - Réseau de chaleur - Travaux de modernisation et de développement - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 92)
N° 2015-0490	<i>Lyon - Contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 50)
N° 2015-0491	<i>Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention pluriannuelle 2015-2017 relative aux contributions financières versées par la Métropole de Lyon au SDMIS -</i>	(p. 51)
N° 2015-0492	<i>Rapport annuel 2014 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -</i>	(p. 51)
N° 2015-0493	<i>Coordination des activités protocolaires - Maintien d'une activité accessoire -</i>	(p. 93)
N° 2015-0494	<i>Convention de mise à disposition partielle de personnel à la Métropole de Lyon - Renouvellement -</i>	(p. 93)
N° 2015-0495	<i>Ratios d'avancement de grade -</i>	(p. 93)
N° 2015-0496	<i>Vénissieux - Puisseux - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 51)
N° 2015-0497	<i>Lyon 8° - Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Aménagement des voiries et espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 91)
N° 2015-0498	<i>Lyon 2° - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache en lien avec le développement urbain du quartier Confluence - Avenant à la convention partenariale d'études d'avant-projet -</i>	(p. 52)
N° 2015-0499	<i>Marcy l'Etoile - Requalification de l'avenue des Alpes - Phase n° 3 - Individualisations d'autorisations de programmes -</i>	(p. 92)
N° 2015-0500	<i>Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Givors, Bron - Projet de renouvellement urbain - Avenants aux conventions pluriannuelles de rénovation urbaine et convention habitat d'agglomération -</i>	(p. 53)
N° 2015-0501	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains sur les ex-voies du Conseil général transférées dans le domaine public routier métropolitain dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2015 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0502	<i>Maintenance du système d'information des tunnels de la Métropole de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 93)
N° 2015-0503	<i>Travaux de dragage, relevés bathymétriques, barges et engins de chantiers - Autorisation de signer un accord cadre multi attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 92)
N° 2015-0504	<i>Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées GIP-MDMPH - Adoption de l'avenant à la convention constitutive -</i>	retiré
N° 2015-0505	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Engagement financier - Année 2015 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0506	<i>Maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 92)
N° 2015-0507	<i>Prestations de maintenance, installations et fourniture des équipements des systèmes de sécurité incendie, extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA), trappes de désenfumage à exécuter sur le patrimoine bâti de la Métropole - Autorisation de signer les marchés à bons de commande de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 92)

N° 2015-0508	<i>Marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement et autorisation de signer les marchés à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 92)
N° 2015-0509	<i>Ecully - Opération Centre de recherche Paul Bocuse - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Institut Paul Bocuse pour la création d'un laboratoire du design du service -</i>	(p. 54)
N° 2015-0510	<i>Attribution de subventions aux équipements culturels et collectifs artistiques - Autorisation de signer les conventions -</i>	(p. 94)
N° 2015-0511	<i>Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2015 -</i>	(p. 55)
N° 2015-0512	<i>Versement d'une participation au Syndicat mixte de gestion de l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne - Année 2015 -</i>	(p. 94)
N° 2015-0513	<i>Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de la Fédération musicale du Rhône (FMR), l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), Léthé musicale et le Centre de formation des enseignants de la musique Rhône-Alpes (CEFEDM) pour l'année 2015 -</i>	(p. 94)
N° 2015-0514	<i>Bron, Vénissieux - Travaux d'aménagement sur les équipements sportifs du Stade du Rhône - Parc de Parilly - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 92)
N° 2015-0515	<i>Tous lyonnais, Tous solidaires, Testez l'engagement bénévole - Attribution d'une subvention à l'association Les petits frères des pauvres pour l'édition 2015 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0516	<i>Attribution d'une subvention en nature et d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Soutien au développement du Bureau OMS de Lyon 2015 -</i>	(p. 94)
N° 2015-0517	<i>Subventions d'investissement aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Individualisation d'autorisation de programme globalisée - Attribution de subventions - Année 2015 -</i>	(p. 55)
N° 2015-0518	<i>Collèges publics - Compensations tarifaires des demi-pensions hébergées pour le trimestre janvier-mars 2015 - Approbation de la convention relative à la compensation d'écarts de recettes avec le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon -</i>	(p. 94)
N° 2015-0519	<i>Petits et moyens travaux dans les collèges - Cités scolaires - Etudes techniques - Mobilier et équipement - Equipements spécifiques - Individualisation d'autorisations de programmes - Attribution de subventions d'équipement -</i>	(p. 94)
N° 2015-0520	<i>Utilisation des équipements sportifs de la Ville de Lyon par les collèges - Avenant de prolongation aux conventions d'utilisation -</i>	(p. 94)

Présidence de monsieur Gérard Collomb**Président**

Le lundi 6 juillet 2015 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 23 juin 2015 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée Mme Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

(Madame Elsa Michonneau est désignée).

M. LE PRÉSIDENT : Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Abadie (pouvoir à M. Colin), Mmes Geoffroy (pouvoir à M. Cachard), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Baume (pouvoir à M. Charles), MM. George (pouvoir à M. Suchet), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Bérat (pouvoir à Mme Nachury), Blache (pouvoir à Mme de Lavernée), Boumertit (pouvoir à Mme Peytavin), Bousson (pouvoir à M. Grivel), Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Buffet (pouvoir à M. Barret), Fenech (pouvoir à Mme Maurice), Forissier (pouvoir à M. Cohen), Genin (pouvoir à Mme Picard), Guimet (pouvoir à Mme Poulain), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Gillet), Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Moroge (pouvoir à M. Gascon), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Pouzergue (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Reynard (pouvoir à Mme Crespy), Runel (pouvoir à M. Coulon), MM. Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Sturla (pouvoir à Mme Runel), Veron (pouvoir à M. David), Vial (pouvoir à M. Curtelin).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 11 mai 2015**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 11 mai 2015.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2015-0475 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au premier dossier, qui nous est présenté par monsieur le Vice-Président Brumm.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit donc d'un dossier qui a trait à la programmation pluriannuelle des investissements, pour lequel la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Chers collègues, il est des moments qui marquent la vie d'une collectivité et le vote de la programmation pluriannuelle des investissements en début de mandat en fait évidemment partie car programmer ses investissements, c'est faire des choix, c'est acter des priorités, c'est se projeter vers le futur. Programmer ses investissements, c'est s'engager sur le long terme, c'est esquisser un chemin, c'est dire où doit aller le territoire dont nous avons la responsabilité. Il s'agit là d'une responsabilité importante, une responsabilité d'autant plus grande qu'avec la création de la Métropole, c'est désormais sur l'ensemble des champs de la vie sociale que nous nous engageons.

Oui, la Métropole de Lyon, parce qu'elle est une collectivité complète, a désormais en charge le destin de tout un territoire. Et plus qu'une déclinaison de politiques publiques prises une à une, cette programmation des investissements repose donc sur la vision commune que nous avons de l'avenir.

Mes chers collègues, cette vision, elle est évidemment façonnée par ce qui constitue le grand changement du monde actuel, la tendance à la métropolisation. Nous vivons, en effet, dans ce que monsieur Pierre Veltz appelle une économie d'archipel où les flux économiques mais aussi les grands mouvements d'échanges intellectuels et culturels se font entre les grandes métropoles du monde. Lyon ne pouvait rester à l'écart d'un tel mouvement. Et c'est pour y répondre que nous avons créé la Métropole, pour préparer son avenir.

Celle-ci se doit de faire face à trois grands défis.

(Projection d'une diapositive -VOIR annexe 1 page 97)

Le premier défi est économique. Dans cette période où l'emploi est devenu la première préoccupation des Français, chacun, je pense, a désormais conscience qu'il y a là un enjeu essentiel. Pour compter dans le monde, pour exister tout simplement par rapport aux autres grandes métropoles, il est pour nous impératif d'être capables de créer de la richesse économique sur notre territoire, de savoir aussi attirer toujours plus de nouveaux investissements.

Créer de la richesse, cela suppose de permettre la création puis la croissance chaque année de dizaines de start-ups. Quand notre PPI nous permet de prévoir la réalisation de nouvelles pépinières d'entreprises, quand nous planifions l'aménagement et la rénovation de nouvelles zones d'activité, quand nous envisageons le déploiement du très haut débit sur tout notre territoire, c'est bien dans cette perspective que nous nous inscrivons.

Créer de la richesse, c'est savoir accompagner à chaque instant les mutations de notre économie pour qu'elle soit capable de répondre pleinement aux grands défis du XXI^{ème} siècle. Quand nous plaçons l'enseignement supérieur et la recherche comme une priorité essentielle du mandat, quand nous misons sur nos pôles de compétitivité, quand nous organisons des écosystèmes d'innovation dans les secteurs de la santé, avec le Biodistrict de Gerland, des cleantech avec la reconversion de la Vallée de la chimie, du numérique avec la création d'un lieu dédié, la Halle Girard, c'est évidemment cet objectif que nous nous en vue.

Créer de la richesse à partir des forces de notre territoire mais, en même temps, tout mettre en œuvre pour tirer profit du mouvement du monde pour attirer les flux venus de l'extérieur. Nous revenons, vous le savez, d'une mission en Chine où nos universités, nos chercheurs, nos chefs d'entreprise ont noué des partenariats importants, fructueux avec leurs homologues chinois. Là-bas, j'ai pu constater combien les investissements réalisés depuis quinze ans pour renforcer la visibilité de notre agglomération portent aujourd'hui leurs fruits. Hier, Lyon peinait à entrer dans le champ de vision des grands investisseurs internationaux. Aujourd'hui, la donne a radicalement changé. Désormais, quand ces investisseurs, qu'ils soient d'Amérique du Nord ou d'Asie, décident d'investir en Europe, la région lyonnaise figure régulièrement en tête des localisations envisagées.

Il nous faut donc poursuivre dans cette voie pour rayonner davantage encore, pour attirer sur notre territoire toujours plus d'institutions internationales, d'investisseurs, de touristes. Nous ne devons donc pas relâcher l'effort et nous ne le faisons pas.

Dans notre voyage récent, j'ai vu, par exemple, ce qu'était la force de la marque OnlyLyon. Il va nous falloir la renforcer encore, avec le concours de tous les partenaires qui sont venus rejoindre ces structures parce qu'ils en percevaient l'attractivité. Et, de ce point de vue, il est significatif qu'une métropole comme Saint Étienne ait voulu nous rejoindre pour aller, avec nous, sur les marchés étrangers.

Produire de la richesse mais aussi savoir la partager. Le second défi que nous avons à relever est en effet social. Nous le savons, si les grandes métropoles attirent, si les grandes métropoles génèrent de la richesse, si les grandes métropoles ont, partout dans le monde, une face brillante, elles ont aussi une face plus sombre. Elles sont souvent le lieu où cohabitent la plus grande richesse et la plus extrême pauvreté, avec le risque permanent que cette coexistence se mue en fracture et que le "côte à côte" dégénère en "face à face".

C'est pour contrecarrer cette tendance à l'éclatement de la ville, à sa fragmentation que, depuis près de quinze ans, nous avons fait le choix de bâtir une ville de la mixité sociale pour éviter qu'elle ne se stratifie. Pour cela, nous avons beaucoup construit de logements sociaux là où il y en avait peu : au cœur de l'agglomération, à Lyon, à Villeurbanne, dans l'ouest lyonnais ; mais, parallèlement, nous avons mis en œuvre d'ambitieuses politiques de rénovation urbaine à Vaulx en Velin, à Vénissieux, à La Duchère et je pourrais citer bien des Communes, bien des quartiers, y compris ceux de moindre taille comme à La Norechal. Bref, nous avons agi partout où l'équilibre s'était rompu.

Mais, mes chers collègues, si nous avons progressé, nous ne sommes encore aujourd'hui qu'au milieu du gué. C'est pour cela que la volonté d'un bon équilibre de nos territoires sera encore au cœur des politiques que nous allons mener au cours du mandat à venir. Nous continuerons donc à mener une ambitieuse politique de rénovation urbaine, sur les 14 sites sélectionnés dans le cadre du second Plan national de rénovation urbaine, bien sûr, mais aussi dans les quartiers qui, à Fontaines sur Saône, à La Mulatière, n'ont pas été retenus par l'Etat mais méritent de notre part une attention particulière, des quartiers qui, comme la Saulaie, méritent de connaître demain la même évolution que celle du quartier de l'industrie à Vaise.

Pour mener à bien cette politique, pour répondre aux besoins de nos concitoyens, il nous faudra réaliser 9 000 logements par an dont 4 000 logements sociaux dans les lieux qui, comme je viens de le dire, en ont aujourd'hui très peu, afin d'organiser de la mixité sociale à toutes les échelles et dans tous les quartiers. Evidemment, nous saurons le faire à la Lyonnaise, de manière harmonieuse et équilibrée car il serait contre-productif de répéter les erreurs commises dans les années 60 et dont nous avons tant de mal à sortir.

C'est en menant de telles politiques avec constance que l'on sera en concordance avec ce que doit être l'âme de la ville. Ce qui fait l'âme d'une ville, c'est sa capacité à permettre la rencontre entre les personnes venues de divers horizons, ce qui fait l'âme d'une ville, c'est sa capacité à permettre le brassage entre les couches sociales pour faire naître un désir collectif de vivre ensemble. L'air de la ville rend libre, avait-on coutume de dire au temps du grand mouvement de construction des villes. L'âme de la ville rend libre parce qu'elle permet la diversité des rencontres, des points de vue, parce que c'est là le début de l'échange.

Le troisième défi qui doit être au cœur des priorités du mandat est le défi écologique. Je l'ai dit à l'occasion du sommet climat et territoires organisé à Lyon la semaine dernière. En la matière, les villes sont à la fois le risque et la solution : le risque, elles émettent 75 % des gaz à effet de serre, elles sont à l'origine des trois quarts des consommations d'énergie mais, en même temps, elles recèlent en leur sein toutes les ressources humaines, économiques, technologiques pour inventer des solutions nouvelles, celles qui permettront de répondre aux nouveaux défis énergétiques et climatiques qui se posent à l'humanité.

En ce domaine, notre agglomération doit se situer en première ligne. En agissant fortement pour développer la part des transports en commun, en inventant de nouvelles mobilités, en construisant des bâtiments intégrant les plus hautes performances environnementales, en travaillant de manière partenariale avec les industriels, nous avons déjà réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 10 % en dix ans. Ces résultats sont encourageants, ils demeurent toutefois insuffisants.

C'est donc une nouvelle étape que notre PPI vous propose aujourd'hui. Ce que nous vous proposons au travers de cette PPI, c'est d'abord d'engager un grand plan de rénovation thermique des logements existants pour

30 millions d'euros sur le mandat. Car, s'il est impératif d'agir -comme nous l'avons fait- sur le flux des constructions de logements, il nous faut aussi agir sur le stock.

Ce que nous vous proposons, c'est de continuer à développer les modes de transport propres avec 400 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires, c'est d'investir à nouveau un milliard d'euros pour les transports en commun avec le SYTRAL car il ne sert à rien de vouloir réduire la place de la voiture en ville sans proposer une offre alternative crédible.

Ce que nous vous proposons, c'est d'agir ensemble auprès de l'Etat pour faire en sorte que les flux de transit internationaux contournent notre agglomération car il est impensable que, dans les prochaines années, les autoroutes de dimension européenne continuent à traverser nos villes.

Ce que nous vous proposons enfin, c'est de miser à fond sur l'innovation verte, c'est d'aller vers l'usine du futur qui consomme peu et recycle tout, c'est d'accentuer notre avance dans le domaine de la ville intelligente, c'est de développer au travers de plates-formes technologiques comme Gaia, au travers du développement de l'hydrogène, tout ce qui peut être source de nouvelles énergies, c'est d'inventer enfin, avec nos chercheurs, nos industriels, ces technologies qui demain permettront de dépolluer l'air que nous respirons, de rendre plus pure encore l'eau que nous buvons.

Mes chers collègues, voilà l'ambition première de cette programmation des investissements : relever le triple défi économique, social et écologique commun à toutes les grandes agglomérations en Europe et dans le monde.

Mais la création de la Métropole peut nous permettre, doit nous permettre d'aller plus loin encore. Oui, à l'image d'une ville-Etat comme Hambourg, à l'instar de métropoles très intégrées comme Copenhague, nous sommes aujourd'hui en position d'inventer un modèle de ville singulier pour porter un vrai projet de société. Et c'est là, à vrai dire, la vraie ambition de cette programmation pluriannuelle des investissements.

La Métropole doit nous permettre de croiser des champs de compétences que l'histoire institutionnelle avait séparés. D'abord, croiser le social et l'environnement pour construire une Métropole humaine. En 2020, il y aura bien des grandes villes qui se seront transformées, bien des grandes villes qui auront connu une croissance urbaine exponentielle mais elles seront peut-être moins nombreuses celles qui l'auront fait en répondant aux aspirations de leurs habitants à vivre dans une ville de type nouveau. Combien auront veillé à ce que croissance urbaine soit aussi synonyme d'une meilleure qualité de vie ?

Mes chers collègues, chacun connaît la fameuse maxime de Protagoras : "L'homme est la mesure de toute chose". Notre volonté, à Lyon, c'est de faire en sorte que l'homme soit la mesure de tous nos projets car le grand atout de Lyon, le grand atout des villes européennes, c'est cela, c'est de pouvoir penser l'avenir à l'échelle humaine.

En 2020, nous aurons, par exemple, conforté la Part-Dieu dans sa vocation de grand quartier d'affaires mais il nous faudra aussi en avoir fait un quartier à vivre, avec de grands espaces publics, avec de belles avenues arborées à l'image de ce qu'est la rue Garibaldi, avec de nouvelles zones de respiration, à l'image de cette grande place végétalisée que nous allons réaliser sur le toit du centre commercial aujourd'hui occupé par les seules voitures. Oui, en 2020, à Villeurbanne, à Décines Charpieu, à Bron, à Vaulx en Velin, à Vénissieux, à Saint Fons, dans nos grands centres urbains, se dessinera une autre image de la ville plus verte, plus douce à vivre pour nos concitoyens.

En 2020, nous aurons considérablement accru notre offre de logements pour répondre aux évolutions démographiques mais il nous faudra aussi l'avoir adaptée aux grandes évolutions sociétales, avoir développé des logements intergénérationnels, avoir fait entrer les technologies de la domotique et du numérique dans nos bâtiments pour permettre aux personnes âgées de vivre à domicile le plus longtemps possible.

Oui, en 2020, nous aurons développé la ville mais il nous faudra aussi l'avoir animée par la culture, par le sport ; il nous faudra avoir développé ces pratiques qui, parce qu'elles tissent le lien social, sont indispensables à l'alchimie urbaine.

Construire la Métropole humaine, ce sera donc articuler en permanence projets urbains et aspirations des habitants, ce sera concilier quantitatif et qualitatif, ce sera développer l'urbain sans jamais perdre de vue l'humain, ce sera construire cette santé globale chère à monsieur Thierry Philip. Il faut construire la Métropole humaine.

Il faut, dans le même mouvement, inventer, au croisement de l'environnement et de l'économie, la Métropole soutenable, celle qui se développe sans épuiser ses ressources, celle qui va de l'avant sans compromettre le futur. Cela suppose de continuer à suivre les principes d'aménagement sobres en consommation d'espace, non pas étaler le tissu urbain mais faire en sorte de reconstruire la ville sur la ville.

Inventer la Métropole soutenable, ce sera valoriser nos espaces agricoles, ce sera tisser de nouveaux liens entre tous nos grands parcs, tous les espaces naturels qui nous environnent, ce sera préserver la biodiversité, en particulier dans ces espaces naturels sensibles que nous avons hérités du Conseil général. Ce sera investir dans l'agriculture périurbaine, ce sera promouvoir un nouveau modèle d'alimentation qui, parce qu'il sera fondé sur les

circuits courts, sera à la fois moins consommateur d'énergie et créateur de valeur économique pour le territoire. Inventer la Métropole soutenable, ce sera encore avancer vers l'économie circulaire.

Enfin, mes chers collègues, à la confluence cette fois-ci de l'économie et du social, il faudra savoir inventer ce que j'appellerai la Métropole inclusive, celle qui ne laisse personne au bord du chemin. Nous le savons, la société française se fissure aujourd'hui entre les *insiders* très intégrés dans la vie économique et sociale et des *outsiders* qui se sentent exclus -et ce n'est souvent pas sans raison- du pacte républicain.

C'est cette société à deux vitesses que nous voulons éviter dans notre Métropole. En ce domaine, bien sûr, il revient à l'Etat d'agir mais nous pensons qu'à notre niveau, nous sommes en mesure de mettre en œuvre un certain nombre d'actions.

Nous vous proposerons, mes chers collègues, de lancer dans nos collèges un grand plan contre le décrochage scolaire. Soutien à la parentalité, meilleure articulation entre enseignants et éducateurs, développement du tutorat pour les enfants en échec, nous devons mobiliser tous les moyens pour que les destins ne se figent pas dès 14-15 ans.

Il faut agir pour que la dynamique économique du territoire profite au plus grand nombre. C'est bien dans cet esprit que nous avons commencé à travailler avec les entreprises et territoires, pour permettre aux 46 000 personnes bénéficiaires du RSA de retrouver, sinon le chemin de l'emploi, au moins celui de l'activité qui est un préalable indispensable pour se réinsérer socialement.

La Métropole inclusive, c'est enfin celle qui s'attaque à toutes les vulnérabilités, celle qui tend la main aux enfants en difficulté, celle qui lutte contre l'isolement des personnes âgées, celle qui permet aux personnes en situation de handicap de sentir que la ville a aussi été pensée pour eux.

Voilà, mesdames et messieurs, chers collègues, la Métropole telle que nous devons la construire : humaine, soutenable, inclusive.

Evidemment, chacun le mesure, nous n'atteindrons pas ces objectifs tout seuls, fut-ce avec un plan d'investissement de 3,5 milliards d'euros. C'est donc de notre capacité à mettre en mouvement la société dans son ensemble dont dépendra notre réussite collective, de notre capacité à agir en partenariat avec le monde économique -et nous sommes en train de mettre en place une nouvelle organisation pour Grand Lyon : l'esprit d'entreprise- à agir en partenariat avec les acteurs associatifs ; et nous allons créer une plate-forme métropolitaine du bénévolat afin de mettre en mouvement l'ensemble des citoyens qui veulent s'engager pour une société plus juste, plus fraternelle, en partenariat bien sûr avec les Communes.

Et notre prochaine étape, ce sera celle du pacte de cohérence métropolitain, qui nous permettra de concilier ambition et proximité, qui nous permettra de voir loin tout en restant proches. Mes chers collègues, je suis confiant sur notre capacité à progresser ensemble. Cette programmation pluriannuelle des investissements va en être la preuve. Elle marque notre volonté commune d'agir ensemble au service de l'intérêt général.

(Applaudissements).

Chers collègues, je vous propose de dérouler les grandes lignes de ce que va être cette programmation prévisionnelle des investissements.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 97).

Mes chers collègues, nous avons décidé de consacrer un montant élevé à l'investissement pour la prochaine PPI : 3,5 milliards d'euros.

Je rappelle ce que cela représente, par rapport à ce que nous avons réalisé au cours des deux mandats précédents. Nous avons consacré 2,1 milliards d'euros sur les années 2002-2008, 3,2 milliards d'euros sur la PPI 2009-2014 et nous vous proposons aujourd'hui une PPI de 3,5 milliards d'euros.

La politique d'investissement que nous avons menée au cours des deux premiers mandats a porté ses fruits. Voyez, ici, un certain nombre de classements et, dans beaucoup de ces classements, Lyon est en tête. Vous voyez, hier, nous nous comparions à des villes comme Lille, Toulouse, Bordeaux. Aujourd'hui, lorsque l'on regarde, par exemple, le développement du tertiaire dans notre agglomération, nous nous situons au même niveau que des villes comme Barcelone, Manchester ou Francfort, c'est-à-dire que nous avons franchi de grandes étapes.

Nous voulons donc consacrer un niveau d'investissement élevé sur 2015-2020, malgré le contexte défavorable. Je vous rappelle que la baisse des dotations de l'Etat et la montée en charge de la péréquation signifient pour la Métropole de Lyon un manque à gagner d'un milliard d'euros sur la période 2014-2020.

Pourtant, nous allons investir et, si nous allons investir fortement, c'est parce qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation budgétaire saine et maîtrisée. Regardez le niveau d'autofinancement : en 2014, il est de 305 millions d'euros ; en 2008, lors du précédent mandat, il était de 221 millions d'euros. Regardez notre capacité de

désendettement : elle est aujourd'hui de 3,8 années ; en 2008 nous en étions à 4,3 années. Enfin, regardez la maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est ce qui permet le reste. Sur l'année 2014 : simplement 0,7 % d'augmentation avec des taux d'imposition qui sont parmi les plus faibles de France pour ce qui concerne notre catégorie.

Qu'avons-nous fait pour construire cette PPI ?

D'abord, un travail partenarial important avec toutes les Communes : nous sommes allés voir les Maires, les services ont fait un travail exceptionnel ; monsieur Nicolas Magalon, que vous avez tous vu, a fait un travail de premier ordre. Et donc nous avons à la fois décidé de prendre en compte les priorités des Maires et, évidemment, nous avons aussi pris en compte le nécessaire équilibre entre les territoires. Enfin, nous avons voulu que cette PPI constitue un levier puissant pour l'investissement privé parce qu'évidemment, aujourd'hui, l'emploi, en particulier dans le bâtiment et les travaux publics, est pour nous une priorité de premier plan.

Lorsque nous regardons ce qui va être investi dans les prochaines années, à la fois par la Métropole de Lyon, par le SYTRAL, par la Ville de Lyon, par les HCL, par les offices HLM -et il faudra rajouter ce que vous allez investir dans vos Communes-, c'est 7,5 milliards d'euros au total. C'est peut-être près de 10 milliards d'euros que nous allons investir dans notre Métropole. Evidemment, cela crée un effet de dynamique dans notre agglomération.

La PPI se répartit de la manière suivante :

- 1 175 millions d'euros pour les projets d'agglomération,
- 880 millions d'euros pour les opérations récurrentes,
- 545 millions d'euros pour les projets Lyon/Villeurbanne,
- 570 millions d'euros pour les projets des autres Communes.

Donc vous le voyez, nous avons souhaité respecter un équilibre. Nous avons voulu que chacune et chacun puisse être pris en compte dans cette PPI.

Au total donc, si l'on compte les budgets annexes, c'est 3,5 milliards d'euros qui se trouveront répartis de façon équilibrée sur le territoire.

Cette PPI est importante : 305 projets d'agglomération, 200 opérations récurrentes de politique publique, 670 projets territorialisés, à la fois pour la voirie, l'aménagement, l'environnement, la solidarité et l'habitat, l'économie et l'emploi -vous voyez les différents projets- ; au total, 1 175 lignes identifiées dans cette PPI.

Evidemment, la réalisation de cette PPI va demander une mobilisation de tous les instants et un suivi de tous les instants. Il nous faudra d'abord avoir de la rigueur dans la recherche et l'encaissement des recettes. Très souvent, parce que le Grand Lyon était une Communauté urbaine aisée, nous ne sommes pas forcément allés chercher des recettes dont nous aurions pu bénéficier ; il va falloir le faire.

Il faut ensuite que nous recherchions plus d'efficacité, en adaptant la qualité et le coût des projets aux besoins et, quelquefois, nous allions à l'excès dans les matériaux par exemple que nous choisissons, en faisant évoluer les pratiques avec un respect des deux objectifs, avec une intégration et une optimisation aussi en amont des coûts de gestion de ce que nous allons réaliser et, enfin, en innovant dans la conception.

Nous avons ici l'ensemble des secteurs sur lesquels vont se développer ces 3,5 milliards d'euros. Vous voyez, patrimoine et moyens : 266 millions, voirie déplacements mobilité : 833 millions d'euros -dont les projets voirie en faveur de l'environnement mais nous le verrons tout à l'heure-, l'environnement en lui-même : 534 millions d'euros, le développement économique, l'emploi, la culture, le sport, l'éducation : 623 millions d'euros, la solidarité et l'habitat : 580 millions d'euros, l'aménagement des centralités : 513 millions d'euros.

Je vous propose de pouvoir décliner l'ensemble de ces secteurs.

Tout d'abord, nous allons commencer par le développement économique, l'emploi, la culture, le sport, l'éducation. Comme je le disais tout à l'heure en préambule, c'est tout à fait fondamental.

Développement économique international, ce seront 310 millions d'euros que nous allons investir.

Investir d'abord dans l'enseignement supérieur et la recherche, qui sont les moteurs du développement métropolitain. Vous voyez, par exemple, l'investissement dans la création de deux nouveaux centres de recherche, à la fois Axel One Campus sur Lyon Tech la Doua pour trouver ces nouveaux matériaux, cette nouvelle économie circulaire que nous voulons développer ; le Centre européen de la nutrition et de la santé sur le campus Charles Mérieux ; la réhabilitation des cinq campus universitaires : Porte des Alpes, Rockefeller, la Doua, Charles Mérieux, Lyon Ouest.

C'est ensuite l'investissement dans 12 projets de recherche et de développement dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. Par exemple -je ne les cite pas tous-, la fabrique de l'innovation de Lyon qui prendra place sur le campus de la Doua, Neurocampus à Bron ou bien Provademse CleanTech sur le campus de la Doua encore.

Nous allons investir sur notre enseignement supérieur, sur notre recherche mais nous ne voulons pas oublier les étudiants. On sait qu'aujourd'hui, nous avons pris du retard sur le logement étudiant. Donc nous voulons construire, en partenariat avec le CROUS, 6 000 logements étudiants d'ici 2020.

Nous voulons soutenir les filières d'excellence, celles de la santé et des biotech, et ce sera le renforcement, le développement du Biodistrict à Gerland, les cleantech sur la Vallée de la Chimie, avec un projet que l'on verra tout à l'heure : SYSPROD et l'Appel des 30.

Egalement, sur le numérique, pour développer l'écosystème French Tech à partir de la Confluence mais sur tout le territoire.

Enfin, ce sera la poursuite de l'investissement dans les pôles de compétitivité.

Renforcer le développement du Biodistrict à Gerland, ce sera d'abord la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre international de recherche sur le cancer. Vous savez que le bâtiment était obsolète, que les chercheurs auraient pu partir dans d'autres villes qui ont toutes envie d'avoir chez elles le Centre international de recherche sur le cancer. Nous allons le reconstruire à Gerland. Ce sera un nouveau bâtiment pour le Centre international de recherche en infectiologie. Ce sera enfin l'aménagement, comme un campus, de tout le Biodistrict de Gerland.

Je vous rappelle que, parce que nous faisons ces investissements, parce que nous travaillons en partenariat avec les entreprises, nous allons accueillir le nouveau siège Monde de Sanofi Pasteur et de Merial en 2017, nous aurons la livraison de l'IRT Bioaster à la fin de cette année et, enfin, nous venons de doubler le laboratoire P4.

Sur la Vallée de la chimie, nous avons lancé l'Appel des 30 pour remettre en activité 60 hectares. Je rencontrais dernièrement un certain nombre d'industriels qui vont venir s'installer sur la Vallée de la chimie et donc compléter l'écosystème que nous avons commencé à développer dans les cleantech qui seront sans doute un des leviers pour l'avenir.

C'est enfin la mise en place de SYSPROD, qui sera un grand centre de recherche pour les énergies du futur.

Sur la Confluence, vous le savez, nous allons développer la Halle Girard. Nous devons avoir un lieu totem pour la French Tech. Donc nous pensons que, dans ce quartier où aujourd'hui vient de s'installer une école d'architecture, où va s'installer dans quelque temps une école d'art, il y a effectivement de quoi porter une dynamique nouvelle, juste en face de l'espace des biotech sur Gerland et ainsi de conforter ce cœur d'agglomération.

Nous allons investir pour favoriser la création d'entreprises dans les territoires et nous allons créer pendant ce mandat trois pôles entrepreneuriaux nouveaux : un à Neuville sur Saône (zone en Champagne), l'autre à Givors sur la ZAC VMC et, enfin, le troisième à la Duchère.

Nous allons également investir pour améliorer les conditions d'accueil des nouvelles activités, avec la requalification de six zones d'activités, avec la création de deux nouvelles zones d'activités, avec le déploiement partout du très haut débit.

Sur l'éducation, nous allons investir 270 millions d'euros, avec la création de deux nouveaux collèges, sans doute -nous n'avons pas exactement situé- sur les zones Lyon 3° Lyon 7° et Lyon 8° d'un côté et sur les zones Villeurbanne-Vaulx en Velin de l'autre. Et nous allons rénover environ 11 établissements scolaires, y compris d'ailleurs le collège de la Cité internationale.

Dans le même temps, nous poursuivrons évidemment les réhabilitations récurrentes engagées. Donc nous ferons un effort extrêmement important sur le développement et la rénovation de nos collèges.

Dans l'innovation numérique, nous voulons investir 24,8 millions d'euros pour, essentiellement, un grand plan numérique au collège qui nous permettra de compléter l'action dont je parlais tout à l'heure de faire de nos collèges des lieux de formation, des lieux de réussite scolaire.

Pour la culture et le sport, c'est 18,9 millions d'euros que nous allons consacrer à un schéma de lecture publique, aux enseignements artistiques, à l'entretien du musée gallo-romain, aux archives départementales, à l'entretien du patrimoine métropolitain et sportif, en particulier Bron Parilly ou notre boulodrome à Dardilly.

Sur la solidarité et l'habitat, c'est 580 millions d'euros que nous allons consacrer, d'abord pour continuer à développer notre action en faveur de la construction de logements. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous voulons construire 9 000 nouveaux logements par an, dont 4 000 logements sociaux et donc ce sera à la fois l'ensemble

des gammes du logement que nous allons développer, depuis l'accession libre en passant par le logement abordable, par le locatif intermédiaire et par les logements sociaux.

Nous voulons construire de nouveaux logements mais le nouveau défi de ce mandat, c'est d'améliorer le parc de logements existants. Donc nous allons consacrer des sommes importantes à un plan d'éco-rénovation du parc privé pour 30 millions d'euros. Encore ceci ne dit-il pas tout puisque, dans le même temps, nos offices, nos sociétés HLM vont elles-mêmes faire le même effort d'éco-rénovation du parc existant.

Nous allons investir dans le renouvellement urbain. Nous allons finir les opérations du PNRU1 sur les quartiers comme Mermoz Nord, la Duchère, sur Rillieux la Pape, sur Vénissieux, sur Vaulx en Velin, sur Givors, sur Saint Priest, sur Bron Parilly nord et Terrailon. Nous allons voir quelques opérations : nous voyons les opérations en finalisation sur la Grappinière, sur la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin, à Givors sur l'îlot Zola et Salengro, à Vénissieux sur le plateau des Minguettes.

Nous allons investir maintenant et démarrer le PNRU2 sur 8 sites d'intérêt national : Bron-Vaulx en Velin (Terrailon), Bron (Parilly), Saint Fons-Vénissieux (Minguettes, Clochettes), Vaulx en Velin (Grande île), Villeurbanne (Saint Jean), Villeurbanne (Les Buers nord), Rillieux la Pape (Ville Nouvelle), Lyon 9° (La Duchère). Mais aussi sur 6 sites d'intérêt régional : Givors (Les Vernes), Givors (Les Plaines), Saint Fons (Arsenal-Carnot-Parmentier), Lyon 8° (Mermoz sud), Lyon 8° (Langlet-Santy), Saint Priest (Bellevue). On voit ici quelques réalisations futures : Rillieux (le quartier du Bottet), Givors (Duclos-Les Vernes), Bron (Terrailon nord).

On voit quelques projets qui vont démarrer sur les Buers nord à Villeurbanne, le plan de composition urbaine sur le Mas du Taureau, enfin, au cœur de notre dispositif à Vaulx en Velin et là aussi, on voit le plan de composition urbaine. On voit également le plan de composition urbaine sur Saint Fons (quartier Carnot-Parmentier) que nous sommes allés voir ensemble et sur lequel il est extrêmement important d'agir. Sur Mermoz Sud, on sait que Mermoz Nord aujourd'hui est en cours de rénovation et les choses ont déjà beaucoup changé mais, si nous voulons les changer véritablement, il faut investir sur Mermoz Sud. Enfin, sur Bron Parilly par exemple, l'UC1, cette grande barre qui aujourd'hui est au bord du boulevard de ceinture, va tomber pour céder place à un urbanisme à l'échelle humaine ; on le voit ici, on était tout de même dans une échelle qui dépassait la vie au quotidien des femmes et des hommes.

Nous allons investir pour les personnes les plus vulnérables, investir pour les personnes âgées, pour les personnes porteuses de handicap, pour l'accueil d'urgence des enfants en difficulté et de leurs familles, pour les soins hospitaliers pour tous.

Sur l'environnement, nous allons investir 534 millions d'euros, investir pour une Métropole toujours plus durable, pour offrir les conditions d'un bon état de santé en ville -c'est un point sur lequel notre collègue, monsieur Thierry Philip, porte une pensée sur la santé globale en ville-, pour soutenir la transition énergétique de la Métropole, pour préserver nos ressources en eau, pour améliorer le traitement et la valorisation des déchets.

Donc pour offrir les conditions d'un bon état de santé en ville considéré de manière globale, nous allons investir sur un plan de qualité de l'air, avec par exemple l'aide au remplacement des foyers à bois polluants, l'étude de report du trafic de transit en complément du plan de modes doux et du développement de transports en commun sur la Métropole. C'est également la réalisation d'un plan bruit, plan de soutien à l'isolation acoustique des logements les plus exposés.

Enfin, c'est les PPRT. Pour la première fois, nous allons prendre un certain nombre de mesures foncières aux abords des usines Seveso et un plan de soutien financier aux habitations exposées aux risques technologiques.

Soutenir la transition énergétique de la Métropole : le Grand Lyon, autorité organisatrice de l'énergie, va développer un schéma directeur des énergies et un volet adaptation pour le plan climat avec, en particulier, le développement des réseaux de chaleur. Avec ce schéma directeur des énergies, nous aurons désormais, pour les énergies, ce que nous avons avec le PLUH et le PDU pour notre agglomération en ce qui concerne l'énergie. Evidemment, les sommes ne sont pas considérables puisque la plupart des investissements vont être portés par le privé.

Nous aurons également à travailler sur le renouvellement de concessions gaz et électricité. Enfin, nous poursuivons notre soutien au projet Smart Grid et aux énergies renouvelables, ce que nous avons commencé à faire dans le passé mais qu'il va nous falloir accroître parce que c'est la voie de l'avenir.

Le cycle de l'eau, c'est, vous le savez, quelque chose de fondamental. Aujourd'hui, on sait bien qu'à travers le monde, l'eau est ce qu'il y a de plus précieux et que, quelquefois, les conflits entre les pays sont générés par l'eau. Pour nous, protéger notre ressource en eau, la développer et la sécuriser pour les prochaines années est quelque chose d'important ; donc l'investissement dans un plan cycle de l'eau. En même temps, nous le savons, -si on peut revenir un peu en arrière-, nous avons à gérer les eaux pluviales de ruissellement et, comme nous sommes dans un relief très collinaire, nous avons à gérer beaucoup de ruisseaux, d'eaux de ruissellement qu'il va nous falloir mettre à niveau dans les prochaines années.

Sur le cycle des déchets, là aussi, nous allons investir dans les travaux de maintenance de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Gerland, dans la création de nouvelles déchèteries à Vénissieux, à Rillieux la Pape, à Villeurbanne, dans la création d'une nouvelle déchèterie à Feyzin, dans notre plan de collecte sélective et, enfin, dans nos matériels de propreté.

Nous souhaitons, pour ce qui concerne cet aspect environnemental, pouvoir promouvoir la liaison de notre trame verte. Nous voyons que Lyon est entourée de grands parcs. Nous allons, au cours des prochaines années, essayer de relier les uns avec les autres ces grands parcs naturels de manière à pouvoir mailler notre territoire et donc en particulier au travers des politiques de sentiers nature, des politiques espaces naturels sensibles et la politique de l'arbre que nous menons. L'Agence d'urbanisme a travaillé sur tous ces projets et je crois que nous avons un plan qui, même s'il va se dérouler dans le temps, est aujourd'hui un plan qui fixe la direction.

Sur les déplacements, la mobilité, les modes doux, c'est un milliard d'euros que nous allons consacrer.

Investir d'abord dans la mobilité douce : le plan modes doux sera de 158 millions d'euros. Nous entretiendrons évidemment les grandes voies structurantes : vous voyez, 180 millions d'euros mais 130 millions d'euros uniquement pour les tunnels. Enfin, nous allons travailler sur les grandes infrastructures et l'amélioration de l'accessibilité : c'est 303 millions d'euros consacrés à la fois à nos gares (gare de La Part-Dieu mais aussi Perrache), boulevard urbain est de Lyon, donc Anneau des Sciences. C'est enfin les projets territorialisés en faveur des cœurs des villes pour 359 millions d'euros.

Nous allons investir fortement dans les modes doux, comme je le disais tout à l'heure, nous allons développer 400 kilomètres d'itinéraires de pistes cyclables supplémentaires. Nous allons réaliser cette fameuse passerelle modes doux sur le pont de La Mulatière qui permettra de mettre en connexion le sud-ouest de l'agglomération lyonnaise avec le cœur du territoire ; développer un pass urbain ; développer le plan piétons que nous avons adopté à la fin du dernier mandat et enfin, accompagner les projets de transport en commun pour suivre aussi l'aménagement de la ViaRhôna avec le Conseil régional.

Dans les transports en commun, comme vous le savez, nous accompagnons les investissements du SYTRAL, c'est-à-dire que nous voulons travailler de façade à façade pour que l'investissement dans des nouveaux projets de mobilité soit aussi l'investissement dans la beauté de la ville et, par exemple, sur C3 comme sur T1, nous aurons un investissement complémentaire de la Métropole de Lyon.

Nous allons favoriser l'intermodalité avec des parkings relais, parkings relais créés ou agrandis à Quincieux, à Saint Germain au Mont d'Or, à Albigny sur Saône, à La Tour de Salvagny, la halte d'Yvours. Donc, dans ce mandat, nous allons créer 800 places, en plus des 10 000 déjà existantes.

Nous allons assurer évidemment la sécurité des déplacements au travers de la sécurisation de nos tunnels : 100 millions d'euros pour le BPNL, 30 millions d'euros pour Fourvière.

L'aménagement et les centralités, donc ce qui nous concerne les uns et les autres : 513 millions d'euros, d'abord pour porter un certain nombre de grands projets urbains, pour travailler sur le renouvellement urbain, pour porter un certain nombre de zones d'activités, pour renforcer les centralités et pour créer des réserves foncières.

Investir d'abord dans les grands projets urbains : les grands projets urbains, c'est la Part-Dieu. Nous allons poursuivre dans le projet que nous connaissons; vous voyez ici les chiffres. C'est ensuite le quartier de la Confluence, qui va être le Biodistrict et dans lequel va se développer aussi la ZAC des Girondins, un certain nombre de projets urbains partenariaux (PUP), on le verra tout à l'heure plus en détail.

C'est investir dans le Carré de Soie qui aujourd'hui est devenu un de nos grands projets, avec en particulier l'installation de grands sièges sociaux : c'est aujourd'hui Alstom qui se développe, c'est Adecco qui va se réaliser. Ce sont 3 800 logements qui vont être construits. Donc un grand projet dans un cadre superbe au bord du canal de Jonage.

C'est donc Lyon Gerland, dont j'ai parlé.

C'est un nouveau projet qui, cette fois-ci, va être un des grands projets du mandat, va entrer dans la ligne de nos grands projets, c'est effectivement les Gratte-Ciel à Villeurbanne avec la construction au nord, au XXI^{ème} siècle, de ce qu'on avait réalisé au sud au début du XX^{ème} siècle, avec les programmes conséquents que vous voyez ici : à la fois 900 logements, 20 000 mètres carrés d'équipements publics dont le lycée, un groupe scolaire, 27 000 mètres carrés de commerces, 4 000 mètres carrés de bureaux mais aussi 25 000 mètres carrés d'espaces publics, la nature dans la ville comme dans tous les quartiers.

C'est réussir sur les centralités, la qualité de vie dans les Communes. Vous allez voir que toutes les Communes sont impactées de manière positive par ce plan de mandat.

C'est d'abord embellir le centre historique de Lyon, avec la place des Terreaux, avec les places de la Comédie et Louis Pradel, avec la rue de la République, avec Carnot et Grolée, avec la rue Victor Hugo, avec les abords de

l'Hôtel Dieu, des grands projets privés de l'agglomération, ce qui va évidemment rehausser l'image de notre Métropole.

C'est, sur Villeurbanne, un certain nombre d'investissements, avenue de Saint-Exupéry, cours Emile Zola deuxième tranche, le PUP Alstom dont je parlais tout à l'heure, les quartiers Grandclément aux confins de Villeurbanne.

C'est investir à Vénissieux sur le quartier du Puisoz, qui va être là aussi un des grands projets du mandat, sur un site de 20 hectares, 100 000 mètres carrés développés, dont, vous le voyez, 5 700 mètres carrés de commerces de proximité et de services, 31 000 mètres carrés de tertiaire, 14 000 mètres carrés de résidences étudiants et seniors. On va dire qu'il y avait ce terrain qui faisait une coupure entre Lyon et Vénissieux ; en le réurbanisant, nous allons effectivement recréer du lien et de la continuité entre la ville de Lyon et la ville de Vénissieux.

Toujours donc à Vénissieux, c'est le projet Urbagare, que nous allons lancer. C'est le projet de place Ennemond Romand dans les secteurs centraux ; c'est à Feyzin le quartier de la Bégude ; c'est à Corbas la rue du Taillis ; c'est à Saint Priest la poursuite de la ZAC du Triangle ; c'est à Mions le quartier Joliot-Curie ; c'est à Saint Priest le quartier Bel Air Mansart ; c'est à Meyzieu -un projet tant attendu- la VN33 ; c'est le PUP de la Mutualité à Décines Charpieu ; c'est le PUP Champollion, toujours à Décines Charpieu, deux projets chers au cœur du Maire de Décines Charpieu ; c'est à Vaulx en Velin la ZAC de l'Hôtel de Ville poursuivie, la rue de la République ; c'est à Caluire et Cuire le chemin de Crépieux, le quartier de Montessuy ; c'est la place Thévenot à Sathonay Camp et la ZAC Castellane, bien sûr, qui va se poursuivre ; c'est la zone du Favret à Cailloux sur Fontaines ; c'est le centre-ville à Albigny sur Saône ; c'est la rue du Prado à Fontaines Saint Martin ; c'est la rue Pierre Carbon à Fontaines sur Saône ; c'est l'esplanade de la poste à Dardilly -là aussi, un projet très attendu- ; c'est l'îlot de la Plancha à Limonest ; c'est l'esplanade du centre à Saint Cyr au Mont d'Or ; c'est la zone UCA à Francheville ; c'est l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile ; c'est l'avenue du Général de Gaulle à Charbonnières les Bains ; c'est le PUP Darcieux Collonges à Saint Genis Laval ; c'est le quartier de la Saulaie à Oullins, dont j'ai dit qu'il avait vocation à évoluer comme a évolué, à Vaise, le quartier de l'Industrie, c'est le boulevard de l'Yzeron.

C'est la résidentialisation d'un certain nombre de quartiers. Nous avons décidé qu'un certain nombre de quartiers hors PNRU verraient un certain nombre de transformations. C'est vrai pour le quartier des Marronniers à Fontaines sur Saône, c'est vrai sur le quartier du Roule à La Mulatière, c'est vrai sur la résidentialisation de quartiers comme Monery à Vénissieux, comme les Onchères à Vaulx en Velin, comme Montessuy à Caluire et Cuire.

Sur ce qui concerne le patrimoine de la Métropole et les moyens qu'elle va mettre en œuvre pour réaliser justement tout cela, nous avons décidé de consacrer 266 millions d'euros. C'est l'investissement sur le patrimoine pour loger les services de la Métropole de Lyon, c'est important pour fournir les moyens aux services de fonctionner, pour moderniser les moyens numériques, pour adapter les bâtiments d'accueil qui contribuent aux politiques publiques ; je pense par exemple à l'IDEF, je pense aux Maisons du Rhône (MDR). C'est se doter des moyens pour mener à bien les études urbaines, pour contribuer à l'Agence de financement des collectivités locales.

Voilà, mesdames et messieurs, donc une présentation de la PPI. Evidemment, on n'a pas tout présenté, puisque je rappelle qu'il y a 1 175 projets qui ont été identifiés. Cela demandera, pour mener à bien cette PPI, que nous soyons économes sur notre fonctionnement et donc que le plan marges de manœuvre, sur lequel vont travailler quelques-uns de nos collègues, puisse être suivi avec beaucoup de rigueur, parce que c'est en faisant en sorte de préserver l'autofinancement que nous pourrions parvenir à réaliser l'ensemble de ces investissements.

Nous mettrons en place un comité de suivi pour regarder l'évolution au cours des années de ce que nous allons programmer aujourd'hui. Donc j'espère que la Métropole, mais aussi chacune de nos Communes, chacun de nos quartiers, va encore faire un bond en avant et qu'ils seront encore plus agréables à vivre pour chacune et chacun de nos habitants.

Voilà, mes chers collègues. Donc je redonne la parole à monsieur Brumm avant de donner la parole à chacun des groupes de notre assemblée.

M. le Vice-Président BRUMM : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce sera très bref, j'ai omis tout à l'heure en annonçant le rapport, de vous faire part d'une modification du projet de délibération : dans le paragraphe "Rénovation énergétique du parc de logements" de l'exposé des motifs, il convient d'ajouter, avant le paragraphe commençant par "Dans le parc privé [...]," le paragraphe suivant : "Le volet habitat du plan climat fixe un objectif de réhabilitations de 160 000 logements en 10 ans à un niveau très performant (bâtiments de basse consommation - BBC "Rénovation"), dont 40 000 dans le parc social." Voilà ce que j'aurais dû dire et que j'ai omis de dire. Je rappelle que cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je donne la parole au groupe GRAM pour sept minutes.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, cher(e)s collègues, cette délibération soumise à notre vote aujourd'hui nous présente la programmation des investissements publics qui seront réalisés sur le territoire de notre Métropole de 2015 à 2020.

Il s'agit d'une programmation d'investissements dont on peut dire qu'elle revêt un caractère historique puisque c'est la première dans la jeune histoire de notre Métropole.

Elle revêt un fort caractère politique également, puisque cette programmation nous engage pour cinq ans et qu'elle définit les contours d'un projet métropolitain. En effet, avec sa première PPI, notre Métropole prend forme, avec des compétences dont nous sommes coutumiers du fait de l'histoire du Grand Lyon mais aussi avec des compétences et des responsabilités nouvelles qui nous sont transmises par l'ancien Département, compétences et responsabilités nouvelles qui nous obligent.

Je souhaite tout d'abord remercier et saluer les personnes qui, dans les services, ont travaillé sur cette programmation. Je le dis d'autant plus que notre projet métropolitain, pour s'inscrire dans la durée, a besoin d'être porté et incarné par le personnel de notre Métropole ou plutôt par l'ensemble des personnels de notre Métropole.

Pour qu'il soit porté, il doit être compris et partagé. Cela nécessite écoute, respect et dialogue social. Il y a notamment une nouvelle culture commune à créer autour de l'ensemble des métiers métropolitains, une culture commune qui ne hiérarchise pas ces métiers entre ceux qui seraient plus valorisants et donc valorisés, l'aménagement urbain par exemple, et ceux qui seraient vécus un peu comme le parent pauvre de la Métropole, avec des compétences et des expertises moins identifiées et moins reconnues, je pense par exemple et notamment aux compétences sociales ou culturelles.

J'en reviens à notre délibération. Ce sont 3,5 milliards d'euros que nous allons investir durant les cinq années à venir sur notre territoire, 3,5 milliards répartis plus ou moins en trois tiers entre :

- les projets de niveau métropolitain,
- les opérations récurrentes de maintenance et d'entretien du patrimoine,
- les projets territorialisés qui permettent le développement dans les Communes de projets d'aménagement.

Monsieur le Président, c'est essentiellement sur la base de ce dernier tiers, les opérations territorialisées dans les Communes, que vous allez recueillir ce soir la presque unanimité des voix de notre assemblée. Il est vrai que vous avez su entendre les demandes des Maires, ce qui est à mettre à votre crédit. Vous avez eu le souci de respecter les singularités et diversités des territoires infra-métropolitains.

Le GRAM -pour l'instant !- n'a d' élu(e)s métropolitain(e)s que sur le premier arrondissement de Lyon. A ce titre, et d'un point de vue géographiquement et politiquement très situé, nous prenons acte avec satisfaction de l'inscription dans la programmation d'investissements du plan d'embellissement de la Presqu'île de Lyon, avec notamment, côté premier arrondissement, les places Terreaux, Comédie, Pradel, la rue de la République, ainsi que la poursuite des aménagements des rives de Saône. Nous saluons aussi le fait que la place Chardonnet, à la demande des élu(e)s de Lyon 1^{er}, fasse partie de la PPI. De même, nous apprécions la volonté d'avancer ensemble, Métropole et mairie d'arrondissement, sur le devenir de l'ancien bâtiment du collège Truffaut. Enfin, nous avons apprécié le soutien donné par votre Vice-Président Bruno Charles au projet porté par Halle Mart' avec l'octroi de financement sur les lignes PSADER-PENAP.

Ces éléments de la programmation d'investissements sont donc positifs et mettent fin à une période durant laquelle le premier arrondissement de Lyon avait pu avoir l'impression d'être oublié. Nous reconnaissons et saluons la fin de cette période.

Pour autant, il n'échappe à personne ici que nous ne votons plus désormais la programmation d'investissements de la Communauté urbaine mais bien celle de la Métropole. Pour le dire autrement : nous ne votons plus la programmation d'investissements d'un ancien EPCI mais bien celle d'une nouvelle collectivité territoriale. Je vais le dire encore autrement : le projet territorial et politique de notre Métropole est bien plus que la somme des intérêts communaux.

Selon nous, notre Métropole doit être une force commune, une force commune qui permette de répondre partout aux enjeux qui se posent à nous et surtout à nos concitoyens, que ce soit en matière de logement, de transports, d'emploi, de solidarité entre les générations, de transition énergétique, d'éducation, de culture...

Nous voulons que notre Métropole soit accessible à tous, avec par exemple une maîtrise du foncier qui permette de lutter contre la hausse sans fin du prix de l'immobilier : l'effort consenti une nouvelle fois dans cette PPI pour la production de logement social ne suffira jamais à lui seul s'il ne s'accompagne pas d'une politique foncière plus volontariste et d'une action sur l'encadrement des loyers. Tant que nous ne réduirons pas l'écart de prix entre le logement aidé et le logement libre, nous aurons le sentiment d'écoper une barque qui prend l'eau en matière d'équilibre territorial et social.

Nous voulons une Métropole accessible à tous avec, autre exemple, une tarification des transports urbains et de l'eau en lien avec le quotient familial et la composition des familles.

Nous voulons également un plan de rénovation thermique de nos quartiers qui soit vraiment ambitieux afin de lutter contre la précarité énergétique et la fracture sociale.

Nous voulons également une Métropole inclusive, qui ne différencie pas nos concitoyens selon qu'ils seraient forts ou vulnérables. Et j'ai encore en mémoire les propos du professeur Charles Gardou qui, lors de l'audition publique organisée par le GRAM sur la Métropole inclusive, nous parlait de "notre patrimoine commun" : "Il ne suffit pas" -nous disait-il- "de vivre sur un même territoire pour appartenir à sa communauté. Encore faut-il pouvoir en partager le patrimoine éducatif, professionnel, culturel, artistique et communicationnel."

Pour faire territoire et patrimoine communs, il nous semble que cette PPI devrait encore plus être orientée vers le développement des pratiques et des équipements culturels. Nous estimons aussi que notre Métropole devrait encore plus inclure son université et ses étudiants, ses campus et ses laboratoires dans la ville. Nous devons investir plus que jamais sur la connaissance, la recherche et la transmission.

Pour faire territoire et patrimoine communs, notre Métropole doit, plus encore, faire place aux personnes âgées en participant à la construction et au fonctionnement d'équipements médicalisés aux tarifs abordables pour les personnes dépendantes mais aussi en soutenant plus fortement encore le service de maintien à domicile.

Pour faire territoire et patrimoine communs, notre Métropole doit également, plus encore, soutenir et protéger l'enfance en difficulté. Le champ de la protection de l'enfance est fort absent de cette PPI. Nous le regrettons et nous sommes convaincus que nous loupons une réelle opportunité en ne répondant pas à l'appel à projets de l'Etat concernant les nouveaux internats de la réussite.

Pour faire territoire et patrimoine communs, enfin, il faut oser partager la prise de décision et encourager la coresponsabilité. Nous regrettons à ce sujet que la programmation 2015-2020 ne prévoit aucun budget participatif d'investissements. Si, comme la Ville de Paris, nous faisons le pari de la confiance envers nos concitoyens en leur allouant 5 % de notre budget d'investissement, c'est 175 millions d'euros que nous consacrerions à des projets portés par des habitantes et des habitants, laissant surgir créativité, innovation, plaisir à faire ensemble et sentiment d'appartenance à une même communauté territoriale et de destin !

Alors, et pour terminer, parce que nous tenons compte localement des avancées de cette PPI mais aussi parce que nous avons une autre vision de notre Métropole et de ce que doit être son projet territorial global, le GRAM s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera cette belle PPI qui, une nouvelle fois, fera progresser le cadre de vie et la vie quotidienne des habitants de la Métropole.

3,5 milliards d'euros investis dans les cinq ans à venir, cela permet de faire de l'utile, du beau, du solide, du nouveau, des services en tous genres pour les habitants. Nous réussissons, dans la conjoncture actuelle, difficile financièrement, à investir en quantité et en qualité dans tous les domaines de nos compétences.

Nous rappelons bien sûr notre opposition à la façon trop forte et trop rapide dont l'Etat réduit ses financements. Une autre politique économique et budgétaire serait possible mais elle n'est pas française pour le moment.

Nous notons avec satisfaction qu'un choix politique significatif a été fait, celui de réduire légèrement l'investissement, si nous comptons l'apport du Conseil général, en n'écrasant pas le fonctionnement, tout en gardant la puissance nécessaire de notre investissement. En effet, l'un ne peut aller sans l'autre pour satisfaire les besoins de la population.

Il faut contrôler le fonctionnement, comme l'investissement d'ailleurs, mais le fonctionnement ne peut être passé à la moulinette comme le demandent sans cesse plusieurs groupes de notre assemblée. Qui fera le ménage dans les collèges, qui ramassera nos ordures, qui plantera et entretiendra nos arbres, qui accueillera et soutiendra les personnes âgées et handicapées, qui montera des dossiers urbains complexes, qui travaillera sur nos finances, si ce n'est nos salariés à qui nous rendons ici hommage. Le fonctionnement fait vivre l'investissement et réciproquement.

De plus, dans une Métropole comme la nôtre, la structure du budget, avec une plus forte part d'investissements que dans les budgets communaux, fait que les économies ne peuvent être réalisées seulement sur le fonctionnement. Ce sera à intégrer aussi dans notre chantier parallèle des marges de manœuvre.

Enfin, il faut savoir que certaines dépenses de fonctionnement, comme des subventions aux grosses associations de personnes handicapées, permettent des investissements par la construction qu'elles réalisent de nouveaux établissements que nous finançons donc indirectement et qui n'apparaissent pas dans cette PPI.

Le territoire métropolitain est bien pris en compte avec des investissements correctement répartis entre les 57 Communes, le centre Lyon-Villeurbanne et les fonctions métropolitaines. Cela en surprend certains, pas nous : cela fait longtemps -et c'est une des causes de notre engagement- que la majorité et son Président veillent à réduire les inégalités territoriales si préjudiciables aux habitants et au développement économique. Ce qui nous importe aussi est que, dans cette répartition territoriale, les crédits de politique de la ville restent fortement

engagés sur les quartiers ainsi classés et sur ceux en veille active et que la mobilisation du droit commun prolonge l'action des mandats précédents.

Nous apprécions aussi que les politiques auxquelles nous tenons particulièrement soient bien affirmées :

- le logement, dont le logement social est une enveloppe majeure de la PPI, avec un effort particulier grandement nécessaire sur le logement universitaire ; cela permettra aux étudiants de mieux se loger, mais aussi de laisser des places aux autres habitants en libérant des logements sociaux. Nous souhaitons que l'aide à la pierre de 20 millions d'euros en 2015 perdure chaque année du mandat et que l'enveloppe réservée aux acquisitions foncières pour le logement social permette d'acheter en centre-ville afin de continuer à créer de la mixité sociale ;

- deuxièmement, sont réaffirmés aussi les efforts pour les transports en communs et tous les modes doux, dont l'urgence nécessaire en rapport avec la situation climatique n'est plus à démontrer. Nous renouvelons et insistons sur notre demande d'inclure, dans les études sur l'Anneau des Sciences, une étude sur une carte multimodale, tous modes confondus, y compris en incluant les parkings périphériques ;

- ensuite, le développement durable dans toutes ses facettes obtient aussi une belle part de la PPI. Notons qu'il progresse souvent par de gros investissements mais aussi par l'éducation qui est le pilier de son accompagnement humain et qui est à classer dans le fonctionnement de la Métropole. Je suis une obstinée, je le répète !

- enfin, la solidarité se renforce sous des formes très variées avec l'arrivée des compétences du Conseil général. En termes d'investissement à propos du handicap, il faut souligner l'effort qui sera fait pour réaliser l'Agenda d'accessibilité programmée pour nos 320 bâtiments métropolitains, dont les collèges. Nous le voterons en septembre ; il est bien engagé, avec une stratégie de qualité, une concertation positive avec les associations et un niveau de financement satisfaisant ;

- cinquièmement, je rappelle que -comme je le disais la semaine dernière- le juste soutien aux entreprises doit se faire sur la base d'un engagement réciproque entreprises-Métropole, en particulier pour l'emploi.

Enfin, on pourra utiliser en cours de mandat des lignes souvent importantes de maintenance et travaux divers, pour répondre à des besoins plus importants que prévu ou des besoins nouveaux. La vie réserve des surprises sur cinq ans. La PPI évoluera comme la précédente et nous souhaitons être associés à ces évolutions.

Au total, cette PPI reflète les axes de travail qui nous tiennent à cœur. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires la votera, avec fierté du beau travail en cours.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc ensuite le groupe PRG.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, après une PPI -comme nous l'avions signalé lors du Conseil du 29 juin- historiquement élevée visant à maintenir un taux d'investissement suffisant pour que notre Métropole continue son développement, c'est avec pragmatisme qu'est appréhendée cette première PPI de la Métropole.

En effet, nous assistons certes à une hausse de près de 300 millions d'euros par rapport à la précédente, qui englobent néanmoins, pour comparer ce qui est comparable, les compétences et donc les budgets de l'ancienne Communauté urbaine et du Conseil général du Rhône sur le territoire du Grand Lyon.

Soyons clairs : nous sommes, dans les grandes lignes, satisfaits de cette nouvelle PPI. Dans les grandes lignes seulement, n'ayant pas pu avoir accès aux détails financiers des opérations à venir. De par une méthode quelque peu aut centrée et une absence de communication, vous nous avez transmis une liste de projets en annexe du dossier qui ne contient aucune donnée chiffrée, ne permettant pas d'étudier sérieusement la part des différents projets au sein de cette PPI 2015-2020. Nous vous remercions néanmoins pour la présentation de tout à l'heure, bien qu'elle arrive un peu tard.

Ce que nous savons, c'est qu'il manque plusieurs centaines de millions d'euros pour que cette PPI puisse atteindre les niveaux du précédent exercice. Nous le répétons et avons bien conscience que la précédente était historique, historiquement élevée, pardon. Vous faites donc le choix, monsieur le Président, pour ce nouvel exercice, de ne pas creuser davantage notre dette, nous assurant une part d'autofinancement pour le moins raisonnable malgré une baisse liée à une diminution conséquente des dotations de l'Etat.

Après le soutien à l'investissement, c'est donc un choix raisonné que vous faites, un choix raisonné qui privilégie, et ce dans la continuité du précédent exercice, le levier à l'investissement privé. Le maintien du cap au développement permettrait -je cite- à l'agglomération lyonnaise de tenir son rang dans le concert des métropoles européennes. Compte tenu du contexte économique actuel, nous comprenons qu'il s'agit d'une équation difficile à résoudre et qu'il faut faire un choix entre des comptes sains et un investissement soutenu. Nous comprenons

également que la baisse proportionnelle du montant de cette PPI est quasi identique au manque à gagner que vous évaluez à environ 970 millions d'euros.

Néanmoins, cette baisse ne doit pas nous empêcher de faire des choix, des choix politiques, des choix en faveur également des personnes les plus impactées par cette crise. Nous le devons pour eux mais également pour le développement de notre territoire.

L'OCDE vient en effet de publier une étude montrant -et ce n'est pas nouveau- que les inégalités qui sont exacerbées en période de crise freinent la croissance : augmenter d'un point de PIB les revenus des 20 % les plus riches ferait baisser la croissance de 0,08 point dans les cinq années qui suivent ; augmenter d'un point les 20 % les plus pauvres l'accéléderait de 0,38 point.

C'est la même chose sur notre territoire : l'attractivité ne passe pas uniquement par des investissements concernant des projets visibles et porteurs, même s'ils sont indispensables. L'attractivité passe également par ce que vous appelez l'équilibre social du territoire, à travers les aides sociales qui sont maintenant une compétence propre à notre Métropole.

Nous serons donc attentifs à ce que les choix opérés ne viennent pas impacter les populations les plus fragiles, souvent moins visibles et moins audibles que d'autres. C'est à notre sens le grand défi et le grand intérêt de notre Métropole : assurer le maintien des investissements tout en agissant contre le décrochage de toute une partie de la population.

Nous voterons donc en faveur de ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué RUDIGOZ : Monsieur le Président, chers collègues, la PPI de ce nouveau mandat, la première de notre nouvelle Métropole, prolonge les leviers du Grand Lyon des deux derniers mandats, attractivité, soutien aux entreprises, soutien à l'innovation, investissement dynamique et équitable dans les Communes de notre agglomération pour mieux y vivre, mieux se développer, mais aussi solidarité avec la reprise des compétences sociales du Conseil général.

Nous devons aujourd'hui changer nos approches, viser un plus haut niveau de qualité tout en étant plus raisonnables et échelonner dans le temps nos réalisations. L'exercice est tout particulièrement difficile pour notre Métropole qui vient de fusionner deux entités en assurant la continuité du service public de chacune, particulièrement difficile pour notre Métropole qui engage aujourd'hui une longue marche sur la création de politiques nouvelles en conjuguant les approches et les compétences des deux collectivités initiales pour en créer une seule.

Il a donc fallu être habile pour définir ce budget et cette PPI et maintenir l'objectif, que nous partageons, de garantir tout autant un développement global de notre agglomération et une réelle solidarité pour et entre chaque territoire qui la compose.

Les 3,5 milliards d'euros de notre PPI, monsieur le Président, dans le contexte actuel qui impacte toutes les collectivités, et particulièrement la nôtre avec un manque à gagner d'un milliard d'euros sur le mandat, sont incontestablement exceptionnels. C'est la marque de notre ambition, de notre optimisme qui fait de notre Métropole un des tout premiers investisseurs publics de notre pays.

Grâce à la situation budgétaire et financière saine du dernier compte administratif 2014 de la Communauté urbaine qui a été largement adopté lors de notre dernier Conseil, elle a mis en évidence un haut niveau d'autofinancement et une capacité de désendettement remarquable de seulement 3,8 années en 2014.

Je ne reviendrai pas dans le détail des projets que nous connaissons tous et que vous avez largement développés mais sur les axes les plus parlants pour nos concitoyens.

Avec 1 175 projets, cette PPI s'est construite avec l'ensemble des Maires, en respectant équilibre et équité entre les territoires, dans le dialogue, dans l'esprit de ce que sera notre pacte métropolitain mais dont déjà nous vivons la réalité par la mise en place des différentes instances métropolitaines, que ce soit les Conférences territoriales des Maires, la Commission spéciale Métropole et le Conseil de développement.

Sur le plan économique, l'orientation est à l'emploi, l'entrepreneuriat, l'innovation. C'est ainsi 15 millions d'euros investis dans les pépinières existantes et la création de trois pôles entrepreneuriaux sur le territoire : Neuville sur Saône, Givors et Lyon 9°. C'est 26 millions d'euros en créations et requalifications de zones d'activités qui accueillent déjà 120 000 emplois. C'est aussi soutenir les filières d'excellence de notre territoire dans la santé avec Biotech à Gerland, la chimie avec Cleantech dans la Vallée de la chimie pour sa reconversion et c'est développer la filière numérique Smart City et French Tech de Confluence. C'est également 21 millions d'euros

investis dans la recherche et l'enseignement supérieur, par la création de deux nouveaux centres de recherche et d'un plan de réhabilitation des campus universitaires dans le cadre du CPER. C'est également la construction de 6 000 logements étudiants.

La poursuite et le développement de grands projets urbains vont soutenir la politique du logement. Ainsi, 9 000 nouveaux logements seront livrés, soit en accession libre, abordable, soit en locatif intermédiaire, soit en locatif social. Ainsi, le volet logement social sera largement traité dans les opérations de renouvellement urbain qui seront conduites dans le cadre de la finalisation du programme de l'ANRU 1 et, bien évidemment, dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain.

Je rappellerai également trois grands projets inscrits à ce mandat qui vont participer au rayonnement de notre agglomération, de notre Métropole : la Part-Dieu, avec 100 millions d'euros investis sur le mandat ; cela constituera la rénovation et la modernisation de la gare, du centre commercial, la création de plus de 1 000 logements, de bureaux, de commerces et d'équipements publics. A Lyon Confluence, 80 millions d'euros seront investis dans la ZAC 2 pour permettre de créer 2 200 logements, 90 000 mètres carrés de bureaux et commerces et 75 000 mètres carrés d'équipements publics et privés. Le Carré de Soie également -comme vous l'avez dit- bénéficiera d'investissements très importants pour 120 000 mètres carrés de bureaux et 2 000 logements.

Les nouvelles compétences issues de l'ex-Conseil général du Rhône comme l'éducation et l'insertion sont elles aussi traitées à la hauteur de notre ambition :

- la Métropole va consacrer 270 millions d'euros aux collèges, avec la construction de deux nouveaux établissements d'enseignement au cours du mandat et à la rénovation de 10 établissements, plus l'ensemble des travaux plus ou moins importants qui concerneront l'ensemble de nos établissements secondaires. Je rappellerai aussi les 19 millions d'euros qui financeront le plan de développement numérique des collèges .

- c'est aussi investir pour les personnes les plus vulnérables, en attente de solidarité : investissements dans la modernisation des EHPAD, dans l'accès au logement des personnes handicapées, dans la construction de logements intergénérationnels, dans la rénovation de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) et dans l'accès à des soins hospitaliers pour tous en cofinçant la rénovation de l'hôpital Edouard Herriot.

Cette PPI est effectivement très ambitieuse. Au moment où nous nous engageons dans la construction d'une nouvelle collectivité, qui est en charge à la fois des questions urbaines et humaines, il nous faut redonner du sens. Notre Métropole doit en effet être bien plus que l'addition des compétences de la Communauté urbaine et du Conseil général décentralisé, elle doit progressivement se construire par conjugaison, par confluence.

Dans cette perspective, repenser chacune de nos politiques à partir des investissements que nous réalisons est non seulement un exercice nécessaire mais aussi un exercice qui peut être tout à fait constructif. Comme le disait un précédent Président de la Communauté urbaine et ancien Premier Ministre, monsieur Raymond Barre : "Un avenir, cela se façonne, un avenir, cela se veut". Nous ne doutons pas, monsieur le Président, de votre volonté.

Notre groupe votera pour cette PPI.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, enfin, après quinze mois de mandat, vous êtes enfin en mesure de présenter le plan pluriannuel des investissements de la Métropole de Lyon.

Nous pourrions nous réjouir de ce plan car il est vrai qu'il est constitué de 1 175 projets intéressants qui vont contribuer à redessiner le visage de notre agglomération à l'horizon 2020. La Métropole avance et nous en sommes heureux.

Nous ne pouvons cependant que regretter que ce plan soit peu précis. En effet, vous avez dressé une liste exhaustive des 1 175 projets mais vous n'avez mis aucun chiffre ou très peu de chiffres en face de chacun de ces projets. J'espère que ce n'est pas pour réaliser une partie de ces projets au rabais !

La Presqu'île est une illustration concrète de ce flou. Nous n'avons quasiment pas d'informations sur l'ampleur de la requalification ni sur l'agenda. Nous regrettons par ailleurs que, pour chaque projet, ne soient pas indiqués les coûts de fonctionnement induits ; les évoquer, les présenter sereinement en toute transparence devant notre assemblée permettrait d'anticiper l'évolution de nos budgets de fonctionnement.

L'exemple de la mise en lumière du tunnel modes doux de la Croix-Rousse est probablement le plus frappant : présenté comme un chef-d'œuvre hier, voici que vous jugez aujourd'hui que son coût de fonctionnement est trop important. Il y a deux ans, cette mise en lumière a nécessité presque 10 millions d'euros d'investissements supplémentaires. Son coût de fonctionnement annuel est semble-t-il de 1,9 million d'euros. Vous décidez donc

aujourd'hui de réduire drastiquement l'amplitude de fonctionnement, le nombre et l'intensité des effets lumière. Où est la saine gestion des finances publiques ?

Nous vous demandons donc de nous présenter le chiffrage des coûts de fonctionnement de la totalité des projets de la PPI 2015-2020. Monsieur le Président, osez la transparence !

Au-delà, sur les projets mêmes, nous avons plusieurs regrets. Je vais me contenter aujourd'hui d'évoquer le domaine des déplacements.

Le premier regret concerne le pôle d'échanges de Lyon-Perrache, où le projet financé dans le cadre de la PPI est très loin de vos promesses électorales d'il y a tout juste deux ans : vous nous promettiez à l'époque de transformer la barrière du centre d'échanges en un trait d'union entre les quartiers ; aujourd'hui, il n'est question que d'un ravalement de façade.

Deuxième regret, l'Anneau des Sciences : nous apprenons, au détour de cette PPI, que le projet de contournement par l'Anneau des Sciences ne va pas voir le jour prochainement. C'est à peine si l'on assiste à la phase timide des préliminaires avec des crédits pour des études. Monsieur le Président, osez ici, devant la représentation métropolitaine, assumer le fait que ce projet ne sera probablement pas entrepris tant que vous serez en responsabilité ! Là aussi, les promesses électorales sont bien loin : je me souviens de visuels que vous présentiez où l'autoroute A7 était transformée en boulevard urbain avec une végétalisation, une arborisation de ce boulevard urbain.

Troisième remarque, vous proposez un plan qualité de l'air ; il y a là, effectivement, une urgence de santé publique. Cependant, aucun budget précis ne semble attribué à cette démarche. Nous aurions souhaité voir dans cette PPI la mise en place de voies réservées pour les covoitureurs dans les pénétrantes de l'agglomération. Je veux, par exemple, parler de l'A7 et de l'A43. Pour nous, élus UDI, la mise en place d'une politique incitative offrant des voies réservées, des parkings avec des tarifs covoitureurs est la condition pour un réel développement du covoiturage.

Quatrième remarque, vous budgétiez 4 millions d'euros pour la réalisation du pass urbain, carte mobilité devant donner accès aux transports en commun, parkings, Vélo'V, péage de TEO et de l'Anneau des Sciences peut-être demain, Bluey, etc. C'est une très bonne idée que nous défendons depuis de nombreuses années. Nous avons cependant déjà deux cartes mobilité sur notre territoire : la carte Técély pour les TCL et la carte OÙRA au niveau des TER. Créer une troisième carte n'est pas pertinent. A l'UDI, nous sommes favorables à une convergence devant permettre une mutualisation des coûts. Ceci est d'autant plus évident qu'actuellement, la consultation pour la nouvelle délégation de service public du réseau TCL est en cours. Il serait logique que la carte Técély dans sa nouvelle version soit le support de ce pass urbain. Nous économiserions ainsi 4 millions d'euros de notre PPI que nous pourrions investir sur d'autres projets.

Monsieur le Président, je terminerai mon propos en revenant sur votre idée de créer un comité de salut des deniers publics, que vous avez appelé groupe de travail "marges de manœuvre". A l'UDI, nous pensons que les coups de rabot successifs dans les dépenses aboutissent nécessairement à une baisse de la qualité des services rendus par la collectivité.

À l'inverse, avoir une vision de long terme des économies possibles doit permettre de préserver la qualité du service. Cela passe par de la mutualisation et aussi parfois par des réductions d'effectifs. Dans ces conditions, ce ne sont pas des choix de gestion mais bien des choix politiques qui doivent être présentés devant les élus et débattus démocratiquement dans notre assemblée.

Faire ces choix, c'est redonner un élan plus fort, plus juste et plus courageux à la PPI de ce mandat. C'est l'assurance d'une Métropole équilibrée, d'une Métropole à vivre. Ce sera la Métropole qui unira véritablement l'humain et l'urbain.

Les entreprises de notre territoire ont trop attendu la PPI du Grand Lyon. Elle est là, il convient maintenant enfin d'avancer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons donc voter la première programmation pluriannuelle des investissements de notre Métropole. Ce vote, sans doute le plus important de la mandature, se déroule dans un contexte climatique inquiétant et dans un contexte politique encourageant.

En effet, nous subissons une canicule qui n'a jamais été aussi tôt ni aussi longue, avec des conséquences sanitaires graves pour les plus fragiles. Ces phénomènes iront en s'aggravant si nous les ignorons. Ce sont cinquante années de progrès dans le domaine de la santé publique qui sont menacées par le réchauffement climatique, comme le souligne l'OMS.

Ainsi, le troisième objectif de cette programmation qui affirme notre volonté d'améliorer la qualité de vie en ville prend toute son importance.

Un contexte politique encourageant : voilà qui peut apparaître paradoxal au regard du contexte national marqué par la baisse des dotations de l'Etat -cela a été dit-, près d'un milliard en moins sur le mandat pour notre collectivité, mais nous le qualifions d'encourageant au regard des engagements pris mercredi et jeudi derniers à Lyon lors du sommet mondial Climat Territoires, auquel vous assistiez, monsieur le Président, sommet qui a été un succès de par l'affluence des représentants de cités et gouvernements locaux d'une part, de grandes ONG internationales et surtout de par les engagements pris, en particulier celui de peser ensemble sur les négociations de la COP 21 pour qu'elles aboutissent à un accord -je cite- "robuste, contraignant, équitable et universel".

A cet effet, monsieur François Hollande a proposé qu'une journée de la COP 21 réunisse les territoires engagés. Nous souhaitons, monsieur le Président, que vous nous y représentiez pour obtenir un accord à la hauteur des enjeux de la transition écologique.

Notre collectivité a déjà commencé à prendre sa part de l'engagement collectif. Sans doute des efforts sont-ils encore possibles mais notre groupe trouve cette PPI encourageante et la votera.

Encourageante, parce que, dans une situation financière contrainte, des finances saines nous permettent de maintenir un fort niveau d'investissement. Ensuite, parce qu'au soutien résolu annoncé au développement économique sont associés les objectifs d'assurer l'équilibre social du territoire et d'améliorer la qualité de vie en ville. Nous aimerions que ressorte plus dans cette PPI peut-être la volonté d'allier économie et insertion et emploi mais sans doute le verrons-nous plus avant dans le budget de fonctionnement.

Donc nous la trouvons encourageante pour répondre aux défis environnementaux et humains liés à la forte attractivité de notre territoire, c'est-à-dire poursuivre, accélérer si possible la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants, c'est-à-dire mieux valoriser les déchets tout en assurant et renforçant toujours la cohésion sociale car certaines zones du territoire restent fortement marquées par la précarité. Aujourd'hui, la Métropole dispose de tous les outils pour assurer le vivre mieux dans un territoire écologique et solidaire.

C'est aussi pourquoi, dans le phasage de la réalisation des plus de 1 100 projets, nous souhaitons que la priorité soit donnée à ceux qui contribuent particulièrement à améliorer la qualité de l'air, à réduire les nuisances environnementales et à renforcer les solidarités territoriales. De ce fait, certains ne nous paraissent pas prioritaires comme par exemple la tranche aviation du boulevard urbain est ou l'échangeur de l'A43, d'autres nous paraissent bien évidemment inutiles comme le tronçon ouest du périphérique.

Dans le domaine du logement et de l'habitat, nous voulons souligner l'importance de l'objectif de construction de 9 000 logements, dont la moitié de logements sociaux avec une part importante de PLAI, tout comme la politique volontariste de production locative sociale et de rééquilibrage territorial, complétée par l'aide à l'accession abordable et le soutien aux initiatives dans le domaine de l'habitat participatif.

Enfin, nous sommes particulièrement sensibles aux 30 millions d'euros qui seront engagés pour la réhabilitation thermique du parc de logement tant social que privé, auxquels s'ajouteront les aides à la pierre.

De même dans le domaine de l'éducation, les 270 millions d'euros pour entretenir et éco-rénover l'important patrimoine que représentent nos 77 collèges.

Nous y ajoutons notre accord à la continuité du soutien aux investissements des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes et à la volonté affichée d'en interroger les critères d'attribution.

La mise en œuvre d'un schéma directeur de l'énergie est essentielle pour la transition énergétique.

Concernant la politique du cycle des déchets, nous apprécions que la réparation, le recyclage, le réemploi soient de réels objectifs, que déchèteries et recycleries soient associées. La réponse à l'appel à projets Zéro gaspi zéro déchet de l'ADEME tout comme l'engagement à réviser le cadre stratégique de la gestion des déchets sont pour nous de très bons signaux.

Nous sommes satisfaits que l'objectif de protection et de promotion de notre trame verte se traduise par une politique active de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs et éleveurs, de sanctuarisation de 20 000 hectares d'espaces naturels agricoles. Cela facilitera l'augmentation de la part de l'alimentation issue de l'agriculture biologique locale dans les cantines des collèges, entre autres.

J'en viens à la mobilité : l'effort est notable pour les modes actifs. 128 millions d'euros permettront de répondre à l'accroissement de la circulation cycliste, de l'encourager, de développer le plan piétons. Atteindre les 1 000 kilomètres de voies cyclables sera donc bien utile. La mise en place d'une passerelle modes doux au niveau du pont de La Mulatière résoudra un point noir d'importance. Par ailleurs, nous souhaitons que le remonte-vélos de la Croix-Rousse soit réalisé.

La participation maintenue au SYTRAL contribuera au développement du réseau de transports en commun de l'agglomération, une des meilleures réponses, effectivement, pour permettre à nos concitoyens d'utiliser le moins possible leur véhicule automobile en trouvant régularité et confort supérieurs pour un coût bien moindre dans nos bus, trolleys, trams et métros.

Aménager 80 kilomètres de couloirs de bus est un atout, tant pour la fluidité du trafic que pour sa qualité. Nous sommes satisfaits que le prolongement du tram T1 jusqu'aux hôpitaux est se réalise au cours de ce mandat. Nous préférierions que la mise en site propre de la ligne C3 permette la circulation d'un tram.

En conclusion, je réitère notre vote positif et unanime et notre volonté de participer à la mise en œuvre et à la réussite de ce plan qui nécessitera un pilotage serré et un suivi en continu.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, l'adoption de cette première programmation pluriannuelle d'investissement, pour ce mandat et la période 2015-2020, est une étape clé et forte pour notre collectivité. Il s'agit d'une délibération stratégique puisqu'il s'agit de recenser l'ensemble des projets qui seront réalisés sur le mandat à venir tout en assurant le maintien des grands équilibres financiers.

Avec un montant de 3,5 millions d'euros, l'ampleur de la PPI qui nous est présentée aujourd'hui est inédite. Elle symbolise certainement le mieux la nouvelle dimension que prend notre collectivité.

D'une part, elle est ambitieuse, au regard du contexte financier particulièrement contraint qui implique que nous puissions réaliser des efforts importants dans le cadre du chantier des marges de manœuvre;

Un tel volontarisme est nécessaire. L'enjeu, chers collègues, est de donner à notre Métropole la capacité d'agir comme vecteur de développement de nos territoires. Il s'agit de se doter d'un outil pour porter collectivement ces grands projets d'aménagement et de développement, pas uniquement urbanistique, pas uniquement économique mais aussi social, sportif, culturel. Dans cette période difficile, la Métropole doit soutenir notre économie et pleinement jouer son rôle en matière d'investissement public. Rappelons que l'investissement des collectivités locales a reculé de 9 % l'année dernière, soit 5,2 milliards d'euros en moins.

Trouver le juste équilibre en matière de choix d'investissement est toujours un exercice difficile.

Lyon et son agglomération est l'une des plus attractives pour sa qualité de vie et son dynamisme économique. Elle s'affirme aujourd'hui résolument comme un territoire porteur d'une réelle dynamique de croissance et d'innovation. Il s'agit donc à la fois de renforcer son attractivité et son dynamisme économique, tout en agissant pour la rendre plus solidaire.

Cette PPI est équilibrée. Elle est équilibrée sur le plan des projets, elle est équilibrée sur le plan des politiques publiques menées et elle est équilibrée sur le plan des territoires.

Un effort significatif est consenti sur le développement économique et international pour contribuer au rayonnement de notre agglomération, et ce notamment par l'appui renforcé des filières d'excellence et de l'université qui nous permettent de rayonner. Nous avons aussi de grands projets urbains comme Part-Dieu, Confluence ou Carré de Soie. Des crédits également très importants sont mobilisés sur la voirie et la mobilité.

Les investissements engagés sur le logement, la politique de la ville et les compétences héritées du Département contribueront à rendre notre Métropole plus solidaire et à favoriser un rééquilibrage entre les territoires. Je pense à particulier à la poursuite du programme de rénovation urbaine qui va transformer nos quartiers ainsi qu'à la construction des 9 000 nouveaux logements et des 6 000 logements étudiants supplémentaires d'ici 2020.

L'éducation bénéficiera également d'un effort important avec pas moins de 270 millions d'euros pour créer deux collèges, pour en rénover 11 et surtout mettre en œuvre un plan numérique ambitieux indispensable aujourd'hui.

Enfin, plus de 500 millions d'euros seront consacrés à l'environnement. Alors que notre agglomération a accueilli la semaine dernière le sommet mondial Climat territoires, c'est un signal fort qui est envoyé pour montrer notre ambition en matière de développement durable et l'infuser dans nos politiques.

Cette PPI est également équilibrée si l'on regarde la répartition de l'investissement sur notre territoire. Sur le budget principal, 1,2 milliard d'euros sont prévus pour les projets d'agglomération et 1,1 milliard pour les projets locaux, dont la moitié équitablement répartie entre, d'une part, Lyon-Villeurbanne et, d'autre part, l'ensemble des autres Communes. Les demandes des Maires ont été prises en compte. C'est un point important, alors que nous finaliserons prochainement le pacte de cohérence métropolitain. L'adoption de la PPI est une première étape.

Elle ne sera réalisable qu'à la condition de dégager des marges d'investissements nécessaires. Nous sommes en effet confrontés à un effet ciseaux, régulièrement rappelé par notre Vice-Président aux finances : d'un côté, nous devons composer avec une baisse considérable des dotations de l'Etat et, de l'autre, nous assumons de nouvelles charges particulièrement dynamiques sans en maîtriser les principaux paramètres.

C'est la raison pour laquelle notre groupe insiste régulièrement sur la nécessité de poursuivre et d'amplifier les mesures de rationalisation budgétaire. La création d'une commission dédiée va dans le bon sens. Toutes les pistes devront être étudiées et les mesures mises en œuvre pour réaliser des économies sur nos dépenses de fonctionnement interne au profit de l'investissement et au profit de nos politiques publiques. Un objectif a été fixé, il est ambitieux, il faut maintenir le cap.

Un deuxième point sur lequel notre groupe sera particulièrement vigilant concerne effectivement le pilotage de cette PPI. Il est en effet nécessaire de permettre une optimisation du taux de réalisation. Les services de la Métropole devront en ce sens être fortement mobilisés et un point d'étape à mi-mandat nous semble indispensable pour mesurer les investissements réalisés et le reste à faire. Avec une PPI plus réaliste et toujours très ambitieuse, nous pouvons raisonnablement penser que cet objectif sera atteint.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Merci, monsieur le Président. Je n'utiliserai pas la totalité du temps de parole, parce que je vais juste donner quelques éléments qui font que les élus du groupe Communiste, Parti de gauche et républicains vont, pour la plupart, s'abstenir sur cette PPI, mis à part un élu qui, Vice-Président, va voter pour la PPI.

D'abord un constat : monsieur le Président, vous avez parlé d'une PPI ambitieuse. D'autres qui ont suivi en ont même rajouté sur cette vision, cette ambition et cette étape. Nous considérons, nous, que dans les faits, malheureusement, nous allons voter une PPI qui sera en recul par rapport aux investissements faits sur le mandat précédent. Oui, 3,5 milliards, cette année, enfin ce mandat, par rapport aux 3,2 milliards du mandat précédent effectués par le Grand Lyon ; mais vous le savez tout de même, heureusement, monsieur le Président, la Métropole, ce n'est plus seulement le Grand Lyon mais c'est également l'intégration des compétences qui étaient hier du Conseil général et on nous donne le chiffre d'un milliard d'euros environ effectués par le Conseil général sur le territoire de la Métropole sur l'ancien mandat. Pour moi, le calcul 3,2 Grand Lyon plus un milliard, cela arrive effectivement à 4 milliards et quelques millions. Donc, malheureusement, le constat est qu'avec 3,5 milliards, nous n'avons pas une telle ambition que ce que vous vouliez nous expliquer.

Bien entendu, c'est rappelé dans le rapport, ce recul est expliqué et s'explique essentiellement par la baisse des dotations et la montée en charge des péréquations : un milliard de moins sur le prochain mandat. C'est vrai, monsieur le Président, qu'il est bien difficile d'assumer ces politiques de restrictions budgétaires, ces baisses de dotations qui aboutissent dans les faits soit -ou quelquefois en cumulé- à des baisses de service public, des augmentations d'impôts et des répercussions sur l'emploi puisqu'il y a un recul de l'investissement public.

J'espère d'ailleurs, monsieur le Président, que vous reprendrez, vous participerez, que la Métropole participera à une initiative lancée par l'Association des Maires de France, reprise d'ailleurs par l'Association des Maires du Rhône en septembre -je crois autour du 19 septembre- pour protester contre la réduction de ces dotations.

Pour revenir sur la PPI et pour expliquer aussi notre abstention globalement dans le groupe, certes, nous considérons qu'il y a là beaucoup trop de trompe-l'œil dans cette PPI et dans la présentation que vous nous avez exposée tout à l'heure et faite dans les réunions préparatoires.

1 200 projets, ou 1 175, allez, 1 200 projets, cela est bien, cela est effectivement un nombre important. 1 200 projets qui doivent donc arriver à 3,5 milliards d'euros. Sauf que nous n'avons pas la somme de ces 1 200 chiffres ; nous avons le résultat final de l'addition, nous n'avons pas les chiffres intermédiaires. Comment peut-on aujourd'hui donc avoir une attitude certaine sur les choix qui sont faits et sur les priorités, comment peut-on assurer un suivi réel de ces priorités-là, dans le domaine des actions de proximité, des actions sociales, pour une Métropole plus solidaire, des actions pour l'égalité entre les territoires ?

Vous avez dit -et nous le savons- que les Maires ont été consultés pour exprimer des priorités mais nous savons aussi que des Maires ont expliqué, ont proposé d'autres projets. Nous aurions aimé là aussi avoir la totalité de ces propositions, ne serait-ce que pour savoir quelle est l'ampleur des besoins qu'il y a dans notre Métropole, que nous ne pouvons pas tous satisfaire, certes, mais il est toujours bon de partir des besoins réels afin d'avoir la certitude que nos décisions sont de bonnes décisions.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le Président, que l'air de la ville rend libre, avec une citation. Mais, malheureusement, l'air du moment est plutôt celui qui est imposé par le pouvoir en place, est plutôt dans les

reculs. Nous qui sommes opposés à ces choix d'austérité, ici comme en Grèce, nous pensons effectivement qu'il faut aller à l'inversion de ces choix et que ces choix vont à l'inverse y compris de l'ambition que vous avez défendue tout à l'heure.

Notre vote donc majoritairement (9 élus sur 10) s'abstenant et un élu votant pour, notre vote ne se veut pas en opposition aux projets, à l'ensemble des 1 175 projets que vous avez présentés, bien au contraire mais nous gardons quelques doutes sur le fait que des actes concrets confirmeront que tous ces engagements pris aujourd'hui seront réellement effectués sur ce mandat. Voilà la raison qui fait que la majorité d'entre nous s'abstiendra.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, la force de l'agglomération lyonnaise, c'est d'avoir su créer un outil formidable de gestion intercommunale en matière d'équipement du territoire, de développement des infrastructures, de qualification des villes et de protection de l'espace périurbain.

Cet outil, la Communauté urbaine, dont le projet était porté avant tout par les Communes rassemblées, a mis près de cinquante ans pour émerger. Une des traductions de cette émergence a été le montant de l'investissement déployé au cours du mandat précédent, plus de 3 milliards d'euros, 3,2 milliards, que les Villes ont mis en commun pour organiser un développement coordonné et cohérent de leur agglomération.

Aujourd'hui, trois questions nous apparaissent essentielles : la première est celle de savoir si cette dynamique a été renforcée par la création de la Métropole, comment elle se redéfinit quantitativement. La seconde est celle de savoir ce que, qualitativement, porte cette programmation en termes de développement du territoire métropolitain, quelle vision du développement et de l'agglomération est à l'œuvre. La dernière, c'est celle de savoir enfin comment une intégration des compétences du Conseil général a permis de faire évoluer la politique d'investissements antérieure conduite par la collectivité précédente, le Conseil général, et dans quel sens également elle a fait évoluer ou fera évoluer celle de la Communauté urbaine.

Avant d'examiner ces questions, un motif de satisfaction, moi aussi : le niveau d'information et d'échanges qui a présidé à l'élaboration de cette PPI est sans commune mesure avec les exercices précédents ; que les élus, les services et tous ceux qui ont contribué en soient remerciés !

L'aspect quantitatif d'abord : le chiffre de 3,5 milliards est impressionnant. Il intègre les opérations déjà programmées dans le mandat précédent pour 900 millions d'euros. Il intègre aussi les investissements au titre des compétences départementales. La programmation véritablement nouvelle représente donc plus de 1,4 milliard d'euros. La baisse des dotations d'Etat ayant été chiffrée à près d'un milliard d'euros, c'est donc un effort d'investissement un peu moindre qu'en 2008 mais dans un contexte et des perspectives financières beaucoup plus contraints.

Pour être encore dans le quantitatif, il faut également, pour apprécier l'effort d'investissement public, analyser l'investissement des Communes. La PPI communautaire doit être accompagnée d'un investissement des Communes : rénovation des voiries, c'est après de l'éclairage public ; projets urbains, c'est de l'aménagement des espaces verts ; construction de logements, c'est les équipements publics municipaux qui vont avec.

Au-delà du pacte financier fiscal que nous pouvons appeler de nos vœux, cela suppose également de revoir les modalités de financement de l'aménagement urbain, de participation des opérateurs et les modalités de redistribution entre les Communes et la Métropole. Le développement des projets urbains partenariaux, les PUP, participent de ce mouvement mais cela ne peut suffire. Financièrement, par exemple, il est paradoxal que les Communes où l'on construit le plus de logements sociaux, celles particulièrement qui sont déjà au-dessus du taux de 25 %, continuent à participer au même niveau que les autres à l'équilibre des opérations de logements sociaux.

L'aspect qualitatif ensuite. Quelle vision du développement du territoire, quel projet métropolitain apparaît à travers cette programmation ? En termes d'équilibre tout d'abord entre les différents domaines d'intervention, la PPI reste un outil d'équipement en infrastructures du territoire. C'est normal et cela renvoie à la fonction première de la Métropole.

Cependant, à plusieurs reprises, la PPI est présentée comme un instrument de solidarité à l'échelle de l'agglomération. Mais de quelle solidarité parle-t-on ? S'agit-il d'une solidarité territoriale entre territoires ? Comment est appréciée la qualité contributive des territoires en question ? S'agit-il d'une solidarité urbaine prenant en compte la densité et l'effort de chacun dans l'accueil des populations nouvelles ?

La PPI comme outil d'équité territoriale doit viser à assurer une qualité urbaine sur l'ensemble des territoires, en tenant compte de leur densité, de la richesse ou non des populations concernées, du rôle économique tenu par ces territoires dans le développement de l'agglomération.

Sur le plan qualitatif, et même si la période est financièrement tendue, la question de la place donnée à la politique foncière dans la PPI reste sans véritable réponse. Aujourd'hui, la Métropole, tout en devenant une collectivité locale à part entière, doit rester un outil intercommunal de politique foncière à même d'anticiper les évolutions urbaines. Les Communes n'ont plus les moyens de développer, à côté d'une politique foncière visant à réaliser leurs propres équipements municipaux, une politique foncière qui permette d'anticiper sur les évolutions urbaines et d'agir sur la répartition de la rente foncière.

Enfin, cette PPI est pertinente parce qu'elle est un outil de mise en œuvre d'une politique de développement économique et de développement urbain. Cependant, elle ne sera pas appréciée sur le seul critère du développement de l'attractivité de l'agglomération. C'est un critère important, c'est un critère essentiel mais l'enjeu d'un développement urbain conjugué au bien-être des habitants qui a porté la création de la Métropole doit aussi apparaître plus clairement.

C'est l'objet maintenant de mon troisième questionnement : savoir comment l'intégration des compétences du Conseil général a permis de faire évoluer la politique d'investissement antérieurement conduite par cette collectivité, dans quel sens également elle a permis de faire évoluer celle de la Communauté urbaine.

Aujourd'hui, il y a une forme de continuité entre l'intervention antérieure du Conseil général, ancienne formule, et la PPI métropolitaine pour sa partie correspondant aux compétences transférées. Cela s'explique mais peut-être faut-il aussi se donner une marge de manœuvre au cours du mandat pour faire évoluer cet aspect.

De nouvelles politiques transversales mériteraient certainement d'être mieux repérées : la prise en compte du handicap et de la dépendance, quel impact par exemple sur la politique du logement conduite par la Métropole ? La prise en compte de l'insertion et du lien avec le développement économique qui peut aboutir à soutenir, par exemple, le développement de l'économie sociale et solidaire ? Ces différentes politiques transversales doivent s'affirmer dans leur mise en œuvre comme de véritables priorités métropolitaines.

Il y a donc de nombreux motifs de satisfaction dans cette PPI : la place de projets importants pour Villeurbanne et l'agglomération en est l'un d'entre eux et, plus généralement, l'intervention sur l'est de l'agglomération qui correspond aussi à un véritable enjeu de développement urbain ; l'intervention dans le domaine du logement social et de la politique de la ville ; l'investissement éducatif, l'accompagnement fort -et cela a été souligné- des projets de développement universitaire ; la prise en compte aussi du développement durable à travers notamment l'aide au logement privé que nous avons déjà expérimenté à Villeurbanne. Tout cela constitue donc des avancées importantes et donne au projet métropolitain des bases solides.

Il faut -je terminerai par là- conforter ce projet dans sa mise en œuvre en termes de moyens et au niveau financier. La PPI intervient au bout de la deuxième année du mandat et sa mise en œuvre rapide est conditionnée par une mobilisation des moyens nécessaires, moyens humains et moyens d'études.

Au niveau financier, l'évolution prévisionnelle croissante des dépenses sociales ne doit pas venir concurrencer la capacité et le rythme d'investissement de la Métropole. Conforter ce projet, c'est aussi en assurer une lisibilité sur les territoires. Cet enjeu donne un rôle particulier aux Conférences territoriales des Maires : elles devront être un lieu d'évaluation de la politique d'investissement de la Métropole et de sa mise en œuvre, un lieu où s'organisent le travail et la nécessaire concertation avec les habitants. Le pacte de cohérence métropolitain, qui sera cette année le deuxième acte politique essentiel pour la Métropole, devra rendre possible et aussi organiser cela.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller BOUSSON : Monsieur le Président, chers collègues, la PPI de ce mandat, bien que démarrant avec un an de retard, est ambitieuse et représente un volume de 3,5 milliards d'euros, montant supérieur au mandat précédent. Cet effort est d'autant plus remarquable que la Métropole subit de plein fouet une diminution des dotations de l'Etat de plus d'un milliard sur le mandat 2015-2020 et doit faire face parallèlement aux contraintes de sa propre mise en œuvre.

En effet, alors que nos ressources sont mises à mal, la Métropole a pris le parti et fait le pari de maintenir sa capacité d'investissement. Pour y parvenir, la Métropole a entrepris un programme d'économies annuelles de 6 % en moyenne sur ses dépenses de fonctionnement, le recours à une hausse unique de la fiscalité foncière des ménages et des entreprises de 5 % et la mise en place d'un chantier afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires.

En ce qui concerne le produit des ressources fiscales issues de cette hausse, nous avons exigé sa traçabilité et la garantie de voir les ressources supplémentaires affectées aux seuls investissements. Monsieur le Président, vous nous en avez donné l'assurance et notre collègue, monsieur Max Vincent, suivra régulièrement la destination de ce supplément de ressources avec la direction des finances et votre Vice-Président, monsieur Richard Brumm.

Nous pouvons nous réjouir de cette volonté affichée et assumée car soutenir l'investissement contribue au développement de l'activité économique de notre agglomération, son corollaire étant le maintien de l'emploi par le soutien aux entreprises mises à mal par cette crise, notamment dans le secteur du BTP largement affecté.

Concernant les opérations retenues pour chaque Commune de notre groupe, nous pouvons saluer la disponibilité et le travail conduit par monsieur Nicolas Magalon et les équipes sous votre autorité. La majorité des Communes semble avoir été entendue et les arbitrages raisonnés avec elles.

Cependant, au-delà des satisfecit, l'expérience du mandat précédent alerte notre vigilance sur trois points principaux :

- premièrement, la nécessité impérieuse de voir nommer dès à présent des chefs de projet sur chaque opération retenue. En effet, au cours du mandat précédent, de nombreux Maires ont été confrontés à l'absence de chef de projet qui a eu pour conséquence de voir leurs projets non engagés voire suspendus. Ces projets, pour certains, se retrouvent reconduits dans la PPI en cours, obérant l'enveloppe actuelle pour certaines Communes ;

- deuxièmement, la priorisation des projets dans les Communes pour arrêter un calendrier et tenir ainsi les délais de réalisation dans le cadre de ce mandat. Nous vous rappelons que, pour beaucoup d'entre nous, les PPI demandées sont liées à notre plan de mandat et à nos investissements actuels ;

- enfin, troisièmement, bien que la compétence et le maître d'ouvrage soient métropolitains, une collaboration active s'impose entre les Communes et les services de la Métropole pour que les projets et chantiers se déroulent dans les meilleures conditions, dans le respect des délais et tendent vers l'efficacité.

À l'appui de ces trois remarques, nous tenons à rappeler que les montants estimés à ce jour pour la totalité des PPI connaîtront des variations positives comme négatives. Nous vous demandons d'optimiser ces écarts pour satisfaire au mieux la réalisation des investissements.

Certes, cette PPI est satisfaisante en matière de volumes d'investissement et des projets arrêtés pour chacun des périmètres des trois sphères, dans un contexte contraint. Vous connaissez notre attachement au respect de l'équilibre de cette répartition et nous notons un léger décalage qui, nous le souhaitons, ne figure pas les prémices de glissements futurs.

En outre, nous réitérons également notre inclination pour le maintien de l'équité entre les territoires.

Nous tenons également à avoir la garantie de conduire l'exécution de cette PPI telle que votée ce soir, malgré les baisses de dotations drastiques et les risques d'évolutions législatives, notamment la réforme de la CVAE dont les produits pourraient être reversés au profit d'autres collectivités que la Métropole.

Notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe Socialiste et apparentés, je souhaite insister sur le niveau d'investissement fixé par l'exécutif de la Métropole pour ce mandat et que nous allons voter.

En effet, monsieur le Président, vous venez de nous présenter une PPI qui demeure à un niveau très élevé, de près de 3,5 milliards d'euros, malgré un contexte financier tendu. Ce niveau d'investissement se situe dans la droite ligne des deux précédents mandats et il est réalisable grâce à la gestion rigoureuse et responsable passée et au souci permanent de faire mieux au meilleur coût.

Nombre de collectivités ont fait d'autres choix mais ne pas investir c'est de ne pas préparer sa collectivité à l'avenir et c'est aussi se priver d'un levier économique et de création d'emplois important pour ses habitants. Et c'est bien dans ce souci de participation à l'économie locale voire nationale que la Métropole soutient particulièrement les projets dits "à fort effet de levier", fort effet de levier avec les autres opérateurs publics du territoire mais aussi avec les opérateurs privés.

C'est ainsi 1 175 projets urbains que vous venez de nous présenter, répartis sur l'ensemble de la Métropole dans le respect des équilibres entre territoires et donc dans le respect de l'ensemble de la population métropolitaine. Dans la lignée du travail mené au Grand Lyon, cette PPI a été conçue en concertation avec les 59 Communes, en soutien des projets prioritaires pour celles-ci. Cette PPI a également été conçue dans le respect des grands objectifs de la Métropole et d'un certain nombre de priorités que vous venez de nous détailler.

Pour ne pas revenir sur l'ensemble de ces projets, je tenais pour ma part à souligner deux priorités qui sont à la fois témoins de la naissance de la nouvelle collectivité et les marqueurs de notre Métropole dynamique, solidaire et surtout tournée vers l'avenir.

C'est d'abord la priorité donnée à la jeunesse et à l'éducation, éducation au sens large car elle regroupe, à mon sens, les investissements prévus dans les collèges, les actions éducatives mais aussi l'investissement en faveur de l'enseignement supérieur.

Je veux donc d'abord saluer le plan collèges, investissement de taille doté de plus de 270 millions d'euros qui permettra la création de deux nouveaux collèges et des réhabilitations d'ampleur. Ces travaux seront accompagnés d'un plan ambitieux en faveur du numérique et nous donnons là un signe fort de l'engagement de la Métropole pour cette nouvelle compétence issue du Conseil général, en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage et le bien-être de nos 62 000 collégiens.

Avec un étudiant pour 10 habitants, la Métropole lyonnaise est aujourd'hui le deuxième pôle universitaire de France. Elle compte plus de 138 000 étudiants, dont 16 000 étudiants internationaux, répartis dans 19 établissements d'enseignement supérieur, 11 500 enseignants-chercheurs, 5 000 doctorants répartis dans plus de 500 laboratoires publics et privés.

Depuis 2001, notre collectivité a travaillé à ancrer l'université dans l'agglomération en modernisant les campus et en offrant à nos étudiants une qualité de vie exemplaire car nous savons que le développement de nos universités et établissements d'enseignement supérieur passe par une politique d'accueil ambitieuse et que ce développement participe au rayonnement de notre agglomération. C'est pourquoi l'enseignement supérieur et la recherche, moteurs du développement métropolitain, sont à nouveau mis à l'honneur, tant dans cette PPI que dans le cadre du CPER. Ce sont ainsi plus de 70 millions d'euros qui seront investis pour la réhabilitation de campus, la création de centres de recherche, la construction de logements étudiants, la participation à de nombreux projets de recherche.

Je me réjouis de ce soutien apporté à l'éducation et à la recherche, postes de dépenses devenus majeurs pour notre Métropole, du fait bien sûr de la fusion du Grand Lyon et du Département mais aussi et surtout du fait d'une politique claire et réaffirmée d'investir pour la jeunesse et les savoirs, c'est-à-dire pour l'avenir.

La deuxième priorité qu'il nous tient de souligner est aussi une priorité d'avenir, puisqu'il s'agit de l'investissement dans le développement durable. Par cette PPI, nous portons une attention particulière à nos ressources, aux déplacements, à la préservation du poumon vert métropolitain et donc à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie de nos concitoyens pour aujourd'hui et pour demain.

Les investissements sont nombreux : concernant les déplacements, les modes doux, ils porteront sur l'augmentation des itinéraires cyclables, la création d'une passerelle modes doux, la création d'un nouveau pass urbain ou encore la mise en œuvre d'un plan piétons.

Par ailleurs, la Métropole se dotera d'un pacte chlorophylle qui permettra de mettre en valeur nos grands parcs, de créer des sentiers nature, de protéger nos espaces naturels sensibles et la biodiversité mais également de préserver notre agriculture périurbaine.

Une Métropole durable, c'est aussi une Métropole qui met en œuvre la transition énergétique et nous y consacrerons un budget conséquent.

Les investissements seront donc nombreux dans ce domaine du développement durable qui traite à la fois de l'avenir de notre ville, de celui de la planète, de la qualité de vie de nos concitoyens au quotidien mais qui est aussi une opportunité en termes d'emplois et de recherche pour notre territoire.

Cette première PPI métropolitaine est me semble-t-il l'occasion de souligner le nouveau visage de notre collectivité, aux compétences plus étendues et surtout l'élan que cette PPI va donner au territoire de par son niveau et ses orientations.

En conclusion, le groupe Socialiste et apparentés tient à souligner à la fois l'ambition quantitative et qualitative de cette PPI 2015-2020, un niveau d'investissement important et qui prépare l'avenir de notre agglomération, des investissements tournés vers les générations futures en leur donnant les moyens de s'épanouir, de se former, d'inventer les savoirs de demain dans un cadre de vie de qualité et adapté à leurs futurs besoins.

Le groupe Socialiste et apparentés affirme donc tout son soutien, monsieur le Prédident, à cette programmation pluriannuelle des investissements.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, le vote de la programmation pluriannuelle d'investissements pour les années 2015-2020 mérite une attention particulière puisqu'il engage l'orientation des investissements sur le territoire et donc du développement des conditions de vie de nos concitoyens.

Sur la présentation de votre PPI, nous ferons cinq remarques majeures.

La première, sur l'absence de vision globale prospective métropolitaine : bien sûr, le réflexe légitime des élus et particulièrement des Maires devant une PPI intercommunale, c'est de s'assurer que leurs choix ont bien été pris en compte et que les réalisations seront engagées pendant le mandat. Mais une liste de courses telle que présentée en annexe de la délibération ne donne pas une vision de la construction de la Métropole. La PPI est un empilement de projets, certes utiles et parfois nécessaires, mais sans vision globale de développement. Nous conservons une logique intercommunale et non métropolitaine, ce qui ne manque pas d'interroger sur la perfectibilité de la loi MAPTAM. Peut-être que le changement de mode de scrutin en 2020 participera à l'évolution des choses.

La deuxième remarque concerne le flou de la répartition des projets : vous avez fait le choix de retenir six domaines qui seraient représentatifs des compétences de la Métropole. Là encore, on ne peut que s'interroger sur leur pertinence, d'autant qu'ils sont différents des commissions thématiques permanentes de notre assemblée. Depuis des semaines, le Vice-Président à l'économie nous explique tout le bien-fondé de sa démarche pour traiter l'action sociale de la Métropole par le développement économique. Et patatras ! voilà que la PPI classe la solidarité avec l'habitat et qu'à défaut d'action sociale, le développement économique est lié à la culture, au sport et à l'éducation. On a donc un peu de mal à suivre vos orientations politiques stratégiques.

Ce flou, il est aussi dans les choix politiques d'inscrire un projet en agglomération ou en Commune, quand on ne fait pas apparaître le même projet deux fois comme le plan de relance économies d'énergie qu'on retrouve à la fois dans l'axe "environnement" et dans l'axe "patrimoine et moyens".

La troisième remarque concerne le recyclage des projets, ce que l'on appelle pudiquement le "glissement" de projets : il s'agit ni plus ni moins que de remettre sur l'ouvrage de la nouvelle PPI des projets déjà inscrits mais pas financés dans l'ancienne. Monsieur Michel Forissier en a parlé lors du dernier Conseil ; il avait cité l'exemple du prolongement de la voie nouvelle 33 pour Meyzieu, mais chaque Maire pourrait ici amener sa contribution.

Si ce glissement peut parfois s'expliquer par des raisons techniques, il est difficilement justifié par des raisons financières quand on présente une nouvelle PPI qui, à l'inverse de la catastrophe financière annoncée, est finalement d'un montant qui permet de doter convenablement tous les territoires. Pour cela, monsieur le Président, nous vous demandons, avant de passer au vote, un engagement clair que les projets inscrits pour nos Communes dans la PPI seront réalisés au cours du mandat.

La quatrième remarque est pour déplorer l'absence de détails des engagements financiers de cette PPI. Une délibération de sept pages pour cinq ans d'engagement et une dépense de 3,52 milliards d'euros, on ne peut pas dire que le Vice-Président aux finances se perd en littérature ; il y a presque plus de chiffres dans le dossier de presse, c'est un comble ! Si l'on trouve le montant global des six axes, on a du mal à comprendre pourquoi le montant par opération n'est pas indiqué et ceci afin de comprendre comment vous avez pu faire la consolidation des chiffres. Car logiquement -sauf si je me trompe-, vous avez dû chiffrer chaque projet, les classer dans une catégorie, réunir ces catégories dans un axe, ajouter les coûts de tous les axes et parvenir ainsi à nous fournir le montant global de la PPI.

On a du mal à comprendre que ces éléments de détails ne soient pas transmis aux Conseillers pour qu'ils puissent non pas vérifier l'exactitude des chiffres -car on comprend bien qu'avec une vision à cinq ans et les aléas inhérents à certains investissements, ce ne sont que des estimations- mais qu'ils puissent se faire une idée des engagements financiers et donc des capacités de réalisation.

Si nous prenons pour exemple l'axe 1 "projets d'agglomération", il est cité : "équipements sportifs", sans autre forme d'explication ; quels équipements, pour quels montants ? Prenons l'axe 2 "projets d'agglomération", il est indiqué : "convention tripartite, travaux de sécurité et d'amélioration" ; on est bien avancé avec un tel intitulé ! Axe 3 "mise en place d'automates distributeurs de lait" ; c'est certainement un choix opportun mais il est placé sur un plan d'égalité avec "points noirs zonage assainissement" ; un chiffrage et une priorisation auraient été utiles. Je pourrai ainsi multiplier les exemples mais vous conviendrez que ce n'est pas très sérieux comme présentation.

La cinquième remarque concerne l'absence de programmation calendaire. Les projets sont inscrits les uns après les autres, sans aucune information sur le stade d'avancement des projets et donc du calendrier de leur réalisation. Pour certains aménagements, il s'agit de poursuivre les travaux envisagés, pour d'autres, de lancer des marchés, pour d'autres encore de lancer une étude. Ces disparités font que l'on sait déjà que tout ne sera pas réalisé dans cette PPI et donc qu'il y aura des ajustements budgétaires. Et là, on aimerait bien pouvoir suivre le plan au fur et à mesure et ne pas le découvrir *in fine* au moment du vote du futur compte administratif de cette nouvelle PPI.

Pour cela, monsieur le Président, nous vous demandons un engagement d'obtenir de manière transparente l'ensemble des éléments chiffrés détaillés par projet et consolidés par axe ; aussi un suivi détaillé par Commune et par projet mis à jour à chaque modification d'autorisation de programme pour un bilan annuel.

Il ne s'agit pas, monsieur le Président, d'un positionnement politique ou partisan. Nous sommes disposés à travailler en confiance. Malheureusement, pour des dossiers de moindre envergure, nous avons constaté que

vos promesses n'étaient pas toujours suivies d'effets : vous vous étiez engagé à nous donner tous les chiffres des crédits de proximité, vous aviez même avoué les avoir lus en indiquant que, selon vous, Lyon n'était pas très bien dotée. Deux mois après, on attend toujours.

Monsieur le Président, nous sommes des élus responsables. Nous sommes prêts à accompagner le développement de la Métropole et l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens tout en préservant le tissu économique local. Vous avez dépassé les clivages politiques dans l'attribution des crédits PPI, nous le reconnaissons volontiers mais il aurait été difficile de faire autrement, convenez-en. Il ne peut pas y avoir de chèque en blanc dans la gestion d'une collectivité. Il ne peut pas y avoir le temps des promesses pour revenir à une réalité politique décalée des engagements.

Aussi, nous pourrions approuver aujourd'hui la proposition de PPI, pour y parvenir, nous attendons de vous des engagements fermes et immédiats car, vous l'avez bien compris, il ne s'agit pas de clore un débat mais de lancer dès maintenant le contrôle du suivi de la bonne exécution de cette PPI.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, donc chacun a pu s'exprimer. J'ai essayé, dans la présentation que nous avons faite tout à l'heure, à la fois de donner une direction globale et en même temps d'illustrer par suffisamment d'exemples ce qu'était la PPI. Evidemment, elle ne balaye pas les 1 175 projets que nous avons recensés et sur lesquels nous sommes en train de travailler.

Ce que je veux vous dire aujourd'hui simplement, c'est que nous allons mettre en place un comité de suivi dans lequel les groupes seront représentés et donc chacun pourra avoir en temps réel le suivi de la PPI que nous annonçons aujourd'hui.

Voilà, donc je vais mettre cette PPI aux voix. On va compter.

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Front national ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Donc c'est bon. Merci beaucoup. Merci, chers collègues, on va essayer de travailler ensemble à la réalisation de cette PPI.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0476 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget supplémentaire 2015 - Révision des autorisations de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2015-0477 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget supplémentaire 2015 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0476 et 2015-0477. Je passe la parole à monsieur Brumm sur les budgets supplémentaires.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons examiner ensemble deux rapports, les 2015-0476 et 2015-0477 qui ont trait effectivement au budget supplémentaire 2015 - Révisions des autorisations de programme et au budget supplémentaire 2015 - Tous budgets. Je précise que ces deux rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

Nous allons donc examiner à présent ce budget supplémentaire. Je vais essayer d'être clair et compréhensible pour un sujet pas toujours évident, en évitant toutefois trop de littérature, comme tout à l'heure monsieur Philippe Cochet m'en félicitait. Il s'agit ici, en effet, de commenter les principales variations opérées à l'occasion de cette étape budgétaire, dont le caractère correctif, eu égard aux conditions d'élaboration du budget primitif, s'avère exceptionnel. Je vous rappelle en effet que le budget primitif reposait sur une double méthode, un dialogue de gestion classique pour sa partie communautaire, une transposition fondée sur les clés de répartition validées par la CLECRT pour sa partie départementale, appliquées au dernier budget connu du Conseil général.

C'est pourquoi, à présent, forts de notre nouvelle appréhension des compétences départementales, nous affinons nos prévisions budgétaires à l'occasion de ce budget supplémentaire, en fonction de l'exercice de nos nouvelles politiques publiques.

Nous examinerons successivement la synthèse des variations en fonctionnement, l'autofinancement qui s'en dégage, le détail des crédits modifiés, la typologie de la section de fonctionnement ainsi amendée. Enfin, nous terminerons par l'examen des variations et investissements.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 3 page 175).

Regardons tout d'abord la synthèse des variations en fonctionnement avec le tableau qui vous est présenté.

Vous voyez que, sur ce tableau, sur le budget principal, les propositions s'élèvent à près de 122 millions d'euros en dépenses et 29 millions d'euros en recettes, représentant respectivement 5 % des dépenses de fonctionnement du BP 2015 et 1 % des recettes de fonctionnement.

L'excédent du compte administratif 2014 de la Communauté urbaine permet d'affecter 59,5 millions d'euros au financement de ce budget supplémentaire. Les dépenses de fonctionnement atteignent ainsi 2,3 milliards d'euros au total ; nous les détaillerons par la suite.

Quel sera l'autofinancement à l'issue du BS 2015 ? À l'issue de ces corrections, l'autofinancement brut, c'est-à-dire les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, est de 262,9 millions d'euros. Une fois soustrait le remboursement du capital de la dette, soit 186 millions d'euros, l'autofinancement net atteint près de 77 millions d'euros.

Regardons à présent les principales variations en fonctionnement.

Tout d'abord, penchons-nous sur les principales variations en recettes : on note une augmentation des recettes fiscales de 4,2 millions d'euros, consécutive aux dernières notifications des services de l'Etat, avec un impact prédominant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, plus de 3,5 millions d'euros, et des frais de gestion de la taxe foncière pour un million d'euros.

On note également une recette de 5,2 millions d'euros. Cette recette de 5,2 millions d'euros a été inscrite dans le cadre du contentieux qui nous a opposés à l'Etat et que nous avons gagné concernant la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle.

En outre, la Métropole ayant pris en charge, en début d'exercice et dans un souci de continuité du service public, des dépenses engagées par le Conseil général au titre de 2014, notamment pour les politiques concernant les personnes âgées et personnes handicapées, ce dernier procède actuellement à leur remboursement pour près de 13,4 millions d'euros.

Enfin, les recettes liées à la refacturation des réfections de tranchées augmenteront respectivement de 3,2 millions d'euros.

Nous avons vu les variations en recettes, regardons à présent les variations en dépenses. Nous présenterons pour cela quelques zooms.

Tout d'abord, un zoom sur le revenu de solidarité active (RSA) : la plus importante variation pouvant être constatée concerne en effet ce RSA avec une demande de crédits supplémentaires de 44 millions d'euros, soit 35,6 millions pour l'allocation RSA et 8,4 millions pour le plan métropolitain d'insertion. La demande concernant l'allocation RSA est basée sur une évolution des allocataires similaire à l'année 2014, c'est-à-dire de près de 5 %, ainsi qu'une revalorisation réglementaire de l'allocation de 0,9 % en février et de 2 % en septembre. Après la prise en compte de cette évolution, le budget prévisionnel pour l'allocation RSA s'élève à 220 millions d'euros.

Un zoom, après le RSA, sur les subventions du périmètre du Conseil général : s'agissant de ces subventions, elles augmentent de 28,5 millions d'euros. En ce qui concerne les subventions concernant la politique culturelle, sportive et associative ainsi que la dotation aux collèges privés et publics, elles sont ajustées à hauteur de 6,9 millions d'euros, dont 4,6 millions d'euros complémentaires sur les collèges, portant notre participation 2015 à plus de 21 millions d'euros au profit de ces établissements.

Globalement, le montant total des subventions hors secteur social atteint désormais 447 millions d'euros.

En ce qui concerne les subventions du secteur social, on note une augmentation de 2,7 millions d'euros de la prestation de compensation du handicap, qui s'élève de ce fait à 39,2 millions d'euros. Cette hausse vient principalement couvrir la progression du nombre de bénéficiaires de plus de vingt ans. A noter que 1,4 million d'euros de dépenses supplémentaires feront l'objet d'un remboursement du Conseil général. Les frais de séjour augmentent quant à eux de 14,8 millions d'euros mais incluent 10,7 millions d'euros de dépenses liées à l'année 2014 qui seront également remboursées par le Conseil général.

Un zoom à présent sur les personnes âgées : sont également concernés en effet par ce budget supplémentaire les crédits liés à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Pour mémoire, cette allocation est une prestation destinée à aider les personnes âgées dépendantes à rémunérer les aides à domicile ou, pour celles en établissement, à acquitter une partie du tarif dépendance. Cette allocation nécessite 6,9 millions d'euros de crédits supplémentaires liés, d'une part, pour l'APA établissement, à une augmentation des places ouvrant droit à ces prestations et à l'évolution des tarifs, d'autre part, pour l'APA à domicile, principalement à une hausse du nombre de bénéficiaires. Cette inscription supplémentaire porte le total des crédits APA à près de 98 millions d'euros.

Après ces quelques zooms, examinons maintenant d'autres variations de dépenses de fonctionnement.

Il s'agit tout d'abord des charges de personnel qui intègrent, pour 3,7 millions d'euros, des évolutions réglementaires concernant les catégories C ainsi que l'effet glissement-vieillessement-technicité (GVT) et l'augmentation des taux de contribution à la CNRACL au 1^{er} janvier 2015, également sur le périmètre Conseil général. Ces charges de personnel atteignent désormais 388,9 millions d'euros.

Les charges générales, quant à elles, augmentent de 1,4 million d'euros hors report, dont 0,2 million d'euros pour les fluides et 0,3 million d'euros de fournitures d'entretien. Sur les nouvelles compétences en provenance des Communes, on note un million d'euros en provisions pour la police des immeubles menaçant ruine. Enfin, 1,6 million d'euros seront reversés à l'Etat au titre des exonérations de CFE accordées aux auto-entrepreneurs.

A présent, il convient d'examiner la typologie des dépenses de fonctionnement qui apparaissent assez clairement sur le graphique qui s'affiche devant vous. Ledit graphique illustre le profil des dépenses de fonctionnement de la Métropole à l'issue du BS 2015. Les dépenses à caractère social (APA, RSA, aide à la personne, prestation de compensation du handicap) représentent ainsi 30 % des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de personnel mobilisent 17 % des dépenses et les charges générales 14 %. Les subventions ou les participations couvrent quant à elles près de 448 millions d'euros. Chacun de ces ensembles devra faire l'objet d'un cadrage budgétaire volontariste à l'occasion de la préparation du BP 2016 et des suivants, afin de préserver notre autofinancement, garant de notre capacité d'action.

Après la section de fonctionnement, nous examinons désormais les propositions de BS relatives à l'investissement, avec une synthèse des variations en investissement.

Tout d'abord, l'évolution des crédits d'investissement du budget principal.

Pour le seul budget principal, les demandes inscrites au BS atteignent -ainsi que vous pouvez le voir sur le tableau qui est affiché- 23,7 millions d'euros en dépenses et 57,8 millions en recettes. Ces chiffres intègrent des crédits d'investissement gérés actuellement annuellement hors PPI, qui concernent principalement une cession à la SERL pour l'opération Gratte-Ciel nord à hauteur de 16,3 millions d'euros et des réserves foncières pour le logement social à hauteur de 3,5 millions d'euros.

Est également inscrite au budget supplémentaire en dépenses la reprise du résultat déficitaire cumulé 2014 de la section d'investissement qui s'élève à 138,6 millions d'euros. Ce déficit est financé en recettes par un prélèvement sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement. Le total des dépenses d'investissement, y compris la dette, s'élève désormais à près de 971 millions d'euros.

Regardons enfin -et nous en aurons presque terminé- l'évolution des crédits sur le seul périmètre PPI. S'agissant des crédits relatifs à la seule programmation pluriannuelle d'investissement du budget principal, le volume du BP est maintenu. Le solde des propositions -ainsi que cela apparaît sur ce tableau- atteint 3,4 millions d'euros en dépenses et 18,4 millions d'euros en recettes. Le nouveau crédit de paiement 2015 s'élève donc à 620,6 millions d'euros en dépenses et 87,6 millions d'euros en recettes à l'issue du BS 2015.

A titre d'exemple, les principaux ajustements de crédits de paiement 2015 concernent d'une part des acquisitions foncières et une subvention à la SNCF pour l'opération Confluence à Lyon 2^o, soit pour 2,4 millions d'euros, également des opérations d'aménagement Gratte-Ciel Nord à Villeurbanne pour 1,6 million d'euros ou encore la révision de l'échéancier de démolition des copropriétés privées à Bron pour 2,4 millions d'euros.

J'en ai presque terminé, monsieur le Président, mes chers collègues. Encore quelques mots de conclusion simplement.

Les éléments qui vous ont été présentés permettent d'appréhender le nouveau profil du budget métropolitain. En effet, ce budget supplémentaire 2015 a permis de définir au plus près la réalité de l'évolution de nos interventions.

Ainsi, en synthèse, les dépenses de fonctionnement du budget principal de la nouvelle collectivité s'élèvent -comme on l'a déjà dit- à 2,3 milliards d'euros. Plus globalement, en intégrant l'ensemble des budgets annexes et en cumulant investissement et fonctionnement, la Métropole gère près de 3,2 milliards d'euros.

Mais? d'ores et déjà, de nouvelles étapes nous attendent, au premier lieu desquelles la préparation du budget 2016, qui devra naturellement intégrer la contrainte liée à la baisse des dotations de l'Etat, à

l'augmentation des charges de péréquation et à la progression d'une partie de nos dépenses à caractère social, de manière à préserver notre autofinancement.

Viendra ensuite l'examen par la CLECRT de notre compte administratif 2015 ainsi que celui du Département dans le cadre de la clause de revoyure prévue aux fins de fixation définitive de la dotation de compensation métropolitaine. Je précise que les travaux de la CLECRT dans le cadre de cette clause de revoyure commenceront tout prochainement puisque la prochaine réunion aura lieu dès le 10 juillet prochain.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le groupe Europe Ecologie-Les Verts votera favorablement ce rapport, dans la mesure où il présente l'intégration dans le budget de la Métropole des engagements pris par le Conseil général, notamment sur le plan social.

Toutefois, je me concentrerai uniquement sur quelques-uns des enjeux auxquels nous devons faire face.

Tout d'abord, au titre des transports urbains et de l'aménagement de voirie, si nous votons favorablement les 300 000 euros pour renforcer la réalisation du Centre d'échanges de Lyon Perrache, les 200 000 euros pour le remboursement des aménagements de la piste cyclable reliant les Jets d'eau au campus de la Doua, ainsi que les 800 000 euros pour prioriser les interventions sur les ex-voies départementales, nous sommes un peu perplexes quant aux baisses d'investissement prévues pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de La Part-Dieu et les améliorations des réseaux de surface des sites propres sur le territoire de l'ex-Conseil général. Pour nous, cela ne donne pas une vision claire de notre politique d'incitation de nos concitoyens à privilégier les modes de transports alternatifs à la voiture.

Sur le programme de soutien au logement social, nous notons le complément de 1,6 million au titre du fonds de solidarité logement mais nous verrons plus tard, avec la délibération 2015-0505, que cela concerne essentiellement les clients d'EDF. Nous avons compris qu'en 2016, d'autres fournisseurs seraient intégrés. Nous sommes bien évidemment favorables à ce que des fournisseurs d'électricité d'origine autre que le nucléaire puissent participer à cette démarche de soutien social, ce qui ouvrirait le champ des possibles pour nos concitoyens.

Au titre des déchets, nous regrettons que les opérations de modernisation et de remplacement des brûleurs à gaz de l'usine d'incinération Lyon sud soient retardées alors que, dans le même temps, il nous est annoncé 10 000 tonnes de déchets supplémentaires. Bien qu'il y ait des opérations de valorisation énergétique des déchets, nous pouvons craindre une augmentation de la pollution tant que ces brûleurs n'auront pas été remplacés et modernisés. Espérons que cela devienne une priorité pour les mois à venir dès 2016.

Toujours au chapitre de la lutte contre la pollution, les sommes engagées nous paraissent bien modestes face aux risques technologiques présents. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'intéressera à cette question durant ce mandat, de façon à nous assurer que les meilleures dispositions de protection et de sécurité sont prises pour les populations voisines des installations chimiques à risque.

Concernant l'enfance et les adultes en situation de handicap, nous ne pouvons que saluer le nombre de places nouvellement ouvertes en 2015 sur les territoires de la Métropole. Toutefois, si cela répond à l'urgence actuelle et aux difficultés que vivent les familles, ainsi que les structures accueillant ces personnes en situation de handicap, nous pensons que cela risque de ne pas être suffisant à court terme, notamment pour ce qui est de la prise en charge du handicap psychique tel que la schizophrénie.

Enfin, sur le nombre d'allocataires indemnisés au titre du RSA, les chiffres annoncés dans ce rapport ne sont qu'une évaluation basse de la situation actuelle et des perspectives futures. La situation économique de notre pays et de notre territoire laisse malheureusement augurer une augmentation des demandes dans un proche avenir.

Voici donc, monsieur le Président, en quelques mots, quelques dossiers sensibles que nous aurons à traiter dans les années de ce mandat et que le groupe Europe Ecologie-Les Verts suivra de près, comme ceux engagés par nos Vice-Présidents et notre Conseillère déléguée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, l'examen de ce premier budget supplémentaire illustre donc parfaitement les nouvelles missions que nous devons aujourd'hui assumer en y consacrant une grande partie de nos dépenses : sur les 122 millions d'euros qu'atteignent les propositions de

dépenses nouvelles en section de fonctionnement, plus de la moitié concerne les dépenses sociales héritées du Département et désormais les nôtres.

L'action sociale au sens large représente au final, à l'issue de ce budget, un montant total de 693 millions d'euros, soit un tiers de nos dépenses réelles de fonctionnement. C'est aujourd'hui, et de loin, le premier poste budgétaire de notre Métropole. Les principales variations de dépenses concernent l'allocation personnalisée d'autonomie en faveur des personnes âgées, la prestation compensatoire du handicap, les frais de séjour pour 15 millions d'euros et surtout la politique d'emploi insertion qui fait l'objet de la plus forte revalorisation avec 44 millions d'euros.

Nous voyons bien, avec ces quelques chiffres, que les nouvelles compétences sociales constituent un véritable défi financier pour notre collectivité. La Métropole est confrontée à une demande croissante en matière sociale, autant pour des raisons structurelles en lien avec la démographie que pour venir en aide aux personnes fragilisées par la crise.

Ainsi, alors que l'allocation personnalisée d'autonomie a atteint son régime de croisière treize ans après sa mise en place, le vieillissement de la population entraîne mécaniquement une hausse du nombre des bénéficiaires. Les frais de séjour sont également fortement impactés par la création de places et la hausse de tarifs des établissements.

Pour ce qui concerne le revenu de solidarité active (RSA), les dépenses sont fortement corrélées à la conjoncture économique et notamment au chômage de longue durée, puisque les personnes en fin de droits deviennent de nouveaux bénéficiaires des minima sociaux. Depuis 2009, dans un contexte économique contraint, le nombre d'allocataires a augmenté de plus de 60 %. La nouvelle revalorisation proposée donne une idée de l'importance de cette charge.

Le défi à relever est d'autant plus grand que la Métropole ne maîtrise pas les principaux paramètres de ces charges tels que les conditions d'accès et le montant des prestations, pas plus que la création des nouveaux droits. L'Etat est décisionnaire en la matière, comme l'illustrent les deux revalorisations du RSA (0,9 % en janvier 2015, 2 % en septembre 2014) et ces revalorisations s'inscrivent dans le cadre de l'engagement gouvernemental d'augmenter cette prestation de 10 % en plus de l'inflation d'ici la fin du quinquennat. Pour autant, l'Etat n'assume pas complètement ses responsabilités puisque les compensations des transferts de compétences sont très largement insuffisantes.

Le challenge à relever est ainsi clairement posé : notre Métropole doit assumer son rôle de chef de file de l'action sociale en intervenant sur un grand nombre de sujets qui concernent directement la vie quotidienne de nos concitoyens ; ces dépenses de solidarité sont nécessaires pour assurer la cohésion sociale de notre territoire dans une période de crise économique durable. Mais elle doit également, dans le même temps, jouer pleinement son rôle dans ses nombreux autres champs de compétences au service du développement de notre territoire.

C'est pourquoi il nous faut privilégier l'investissement qui a été présenté dans le rapport précédent, et ce pour ne pas fragiliser un tissu économique déjà particulièrement impacté par la crise et assurer les besoins structurels importants. D'autant plus qu'une baisse de nos investissements aurait des conséquences négatives sur l'activité et donc sur l'emploi, avec un retour et un impact directs sur notre budget social. Il est donc indispensable de maintenir notre dynamique d'autofinancement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, en l'absence de monsieur Bernard Genin, qui a dû aller auprès d'un proche à l'hôpital en urgence, une seule remarque.

Tout le monde a noté la place prise par les dépenses sociales, ce qui vient d'être dit. Nous l'avons évidemment constaté et nous alertons sur cette importance qui va nécessiter certainement d'autres discussions dans notre assemblée, puisqu'on prévoit en 2015 une évolution par exemple du RSA au même niveau que l'année 2014.

Tous les signes que nous avons de notre côté, c'est plutôt une aggravation -encore- du chômage et de ses conséquences à moyen terme. Le Comité régional CGT avait alerté il y a quelques semaines sur le volume d'emplois supprimés qui conduisait à des salariés en fin de droits en 2015 et 2016 qui étaient évalués à 150 000 à l'échelle de la région. Nous craignons donc que l'évolution du RSA soit encore supérieure à ce qui nous a été dit à l'instant.

Donc, en conformité avec notre vote au moment du budget, nous nous abstenons sur ce budget supplémentaire.

J'attire votre attention, d'ailleurs, sur la page 2, tableau 3, ligne 3 : je suppose que le virement à la section d'investissement vient bien de la section de fonctionnement et pas de la section d'exploitation.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller KABALO : Monsieur le Président, le vote du budget supplémentaire est un exercice important de la vie des collectivités que nous connaissons tous et qui permet de s'adapter au plus près des besoins réels de la collectivité. C'est un moment d'autant plus important aujourd'hui puisqu'il s'agit du vote du premier budget supplémentaire de la Métropole et de l'année ; celui-ci concerne à la fois l'affectation de l'excédent net du compte administratif 2014 que nous avons voté la semaine dernière de même que les propositions nouvelles en fonctionnement.

L'analyse attentive des documents proposés met en évidence que les principaux postes de dépenses nécessitant un réajustement sont ceux relevant des politiques sociales transférées depuis l'ancien Département du Rhône : l'emploi et l'insertion, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Il ne s'agit certainement pas de remettre en question l'intégration de ces compétences au sein des politiques métropolitaines ni le versement des allocations, si importantes pour les bénéficiaires notamment en cette période de crise. Il s'agit simplement d'attirer l'attention sur l'évolution croissante des dépenses sociales, + 5 % d'allocataires du RSA en 2014 par rapport à 2013 avec une évolution prévisionnelle de 7 à 10 % par an pour les années à venir ou encore l'augmentation prévisionnelle du nombre de bénéficiaires de l'APA entre 2010 et 2040, plus de 60 %.

Ce point de vigilance est extrêmement important car la Métropole a le devoir moral et légal d'assumer l'augmentation de ses dépenses sociales tout en préservant ses capacités d'investissement pour assurer le développement économique, urbain et social de son territoire.

C'est un véritable défi que nous avons devant nous et, pour reprendre vos propos, monsieur le Président, au moment des propos liminaires de la PPI, nos défis sont multiples : défi économique, défi social et défi de l'écologie.

Dans le contexte actuel de tension budgétaire qui rend l'action publique toujours plus contrainte et qui appelle à de plus en plus d'arbitrages et afin d'y parvenir, le chantier marges de manœuvre qui permettra de dégager de réelles sources d'économies est particulièrement important et nous, nous nous félicitons de son lancement.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, dont le taux (+ 0,7 %) au compte administratif 2014 montre une stabilité, fait certainement envie à un certain nombre de collectivités. Mais, comme je l'ai déjà dit la semaine dernière -et je prendrai le risque de me répéter-, la baisse des frais de fonctionnement de notre collectivité devra être un impératif à respecter chaque année, avec l'objectif annoncé de moins 25 millions d'euros par an soit au total 125 millions d'euros d'ici à 2020.

Notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, chers collègues, suite donc de l'épisode précédent : après le compte administratif 2014 la semaine dernière, le budget supplémentaire 2015. Et là, la réalité de la Métropole nous rattrape. Nous avons vu la semaine dernière qu'il n'y avait pas eu d'économies de fonctionnement ni de recherches de mutualisation réalisées ces deux dernières années pour préparer la construction de la Métropole et anticiper les difficultés à venir, malgré une gestion remarquable que vous aimez à présenter.

Lors de la présentation du BP 2015 en janvier dernier, nous avons souligné son imprécision et le fait que beaucoup de dépenses étaient sans doute sous-estimées. Ce BS vient confirmer nos craintes. Je le résume en quatre chiffres : des dépenses de fonctionnement en hausse de 122 millions d'euros, par rapport au BP et des recettes en hausse de 29 millions, qui ne compensent pas cette hausse, même s'il y aura quelques régularisations à venir par des remboursements en provenance du Département du Rhône. L'investissement, lui, est en hausse de 23 millions d'euros et la dette en hausse de 44 millions d'euros pour financer cet investissement du fait d'un déséquilibre du solde de fonctionnement.

Les éléments qui nous inquiétaient au BP sont confirmés. Les dépenses sociales qui augmentent fortement, c'est l'élément le plus frappant : + 65 millions d'euros par rapport au BP 2015, + 45 millions juste pour l'emploi et l'insertion, + 45 millions par rapport à 192 millions qui étaient inscrits, soit 23 % de plus que ce qui était prévu.

Pour vos estimations 2015, vous aviez pris les chiffres du BP 2014 du Département. Sachant la croissance forte de ces dépenses chaque année, c'était un peu juste. Pour la seule année 2014, les dépenses ont augmenté de

5 % et, comme la situation économique ne s'arrange pas, les charges liées au RSA, malheureusement, s'alourdissent encore. Mais c'était assez prévisible.

On constate également une hausse de plus de 9 millions d'euros pour les personnes âgées, + 7,3 % par rapport au BP, une hausse de plus de 10 millions d'euros pour les personnes handicapées, + 5,6 % par rapport au BP, avec -je le rappelle- des recettes supplémentaires de 14 millions d'euros pour ces programmes qui augmentent, au total, de 65 millions d'euros, avec seulement + 14 millions de recettes.

De manière générale, les dépenses ont été sous-estimées. Pour la culture, elles augmentent de 18 % par rapport au BP et l'annonce de la poursuite des engagements du Département en matière de grands équipements culturels qui, pour la plupart, sont liés par des conventions pluriannuelles et pouvaient être envisagés dès le BP. Des petits travaux également ça et là, sur le périmètre du Département l'an dernier : la voirie, l'entretien des bâtiments, des ouvrages d'art, même des dotations aux collèges, l'acquisition de véhicules -nous dit-on- pour les services de la voirie départementale qui sont, paraît-il, obsolètes ; à se demander si le Département n'a pas freiné un certain nombre de dépenses en 2014, sachant qu'elles seraient prises en compte par la Métropole l'année suivante.

S'ajoutent à cela des coûts supplémentaires pour la Métropole. Deux exemples :

- les immeubles menaçant ruine ; on voit ici le paradoxe de payer les Communes pour une tâche qu'elles effectuaient auparavant à leur charge, que la Métropole devrait désormais assumer mais qu'elle n'est pas en mesure de faire -c'est assez complexe- : + 0,3 million d'euros budgétés et surtout + 1 million d'euros de provisions sur ce sujet.

- le fonctionnement de l'institution également : la masse salariale augmente de 5 millions d'euros, principalement pour l'intégration des agents du Département. Vous découvrez notamment le GVT pour les fonctionnaires du Département alors que vous savez très bien calculer celui des agents du Grand Lyon. Vous aviez là aussi calculé la masse salariale sur celle du BP 2014. Le coût de fonctionnement de l'assemblée également, avec la hausse des indemnités des élus : + 765 000 euros sur un budget de 6 millions d'euros, hausse à laquelle nous nous sommes opposés, je le rappelle.

Il y a aussi des choses qu'on ne voit pas dans ce BS, même si ce n'est pas vraiment l'objet de cette délibération mais elles auront leur importance au moment de la constatation des réalisations 2015 : l'évolution des emprunts toxiques ; alors, on nous a bien expliqué que l'absence d'inscription de dépenses supplémentaires n'est possible qu'en puisant dans les réserves, les économies faites sur les intérêts des autres emprunts en raison des taux qui restent bas mais ces réserves ne sont pas inépuisables.

On ne nous parle pas non plus de rapprochement entre les services du Département et du Grand Lyon ; les services de voirie continueront par exemple à travailler séparément, d'où des doublons sur certaines tâches.

Et il y a surtout le plan marges de manœuvre, dont vous ne parlez pas ou plutôt si : vous dites que vous mettez en place une commission d'élus chargés d'y réfléchir. Alors, je leur souhaite bon courage. Vous avez dit que vous vouliez dépenser 3 milliards d'euros pour l'investissement mais vous n'avez pas dit comment vous allez repenser la stratégie de fonctionnement pour plus d'efficacité et moins de coûts.

Vous estimez à 25 millions d'euros par an les économies à réaliser sous ce mandat pour parer à la baisse des dotations, y compris pour 2015 -d'après ce que j'ai compris-, mais, pour cela, il nous manque la marche à suivre. Où allez-vous les trouver ? Pas la plus petite piste, en tout cas dans ce BS ni dans les documents que vous nous avez communiqués.

Alors, pour conclure, je reprends ce que j'avais dit lors du BP 2015 : les hausses d'impôts pour 2015, nous les avons vues ; les économies que vous avez si bien vendues avec votre Métropole, plus celles qui sont nécessaires pour faire face à la baisse des dotations, nous ne les voyons toujours pas. Et c'est pourquoi nous voterons contre ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix les dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0482 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0482. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon. C'est la désignation de représentants au Conseil, de deux représentants car, suite à l'annulation par le Conseil d'Etat des élections municipales et communautaires organisées à Vénissieux les 23 et 30 mars 2014, il nous appartient de pourvoir les postes du 3^{ème} représentant titulaire et du 18^{ème} représentant suppléant qui sont aujourd'hui vacants.

M. LE PRESIDENT : Un poste de représentant titulaire et un poste de représentant suppléant sont actuellement vacants au sein de la Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaire :

- monsieur Michel LE FAOU

Suppléant :

- madame Marie-Christine BURRICAND

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0483 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil du Pôle métropolitain - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0483. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Effectivement, il s'agit cette fois du Conseil du Pôle métropolitain. C'est la désignation de représentants du Conseil. Là, il y a 5 personnes, pour des motifs différents : tout d'abord, les 6^{ème}, 22^{ème} et 27^{ème} représentants titulaires aujourd'hui vacants pour le même motif qu'exposé précédemment ; donc l'annulation des élections de Vénissieux. D'autre part, par courrier du 23 mars 2015, monsieur le Président du groupe UMP, divers droites et apparentés a fait part du souhait de remplacer madame Joëlle Beautemps, qui était le 25^{ème} représentant titulaire, par un autre membre de son groupe. Et enfin, par courrier en date du 5 mai 2015, monsieur Gilles Lavache a fait part de son souhait de démissionner pour convenances personnelles de son poste de 30^{ème} représentant titulaire. Nous avons donc sur les pupitres un bulletin avec 5 candidats.

M. LE PRESIDENT : 5 postes de représentants titulaires sont actuellement vacants au sein du Conseil du Pôle métropolitain. Je vous propose les candidatures suivantes :

- monsieur Bruno LEBUHOTEL
 - monsieur Christophe GIRARD
 - monsieur Gilles ROUSTAN
 - madame Agnès GARDON-CHEMAIN
 - madame Laurence CROIZIER

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0484 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0484. Madame Vullien, toujours vous.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Toujours dans le même ordre d'idée d'ailleurs, c'est la Commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon, désignation d'un représentant du Conseil pour le 10^{ème} titulaire, suite toujours à l'annulation des élections à Vénissieux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Un poste de représentant titulaire est actuellement vacant au sein de la Commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon. Je vous propose la candidature de madame Marie-Christine BURRICAND.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0485 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil de surveillance des Hospices civils de Lyon (HCL) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0485. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Il s'agit de désigner deux représentants de la Métropole au Conseil de surveillance des Hospices civils de Lyon. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de deux représentants titulaires au sein du Conseil de surveillance des Hospices civils de Lyon (HCL). Je vous propose les candidatures suivantes :

- monsieur David KIMELFELD
- monsieur Yann COMPAN

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0486 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0486. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Il s'agit là de désigner un titulaire et un suppléant au Comité départemental de l'aide médicale d'urgence, de la permanence de soins et des transports sanitaires (CODAMUPS). Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du CODAMUPS. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaire :

- madame Sandrine RUNEL

Suppléant :

- madame Zorah AIT-MATEN

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0487 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil syndical du Syndicat mixte du Bordelan - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Toujours monsieur le Vice-Président Claisse qui rapporte le dossier numéro 2015-0487. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Toujours deux désignations de représentants, dont un titulaire et un suppléant, pour représenter la Métropole au sein du Comité syndical du syndicat mixte du Bordelan. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil syndical du Syndicat mixte du Bordelan. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaire :

- monsieur Pascal DAVID

Suppléant :

- monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0488 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de chaleur et froid urbains - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0488. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier important, sensible dans notre agglomération, puisqu'il concerne le principal réseau de chaud et froid urbains de notre agglomération, celui de Lyon-Villeurbanne-Bron, dont il est proposé, dans le corps de la délibération, de l'étendre à d'autres Communes. Nous devons donner à la fois un avis sur le principe de délégation de service public de ce futur service public de chaud et froid urbains ainsi que vous autoriser, monsieur le Président, à lancer la procédure y afférente. La Commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc j'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette délibération, vous nous proposez le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation et la distribution de réseau de chaud et froid urbains sous forme de concession.

Nous voterons bien entendu ce choix qui permet la réalisation d'investissements importants pour des équipements d'une technicité réelle. Nous sommes par ailleurs convaincus que les services de la Métropole exerceront efficacement leur rôle de suivi ultérieur de ce contrat. Cette délégation a subi plusieurs revers mais nous espérons, dans l'intérêt de la collectivité, que cette fois sera la bonne.

Toutefois, monsieur le Président, quelques remarques.

A quelques nuances près, cet appel d'offres est le même que celui proposé il y a trois ans. Or, depuis, par la loi MAPTAM, les réseaux de chaleur et de froid sont devenus compétence métropolitaine, qui plus est à votre demande, me semble-t-il, et c'est très bien. Mais le périmètre de délégation que vous définissez n'est du coup pas très ambitieux. Certains réseaux vont bientôt être à renouveler, certains territoires proches du cœur de développement auraient pu être intégrés. N'abordons pas Confluence dont nous avons parlé lors du dernier Conseil.

Par ailleurs, à l'heure où s'achève à Lyon le sommet organisé par la Région, démontrant l'implication des territoires dans la lutte contre le dérèglement climatique et la prise de conscience des collectivités qu'elles peuvent et doivent pousser à la transition énergétique pour dépasser les volontés de leur propre Etat, notre groupe est déçu.

En effet, vous ambitionnez pour notre Métropole l'exemplarité, l'innovation pour être une capitale européenne. Dans votre préambule à la PPI, vous avez d'ailleurs mis en exergue le défi écologique des territoires et la nécessaire innovation technologique en ce domaine. Hélas ! nous avions l'occasion, sans que cela coûte un euro à la collectivité, d'aller plus loin, de pousser l'innovation technologique, d'aller au-delà des 60 % d'énergies renouvelables, certes déjà un petit peu plus que les 50 %. Vos prédécesseurs ont été pionniers en créant ce réseau de chauffage urbain et là, nous loupons une occasion de faire un pas supplémentaire.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les objectifs fixés à l'horizon 2020 sont un triplement du nombre d'équivalents-logements raccordés et une part des énergies renouvelables et de récupération de 75 % dans les sources d'approvisionnement des réseaux. Pouvons-nous entreprendre à l'innovation, pensons à la récupération d'énergies fatales, la géothermie, l'utilisation de la chaleur des eaux usées. Nous avons l'occasion d'utiliser ces trois ans perdus pour mettre en place une politique volontariste et pionnière pour la lutte contre le réchauffement climatique et vous ne l'avez pas saisie. Notre groupe le regrette.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, s'il fallait quelques arguments pour expliquer l'importance de la délibération qui nous est soumise, voici quelques chiffres : 7 millions de personnes sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique en France. Sur le territoire de la Métropole, c'est au moins 20 % de la population qui cumule les différents indicateurs de fragilité. Pendant ce temps, si le prix des énergies subit une détente conjoncturelle, la tendance de moyen et long termes est à la hausse. Le prix du gaz avait augmenté de 75 % entre 2005 et 2012, avant de baisser avec la bulle spéculative des gaz de schiste ; cette bulle passée, la tendance à la hausse va reprendre. Le prix de l'électricité va augmenter de 17 % d'ici 2017 et EDF a annoncé que cette augmentation ne suffirait pas pour éponger son déficit. Quant au pétrole, on sait les raisons de la baisse actuelle du prix, mais on sait aussi que la hausse est inexorable à moyen et long termes.

Alors, un réseau de chaleur avec un mix énergétique diversifié et une part importante d'énergies renouvelables est un outil indispensable pour garantir l'accès à l'énergie d'un grand nombre de personnes.

Mais, si le réseau de chaleur est une nécessité sociale, c'est aussi un outil indispensable pour atteindre les objectifs de la politique énergie climat, notamment la baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et les 20 % de part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à l'échéance 2020. Après les vicissitudes juridiques -sur lesquelles je ne reviendrai pas-, cette relance est donc une très bonne nouvelle.

Concernant le choix du mode de gestion, nous prenons acte des arguments qui ont conduit à choisir une DSP plutôt qu'une régie mais l'expérience nous montre que ce choix n'est valable que si la collectivité se dote de réels moyens de contrôle pour garantir la bonne gestion des services. Nous saluons la montée en puissance de la mission énergie au sein de notre administration, qui est passée, en un mandat, de zéro à neuf personnes ; nous nous dotons enfin des compétences nécessaires à la surveillance d'un domaine technique et complexe. Mais nous souhaitons insister également sur la nécessaire association des usagers au contrôle de la gestion, tant par l'intermédiaire des associations d'usagers que par celle de la Commission consultative des services publics locaux.

Nous voulons également soulever deux points :

- puisque nous avons aujourd'hui compétence sur les six grands réseaux de chaleur de l'agglomération, nous devons tôt ou tard nous poser la question d'une péréquation et d'un prix unique sur l'agglomération. Aujourd'hui, ce sont les habitants de Givors qui paient le prix le plus élevé et ce n'est pas normal ;

- par ailleurs, il faut dès aujourd'hui penser à développer les alternatives à l'incinération. Certes, les déchets ménagers sont aujourd'hui la source d'énergie la moins chère mais la quantité de déchets diminue et diminuera encore si notre politique de prévention prend de l'ampleur. Nous ne souhaitons pas cautionner une logique qui nous empêcherait de réduire la production de déchets pour pouvoir alimenter les incinérateurs ni alimenter une surenchère dans la concurrence entre collectivités pour brûler les déchets des autres et, au passage, les transporter d'un bout à l'autre du territoire français voire européen.

Enfin, permettez-nous tout de même d'ajouter un regret et une question.

Le regret, c'est de ne pas avoir pu phaser les travaux du réseau avec les travaux des infrastructures de transports collectifs, en particulier les futures lignes du tramway, avec celles du réseau de chaleur, à l'instar des villes de Paris ou de Dijon.

Et la question est, compte tenu de la guerre acharnée que se livrent les quelques groupes dans ce domaine, guerre dont nous faisons les frais, n'aurait-il pas été prudent de diviser cette DSP en plusieurs lots plutôt qu'un lot unique, en limitant ainsi les risques juridiques ?

Pour conclure, une petite note d'optimisme. Les annulations successives nous ont permis, d'une part, de monter en ambition et ensuite de développer une politique énergétique cohérente, grâce notamment au schéma directeur des énergies qui vient d'être lancé sous la direction de madame Hélène Geoffroy. L'ambition du réseau de chaleur aujourd'hui n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était au début des années 2000 mais il est vrai qu'il est temps que cette ambition se traduise concrètement par des investissements forts sur le terrain.

Nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, mettons tout de suite une question au clair : cette délibération inclut le nord de Vénissieux dans le périmètre sans avoir été discutée ni au plan technique ni au plan politique avec la Ville. Cela n'aurait pourtant pas posé de problème puisque la Ville est favorable au développement des réseaux de chaleur et que les cartes proposées sont pertinentes ; enfin, la Ville, à part l'UMP locale, pardon, les Républicains... -non, chez nous, ce sont des apparentés- qui dénoncent à chaque occasion les réseaux collectivistes.

Donc c'est révélateur, monsieur le Président, de la réalité des relations entre Communes et Métropole, en pleine discussion du pacte de cohérence métropolitain. Dans la Communauté urbaine, on retirait un dossier en commission pour désaccord du Maire concerné. On sait que ce n'est pas l'esprit de la loi créant la Métropole mais on mesure mieux que l'exécutif métropolitain comme les directions de la Métropole, entièrement engagés dans leur souci de l'affirmation métropolitaine, ne "calculent" plus les Communes -pour employer un langage courant-. A tel point qu'après avoir participé, en urgence, à une réunion du comité de pilotage réseau de chaleur de Vénissieux -ce dont je la remercie-, la Vice-Présidente, introduisant le séminaire du schéma directeur de l'énergie jeudi dernier ne cite pas les Communes dans les partenariats nécessaires de la Métropole.

Il faut être clair, il y a quelque chose qui ne va pas dans la gouvernance métropolitaine, quelque chose qui est déjà engagé dans la disparition des Communes. Mais c'est l'enjeu du pacte de cohérence métropolitain, pas de cette délibération. D'autant qu'il y a de quoi dire sur un dossier qui pèse 2 milliards d'euros et chacun peut comparer les conditions de préparation de cette délibération avec celle sur l'eau en 2012. Deux réunions du comité de pilotage énergie en février, puis plus rien, jusqu'à une présentation en commission proximité, environnement et agriculture sans que les élus n'aient la délibération et une présentation il y a trois jours ouvrés en commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

On nous dit qu'il y a urgence compte tenu de la date de fin de la convention de gestion existante. Mais le réseau va de convention en convention depuis six ans et le classement sans suite a un an. Comment justifier que, pour l'essentiel, les élus ne découvrent une telle délibération qu'au dernier moment ? On peut comprendre une certaine fébrilité devant la succession des difficultés juridiques mais personne ne peut croire un seul instant qu'on s'en protégera en réduisant le débat politique et public.

La conséquence ou la cause est que cette délibération ne s'inscrit pas clairement dans une stratégie métropolitaine connue et partagée. Elle est présentée en commission proximité, environnement et agriculture la veille du lancement du schéma directeur des énergies, alors qu'elle en constitue sans doute la délibération la plus importante du mandat. Elle évoque un schéma directeur des réseaux de chaleur de 2012 -et nous avons pris cette compétence en 2011- en oubliant que ce schéma directeur reste inconnu des élus et des Communes.

La rédaction est approximative. On ne peut tout de même pas dire -je cite- : "Compte tenu de l'échéance au 31 décembre 2016 de la convention provisoire, il appartient à la Métropole de décider du mode de gestion sur un territoire élargi au Carré de soie et au nord de Vénissieux" ; aucun rapport de causalité entre la date et le périmètre ! Par contre, la mise en cohérence du périmètre avec une stratégie d'agglomération est une question légitime qui mérite mieux que trois lignes dans cette délibération. Il est vrai qu'il y a trois lignes aussi pour définir le rôle d'autorité organisatrice alors que nous avons, pour l'eau, construit une délibération entière et séparée.

Il n'était pas facile d'articuler un agenda, nécessairement long, de construction du schéma directeur de l'énergie avec la nécessité d'agir vite sur cette DSP. Mais le choix inverse de concertation minimum sur la DSP et d'ambition maximum sur le schéma directeur laisse des questions essentielles dans l'ombre. Comment parler de mise en cohérence des réseaux de chaleur sans aborder la question centrale des tarifs, qui vont effectivement de 54 euros à Rillieux à 100 euros à Givors, Lyon se situant à 70 euros ? Sachant qu'il ne faut pas comparer des réseaux avec incinérateur et TVA à 5,5 % et un réseau fossile avec TVA à 20 %.

Les tarifs dépendent aussi des équipements de production et des conditions de leur financement. Avec un tarif d'abonnement de 20 euros par kilowatt à Lyon, les incinérateurs ne pèsent pas sur l'investissement du réseau et le même tarif d'abonnement est à 50 euros à Vénissieux qui a connu des investissements successifs importants pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles mais qui lui permettent, depuis 2015, de se situer dans les tarifs moyens de l'agglomération, avec une TVA à 5,5 %. Comment parler de deux petites extensions de périmètre sans situer l'enjeu d'agglomération à vingt ans ? Prenons un exemple, monsieur le Président : quid du renouvellement des installations du Grand stade dans quinze ans ? Raccordées ou pas raccordées ?

Venons-en aux trois éléments du contenu de la délibération. Ils portent principalement sur le choix du mode de gestion pour lancer la consultation mais nous n'avons que peu d'éléments sur le futur contrat. Le cahier des charges devrait être disponible pour les élus. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que la brièveté de la délibération ne soit pas une faiblesse juridique.

Vous ne nous dites rien sur la bonne manière de nous protéger des attaques qui ne manqueront pas. Les arguments sur le mode de gestion sont un copier-coller des délibérations précédentes, sans tenir compte de la situation concrète. Il aurait par exemple été utile de commenter la solution du marché CREM utilisée pour le réseau de Sathonay Camp.

Il est bien curieux de ne parler que des risques techniques d'exploitation en régie d'une installation de production, alors que nous avons une expérience positive sur un incinérateur, sans dire un seul mot des risques juridiques de la DSP, que nous connaissons pourtant bien. L'argument de la complexité technique et des risques financiers de l'exploitation sont-ils de même valeur à l'échelle d'une Commune et à l'échelle de la Métropole ?

Nous ne croyons pas que le secret soit la bonne réponse, au contraire. D'ailleurs, ce n'est pas la DSP de l'eau qui a été annulée. Et pourtant, vous aviez accepté un débat beaucoup plus large, même si nous l'avions jugé encore insuffisant. Un vrai débat citoyen oblige à construire solidement les analyses et les présentations. C'est un facteur de consolidation juridique d'un dossier et c'est la sensibilisation des acteurs, techniciens, directions et élus à ces enjeux juridiques qui permettent la maîtrise collective de la procédure.

Nous notons d'ailleurs que la Vice-Présidente en charge de cette compétence et sa direction ne sont pas pilotes, au motif semble-t-il que les acteurs en lien avec les entreprises seraient potentiellement suspects. Comment accepter cette conception technocratique de la transparence à la mode américaine de la loi SOX -Sarbanes-Oxley pour ceux qui ne la connaissent pas- qui oblige à séparer celui qui fait et celui qui valide mais dont nous savons tous qu'elle n'empêche rien des corruptions du marché-roi ? Non, la seule réponse à l'exigence de transparence de la vie publique, c'est la qualité du débat politique et du débat citoyen.

Concernant les objectifs, les objectifs nationaux du plan climat conduisent pour le réseau de chaleur à un scénario de 6 millions équivalents-logements, soit une multiplication par trois, avec un taux de couverture ENR de 75 %. Avec cette délibération, nous en sommes loin : nous doublons le réseau avec 60 % d'ENR. On nous parle de l'acceptabilité des chaufferies biomasse mais le site de Surville a une capacité de 100 MW ; le contrat de 2014 prévoyait 45 MW de bois pour 114 MW de gaz et ce dossier semble se limiter à 25 MW de bois, sans préciser ce qu'il faudra faire en gaz. D'ailleurs, nous en sommes ici à 60 % comme objectif pour le contrat. Nous étions à 61,5 dans la discussion en 2014.

Heureusement que les Communes ont développé la biomasse depuis dix ans : la Duchère 75 % depuis 2008 ; Vénissieux 40 % depuis 2010, 60 % en 2017 ; Vaulx en Velin, 65 % depuis 2014 ; Rillieux la Pape 15 % en 2014. Peut-être que l'acceptabilité se gère mieux au niveau communal ? A retenir pour le pacte de cohérence métropolitain.

Les objectifs sont bien faibles aussi sur l'enjeu fort de la relation avec les usagers. De la transparence face aux défis de la perception de la facture par les habitants, de la confusion entre réseaux primaire et secondaire, entre charges récupérables ou non. Contrairement à ce qui était écrit, la relation avec les bailleurs doit être dans les objectifs de l'exploitant alors qu'il nous semble préférable d'exclure les produits accessoires éventuels cités dans la délibération, qui peuvent être source de confusion dans la lecture des résultats d'exploitation.

Cette question de la transparence repose encore une fois la question de la place des Communes dans les dossiers métropolitains mais elle interroge aussi sur le contenu technique des dispositifs. Allons-nous, comme pour l'eau, vers un réseau entièrement instrumenté en télé-relevés pour fournir aux acteurs concernés les données nécessaires à la compréhension de l'exploitation ?

Enfin, concernant la préparation de cette délibération, ce qui est proposé pour sa mise en œuvre est totalement insuffisant. Comment peut-on réduire à trois élus le partage d'un dossier de cette importance ? Permettez-moi de citer l'expérience vénissienne, avec six groupes de travail avec les partenaires, une rencontre avec d'autres réseaux, à laquelle participait le Vice-Président de l'époque, monsieur Jacky Darne, deux conseils citoyens du développement humain durable, deux conseils de transparence du réseau, une commission DSP spécifique et un groupe de négociation de cinq élus, dont un élu d'opposition.

Nous vous faisons par amendement une proposition minimale, inclure dans cette délibération une commission de délégation de service public spécifique, ce qui suppose d'en organiser l'élection à la rentrée pour permettre d'associer des élus impliqués dans l'enjeu énergétique. Nous souhaitons de plus que cette commission, qui doit donner un avis au Président sur l'analyse des offres, soit consultée une deuxième fois avant la fin de la phase de négociation. Nous demandons de plus que le comité de pilotage énergie se réunisse pendant la période pour prendre connaissance d'abord du cahier des charges, puis de l'avis de la CDSP, enfin du résultat des négociations.

En résumé, cette délibération est en dessous des objectifs nécessaires au plan climat, en dessous de ce qui est nécessaire en termes de transparence pour une réelle appropriation par les usagers. Sa préparation n'a pas permis, et la procédure ne prévoit pas, un réel partage politique, en lien avec les acteurs de l'énergie des Communes, renforçant donc les inquiétudes sur la conception des relations entre Métropole et Communes.

Sans l'amendement proposé, qui est rédigé et que je peux vous relire, et compte tenu que nous ne voulons pas compliquer un dossier important pour la place des réseaux de chaleur dans notre agglomération, dossier sur lequel notre collectivité est en difficulté, nous nous abstenons malgré nos critiques, en espérant que vous entendiez notre proposition d'amendement qui nous conduirait à voter pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ : Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur la série de contentieux que nous avons connue ces dix dernières années et qui a fait du contrat de chauffage urbain passé une épine dans la gestion du Grand Lyon. Cette situation a largement été évoquée et nous en connaissons les conséquences.

Nous avons le devoir aujourd'hui de penser à l'avenir et de réaliser l'objectif annoncé, celui de décider du futur mode de gestion du service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains qui devrait être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2017.

La délibération qui nous est présentée porte ainsi sur l'un des sujets importants de ce mandat : celui du lancement d'une délégation de service public de chaleur et de froid urbains. Je tiens à préciser que le principe d'un nouveau cadre stratégique de la politique des réseaux de chaleur et de froid urbains a fait consensus au sein du groupe de travail politique, avec des élus représentant l'ensemble des groupes politiques de la Métropole.

La Métropole de Lyon se positionne aujourd'hui en tant qu'acteur de son futur énergétique et nous pouvons nous en féliciter. C'est l'un des plus importants réseaux de chaleur de France par sa taille, qui alimente environ 30 000 équivalents-logements. Demain, la nouvelle DSP concernera un périmètre élargi et repensé en fonction de la compétence métropolitaine ; il s'étendra ainsi aux quartiers Carré de soie de Vaulx en Velin et Vénissieux nord.

Nous pouvons également nous féliciter des objectifs forts mis en avant dans le lancement de la démarche, qui sont les suivants :

- le développement substantiel du réseau et du nombre d'abonnés ;
- une maîtrise du coût du service pour l'utilisateur, avec un prix concurrentiel par rapport aux autres solutions disponibles ;
- une garantie du maintien de la TVA à taux réduit ;
- également une extension à l'ensemble des abonnés du périmètre dès le raccordement physique des réseaux de Bron et de la Doua ;
- ensuite, l'objectif d'une production énergétique responsable privilégiant les sources d'énergies renouvelables et de récupération, avec l'atteinte d'un taux minimum de 60 % de la chaleur produite à partir de celles-ci.

Cet objectif, qui rejoint le plan climat énergie de la Métropole en cohérence avec le potentiel de notre territoire, est supérieur au seuil fiscal de 50 % qui permet de bénéficier d'un taux de TVA réduit sur la consommation et va au-delà du seuil national de 50 % prévu dans la loi de transition énergétique à l'horizon 2030. Aujourd'hui, nous en sommes à un peu plus de 50 % des énergies renouvelables exclusivement issues de l'usine d'incinération. Notons qu'à l'horizon 2026, cette usine d'incinération sera renouvelée, ce qui permettra d'augmenter la chaleur de récupération valorisée sur le réseau, en articulation avec les autres moyens de production en énergies renouvelables qui seront mis en place ; développer une offre de service centrée sur l'efficacité énergétique et environnementale reste ainsi pour nous un objectif primordial ;

- enfin, nous avons l'objectif de sécuriser le service en cas de panne majeure du réseau.

Comme indiqué dans le texte de la délibération, le mode d'exploitation choisi est une délégation de service public sous forme de concession pour une durée de vingt-cinq ans. Plus de 66 % de réseaux de chauffage en France connaissent ce type de gestion qui permet de limiter la prise de risque pour la Métropole. La Métropole conservera un droit d'information et de contrôle fort et à tous les niveaux. Des sanctions seront prévues dans le contrat pour assurer le respect des obligations du délégataire. Enfin, les abonnés auront accès à l'ensemble des informations les concernant dans la plus grande transparence et pourront suivre leur consommation en temps réel.

Vous l'aurez sans doute compris, la qualité du service rendu reste l'une des principales préoccupations de la future DSP ainsi que la transparence dans la gestion et le développement du réseau.

Notre groupe votera bien sûr cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Monsieur le Président, chers collègues, à mon tour d'intervenir au nom du groupe Socialiste et apparentés pour nous féliciter. Ce sera l'occasion pour moi de pouvoir redire l'importance qu'elle porte, puisqu'il s'agit à la fois des grosses Communes de Lyon, Villeurbanne et Bron, mais aussi redire les enjeux et les objectifs importants qui sont portés.

Alors, forcément, comme toute délibération, comme tout sujet, il a connu des vicissitudes, certaines depuis de nombreuses années et d'autres plus récentes, liées parfois un contexte politique des Communes qui a pu varier dans les mois qui viennent de s'écouler et aussi parce qu'il s'agissait de mettre en place en même temps un schéma directeur des énergies. Mais que celui qui n'a jamais fauté jette la première pierre !

En ce qui concerne cette délégation, je souhaitais tout de même rappeler quelques éléments.

Evidemment, ce sera un des éléments du schéma directeur des énergies que j'ai eu la chance de pouvoir lancer lors d'un séminaire la semaine dernière au nom de la Métropole. J'en rappelle tout de même quelques éléments parce qu'ils permettent de comprendre comment cette DSP va s'inscrire, d'abord, évidemment, s'inscrire dans le contexte de transition énergétique, afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs en termes de diminution de gaz à effet de serre, de pourcentage d'utilisation d'énergies renouvelables et de baisse des consommations énergétiques.

Mais je vais rappeler aussi que ce schéma directeur doit s'appuyer sur les Communes, c'est une évidence, sur l'ensemble des acteurs énergéticiens, sur les usagers également et sur les utilisateurs que sont à la fois les bailleurs et tous les aménageurs, puisque nous devons en même temps penser, à la fois en termes d'enjeux, toutes les politiques publiques d'aménagement, de transports qui nécessitent de l'énergie. Nous avons aussi à regarder -c'est ce que rappelait monsieur Bruno Charles- les questions de précarité énergétique.

Mais, d'un point de vue concret, cette DSP ne va pas répondre évidemment à l'ensemble des enjeux d'un schéma directeur des énergies. Je rappelle que la compétence de la Métropole date du 1^{er} janvier 2015 et que nous sommes déjà en ordre de marche pour en construire un pour 2018.

Malgré tout, il en porte quelques-uns des éléments et je vais les rappeler parce qu'ils ne l'ont pas été : d'abord, développer de façon substantielle le réseau et le nombre d'abonnés, parce que nous avons la conviction, en multipliant au moins par deux, que les réseaux de chaleur sont un bon moyen de pouvoir atteindre les objectifs du plan climat énergie territoires. Mais c'est aussi une maîtrise du coût du service pour l'utilisateur, à cause d'un prix concurrentiel et d'une garantie du maintien de la TVA à taux réduit ; je tiens à dire que ce maintien de la TVA à taux réduit est lié évidemment au taux d'énergies renouvelables et à la récupération d'énergie que nous pourrions porter, taux que nous montons à 60 % alors que, jusqu'à aujourd'hui, nous atteignons tout juste les 50 %. Mais nous partons aussi déjà de travaux qui sont faits et je rappelle que les taux qui sont portés sont ceux d'énergies renouvelables liées aux logements raccordés et je crois que notre taux est relativement ambitieux.

Dans le même temps, nous serons en train de structurer des filières énergétiques, vous le savez bien, la filière du bois et des filières liées à ce que nous avons en termes de processus industriels, d'unités de traitement et de valorisation de l'énergie. Et, quant à l'amélioration d'efficacité de l'ensemble du système technique, il nous faut en réduire les fuites, le moderniser et passer en basse pression, il faut sécuriser le service en cas de panne majeure sur le réseau.

Ce sont des enjeux -je tiens à le rappeler parce que je regrette qu'ils n'aient pas été assez dits- malgré tout du quotidien et qui vont permettre d'améliorer le quotidien des habitants de notre ville, ce qui est tout de même l'enjeu en tant que Conseillers métropolitains. Et, enfin, peut-être redire comment ils contribuent à l'amélioration de la qualité du service global. Je l'ai redit à tous les élus que j'ai rencontrés dans les Communes : évidemment, la Métropole, en prenant cette compétence, n'a pas de volonté de faire table rase du passé et notamment des liens très forts qui se sont développés entre les comités des usagers et les Communes. Donc nous allons pouvoir poursuivre ce dialogue important pour améliorer la qualité de service et nous le ferons aussi dans le cadre de cette délégation de service public, parce que les comités d'usagers sont devenus de véritables experts de chauffage et sont capables, aussi bien que nos services, de décortiquer des factures.

Nous avons donc un enjeu et une expertise à conserver et ce sera l'un des intérêts des objectifs que nous poursuivons.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés votera cette délibération, considérant qu'elle met fin à plusieurs années -nous l'espérons en tout cas- d'incertitudes et qu'elle permettra enfin de rendre un service qui doit se développer, parce que cela fait bien trop longtemps que les habitants de Lyon, Villeurbanne et Bron attendent un développement nécessaire du réseau.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole peut-être pour quelques mots à monsieur Gérard Claisse. Pardon, le groupe Les Républicains et apparentés, excusez-moi !

M. le Conseiller RABEHI : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le service de chaud et froid urbains est un service public géré par la société Elvya, filiale de Dalkia, pour une convention de gestion provisoire qui a été nécessaire pour assurer la continuité de service public alors que la DSP initiale a été annulée par le tribunal administratif et que la procédure de renouvellement a aussi été annulée. Jamais un dossier n'a connu autant de rebondissements juridiques, allant jusqu'au Conseil d'Etat, et cela fait plus de dix ans que cela perdure. Aujourd'hui, nous nous engageons dans le énième épisode du feuilleton du chauffage urbain.

La nouvelle DSP qui est lancée concerne partiellement les communes de Lyon, Villeurbanne, Bron, Vaulx en Velin et Vénissieux. Nous noterons que l'extension sur la Croix-Rousse a été abandonnée pour des contraintes techniques. Contrairement à ce qu'annonçait mon collègue communiste, monsieur Pierre-Alain Millet, nous nous interrogeons aussi sur la situation de la Commune de Vénissieux sud. Et, monsieur le Président, pourriez-vous donc nous indiquer pourquoi l'infrastructure de cette Commune n'a pas été englobée dans cette procédure de DSP ?

Il convient, par cette délibération, de se prononcer sur le mode de gestion. Il nous est proposé de retenir une gestion déléguée sous la forme d'une concession par laquelle le délégataire devra, outre produire, transporter et vendre l'énergie, aussi entretenir les équipements et réaliser les travaux. Notre groupe approuve ce choix de mode de délégation et nous voterons donc cette délibération sur ce secteur qui reste très concurrentiel et qui permet notamment de faire porter la charge de l'investissement par le délégataire, même si, ne nous trompons pas, au final, c'est bien le client qui paye.

On s'interroge cependant sur la pertinence de la durée de la DSP. Vingt-cinq ans, c'est long. Si on comprend la logique de la durée des amortissements des investissements, celle-ci n'a rien d'obligatoire. Il est nécessaire d'assurer un renouvellement régulier des DSP pour préserver la concurrence et la liberté d'accès aux marchés de tous les opérateurs et ne pas obérer la capacité de renégociation de la collectivité. Pour cela, nous aurions préféré une durée moins longue et étudier la mise en place d'une soulte.

Sur la procédure, nous savons que la loi impose une procédure d'avis de consultation. Vous avez aussi créé un groupe de travail hors commission mais, finalement, pour les Conseillers métropolitains, ils ont découvert le contenu du rapport il y a à peine deux semaines. Qui plus est, on nous explique qu'il faut aller plus vite car dix-huit mois sont nécessaires pour la procédure de lancement de ce marché. Pour une exploitation au 1^{er} janvier 2017, nous sommes déjà justes, monsieur le Président, et nous souhaitons vous mettre en garde sur ce point.

Rappelons que nous parlons du deuxième réseau de chaleur de France et que cela mérite *a minima* de la concertation et de la réflexion -comme le soulignait mon collègue communiste tout à l'heure-, ne serait-ce que pour ne pas reproduire les problèmes du passé et bien s'assurer contre les risques juridiques.

J'en terminerai par le coût du service. Pour maîtriser le coût du service et préserver un tarif compétitif, vous appuyez sur l'objectif d'un taux de TVA réduit à 5,5 %. Pour cela, vous envisagez d'assurer un taux d'énergies renouvelables à la hauteur de 60 %. Actuellement, si pour Lyon-Villeurbanne, il est à plus de 50 %, sur Bron, il est bien au-dessous et donc soumis à une TVA plus élevée de 20 %.

Dans le même temps, vous annoncez une meilleure qualité énergétique, une amélioration du service aux usagers, avec des capteurs intelligents par exemple. Notre crainte est que le financement de ces investissements ne se fasse pas sur le tarif de vente de l'énergie. Et là, nous notons un manque de transparence sur les futurs tarifs applicables aux usagers. Cette inquiétude est renforcée par le fait que les tarifs actuels, qui nous ont été communiqués par les services, montrent des disparités importantes puisque le prix varie du simple au double sur le territoire métropolitain. Il aurait été bénéfique d'avoir connaissance des éléments détaillés de la prospective financière dans ce dossier.

Monsieur le Président, nous voterons donc ce rapport mais, comme beaucoup de questions restent en suspens dans ce dossier important, nous souhaitons des réponses de votre part.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Gérard Claisse, quelques mots.

M. le Vice-Président CLAISSE : Oui, monsieur le Président. Beaucoup de choses ont été dites. Il y a au moins un sujet qui fait consensus dans notre assemblée, c'est le souhait partagé par tous d'avoir un développement ambitieux de notre réseau de chaleur. Je vais peut-être commencer par ce point-là, sur l'ambition du projet, avant de venir aux questions de procédure.

Le projet qui vous est soumis est un projet ambitieux qui nous engage pour une durée de vingt-cinq ans, qui prévoit un doublement du réseau. J'imagine qu'on aura des propositions qui iront au-delà du doublement du réseau et du nombre d'abonnés et de la chaleur distribuée.

Certains nous disent ambition difficile à tenir, d'autres nous disent manque d'ambition sur ce réseau-là. Simplement, j'invite tout le monde à réfléchir à l'équation suivante : développer un réseau, c'est investir. L'investissement qui doit être consacré par le futur délégataire sur ces objectifs, il lui appartiendra de l'estimer, d'estimer les solutions techniques qu'il nous proposera, y compris les solutions technologiques innovantes le cas échéant. Le cahier des charges est de ce point de vue-là totalement ouvert, donc ce n'est pas un "tue l'innovation".

Cet investissement, on peut l'estimer autour de 200 millions d'euros. C'est un investissement donc tout à fait important qu'il va falloir réaliser, à la fois en termes de diversification de nos unités de production, notamment biomasse bien évidemment, en termes de maillage du réseau, de sécurisation du réseau. Cet investissement, c'est la condition du développement du réseau. Mais l'autre condition de développement du réseau, c'est d'avoir un prix compétitif pour les abonnés et *in fine*, en dernière instance, pour les usagers. Un prix compétitif, au plus vous investissez sur une durée équivalente de délégation, au plus le prix que proposera le délégataire sera élevé. Donc un équilibre à trouver entre le niveau des investissements réalisés sur la durée de la délégation, que certains trouvent trop longue mais la raccourcir a également immédiatement un impact sur le prix et le prix à l'usager.

Le troisième enjeu, c'est que ce prix compétitif, qui est visé hors taxes dans notre délibération, si l'on veut augmenter son avantage comparatif, il faut qu'on garantisse un taux d'énergies renouvelables à 60 % en moyenne sur la durée du contrat. J'entends bien ceux qui disent : "Vous auriez pu avoir comme ambition 70-75 %". Sauf que, sur ce réseau-là, avoir 70-75 % d'énergies renouvelables, c'est investir dans de nouvelles unités de production biomasse, etc., donc rajouter 20 ou 30 millions d'euros d'investissement à amortir sur les vingt-cinq ans, tout en maintenant un prix compétitif. Il y a à trouver un équilibre, un cercle vertueux entre la durée de la délégation, le montant des investissements, le niveau du prix escompté, celui-ci est à peu près ciblé mais il appartient au délégataire de nous faire des propositions sur ce prix-là, et le taux d'ENR que l'on vise. Il nous semble qu'on a un point d'équilibre.

Si on veut déplacer cet équilibre, il y a deux hypothèses : soit rallonger la durée, c'est-à-dire passer de vingt-cinq à trente ans, ce qui permet d'amortir les investissements sur une durée plus longue. Trente années pour une délégation, c'est considérable ; vingt-cinq ans nous semblent déjà une durée effectivement assez longue. La deuxième solution, c'est que la collectivité, c'est-à-dire les contribuables, décide d'une subvention à l'investissement pour le futur délégataire. Ce n'est pas le choix qu'on a fait ; ce réseau concerne cinq Communes dans notre agglomération, c'est-à-dire Lyon, Villeurbanne, Bron, Vénissieux, Vaulx en Velin, on ne va pas mettre à contribution l'ensemble des contribuables de l'agglomération pour financer le réseau de chaleur de Lyon-Bron-Villeurbanne.

Voilà pour ce qui est de l'ambition du projet. Je tenais à remettre en perspective ces contraintes-là. Je pense qu'on a une ambition qui pourrait être atteinte. Les 60 % d'énergies renouvelables sont un minimum. Si des délégataires nous font des propositions plus intéressantes, bien évidemment, nous les prendrons. C'est en moyenne sur les vingt-cinq ans, cela veut dire qu'à un moment donné, le taux d'énergies renouvelables sera probablement de 65 % voire supérieur dans le cadre du développement du réseau.

Sur la procédure, je trouve savoureux, monsieur Pierre-Alain Millet -vraiment je trouve cela excellent !- : sur toute la procédure de délégation de service public de l'eau, vous avez tenu un discours en permanence critique sur l'absence de débat public, sur l'absence de mise en concertation de ce dossier et aujourd'hui, vous venez nous le citer en exemple pour nous dire : "Vous auriez dû faire de la même manière sur notre dossier chauffage urbain". Je trouve le propos intéressant, j'apprécie qu'à quelques années d'intervalle, vous trouviez que la démarche que nous avons mise en place sur la préparation de la stratégie eau potable de l'agglomération et notre futur cahier des charges de délégation de service public ait été exemplaire. Merci, cela vient un peu tard, j'en prends acte.

Sur le réseau de chaleur, effectivement, nous n'avons pas eu le même niveau de mise en débat de ce dossier. Cela s'explique aussi, en partie, parce que la prise de compétences métropolitaines, il a fallu l'assurer sur les cinq réseaux de chaleur de notre agglomération, faire les conventions de gestion, pardon récupérer la gestion en autorité Métropole de l'ensemble de ses réseaux de chaleur. On a fait une petite exception pour Vénissieux puisque vous gardez, dans le cadre d'une convention de gestion, pendant deux ans cette maîtrise-là et le cahier des charges a dû être préparé dans la foulée.

Sur cette question de la transparence, monsieur Pierre-Alain Millet, le cahier des charges est aujourd'hui pratiquement finalisé. Il va être publié dans le cadre du dossier de consultation des entreprises dans les jours qui viennent. Bien évidemment, il est à votre disposition auprès des services si vous souhaitez le consulter, il n'y a aucune difficulté là-dessus. Nous avons prévu à la rentrée en septembre d'avoir un groupe de travail chauffage urbain, celui auquel vous faisiez référence tout à l'heure, qui a tenu deux réunions, de telle sorte que nous puissions présenter ce cahier des charges une fois publié.

Comprenez que, dans ces procédures de délégation de service public, celle du chauffage urbain est assez singulière par les précédents juridiques qu'elle a eus. Il nous faut sécuriser de manière maximale la procédure sur cette délégation de service public. Je vous invite à nous donner acte que, sur l'ensemble des procédures de délégation de service public, en général, nous n'avons pas de contentieux. Nous en avons eu deux sur cette procédure-là, ce qui nous amène à être encore plus vigilants.

À l'évidence, à partir du moment où la procédure est lancée, dans un premier temps, c'est la commission de délégation de service public qui a à examiner, réceptionner les offres -mais enfin, c'est la procédure classique-, analyser les offres et à proposer au Président les candidats qui seront admis à concourir. C'est les procédures classiques, c'est ainsi que les choses se passeront. Le Président ensuite désignera les candidats admis à concourir et nous aurons une équipe de négociation.

La tradition dans cette maison depuis le précédent mandat c'est que le Vice-Président en charge de la délégation de service public n'est pas partie prenante de la négociation, de même que les élus territoriaux qui sont directement concernés par cette délégation. Cela peut se discuter. Cette procédure-là permet de mettre à distance les élus avec les pressions, que vous pouvez bien imaginer, des différents délégataires. C'est un choix qui a été fait, c'est celui qui nous a permis de réussir nos procédures de DSP, à l'exception de celle-ci, lors du précédent mandat. C'est celle que nous allons continuer à suivre. C'est-à-dire que pendant cette procédure-là, l'équipe de négociation doit tenir scrupuleusement à la fois le nombre de candidats qui ont postulé, le nom des candidats qui postulent, de telle sorte que la confidentialité totale de ce dossier soit respectée.

Voilà, c'est encore une fois cette procédure qui nous semble être une manière de sécuriser juridiquement ce dossier important pour notre agglomération que nous allons suivre, en espérant -parce que vraiment je pense que tout le monde le souhaite ici- qu'on arrive au bout de cette procédure dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je vais mettre aux voix ce rapport. Vous voulez qu'on mette aux voix votre amendement ? Donc je le mets aux voix.

M. le Conseiller MILLET : monsieur Gérard Claisse a répondu positivement. Nous avons posé deux questions, il y en a une où la réponse est positive, c'est la réunion du comité de pilotage pour présenter le cahier des charges à la rentrée. Donc, de ce point de vue-là, j'entends la réponse positive.

Par contre, l'autre point précis, c'est de dire qu'il existe une commission permanente de délégation de service public qui traite toutes les DSP et nous souhaitons que, compte tenu de l'importance de ce dossier, il y ait mise en place d'une commission spéciale de délégation de service public pour cette consultation, qui serait élue dans les mêmes conditions que la commission permanente, mais qui permettrait peut-être de mettre des élus plus spécifiquement intéressés par ce dossier. Il ne s'agit pas de remettre en cause le groupe de négociation qui a été mis en place, mais de faire en sorte qu'il y ait un suivi par cette commission, pas une commission permanente, qui soit motivée par le sujet. C'est le deuxième point qu'on souhaitait, qui était dans l'amendement.

M. le Vice-Président CLAISSE : J'entends bien cette proposition. Je pense malgré tout que la meilleure manière de sécuriser notre procédure sur un dossier tout de même très sensible est de faire en sorte de garder, pendant toute cette période de négociations, la confidentialité totale des négociations. Donc, sur cette deuxième partie de votre proposition, je vais rester sur la procédure telle qu'elle était en place depuis un mandat au Grand Lyon et donc désolé d'avoir à vous répondre de manière négative.

M. LE PRESIDENT : Je vais suivre monsieur Gérard Claisse, donc donner un avis négatif à la proposition d'amendement qui nous a été présentée.

Proposition d'amendement énoncée en séance par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain tendant à ajouter, dans l'exposé des motifs, les 3 paragraphes suivants :

"Compte tenu de l'importance de ce dossier et du travail en cours sur la prise de compétence énergie de la Métropole, une commission spéciale de délégation de service public pour cette consultation sur le réseau de chaleur est mise en place. Cette commission sera élue dans les mêmes conditions que la commission permanente existante.

Elle donnera un avis sur l'analyse des offres afin d'engager la phase de négociation, puis une nouvelle fois avant la fin des négociations pour contribuer à la décision du groupe de négociation.

En parallèle, le comité de pilotage politique énergie existant sera réuni pour prendre connaissance, d'abord du cahier des charges, puis de l'avis de la CCSPL, enfin du résultat des négociations."

Je mets aux voix l'amendement tel qu'il nous a été présenté, sachant que nous vous demandons donc de le rejeter :

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mme lehl et M. Roustan qui se sont abstenus) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Front national ;

- abstentions : Mme lehl et M. Roustan (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés).

Il est rejeté.

Je mets aux voix maintenant le rapport :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0490 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Lyon - Contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0490. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne le BPNL. Tout le monde connaît bien ce projet puisque nous avons délibéré le 10 septembre 2012 pour adopter le principe du recours à un contrat de partenariat et le 3 novembre 2014 pour choisir le groupement. Il s'agit aujourd'hui de l'individualisation de l'autorisation de programme pour 100 millions d'euros, selon un échéancier qui s'étale jusqu'en 2020. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc j'ai un temps de parole pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, vous nous proposez un contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord. Nous, nous voterons ce dossier mais ce qui nous intéresse plus encore, c'est l'avenir et donc le bouclage de ce périphérique lyonnais.

Nous vous avons interpellé à ce sujet le 3 novembre 2014, puis le 23 février de cette année et nous continuerons à le faire tant que nous n'aurons pas de réponse plus précise. Nous vous avons entendu avec plaisir cette semaine, lorsque vous avez lancé votre appel mercredi au Président de la République pour qu'il débloque une aide de l'Etat pour ce projet. Nous avons bien noté aussi les 31 millions d'euros inscrits dans la PPI.

Maintenant, il faut nous dire, monsieur le Président, si le planning prévisionnel envisagé est encore d'actualité, s'il sera tenu, si ce chiffre de 31 millions d'euros correspond à une mise en sommeil du projet ou alors si, fort de l'appui des concessionnaires, du Gouvernement et des crédits européens, l'Anneau des Sciences sera réalisé comme promis.

Vous le savez, ce n'est pas vous, d'ailleurs, qu'il faut convaincre à ce sujet, mais ce projet est fondamental pour le développement de notre agglomération. Il constitue une opportunité exceptionnelle de rééquilibrer notre territoire et ainsi d'offrir un réseau de voirie cohérent et homogène. Nous avons, à notre avis, trop attendu et chaque mois qui passe, ce sont des coûts de construction de cet ouvrage qui augmentent et plus on attendra, plus il coûtera cher. L'agglomération en a besoin. Nous avons besoin, nous, d'entendre votre engagement à ce sujet.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, nous tenons à rappeler que, depuis le début, nous ne sommes pas favorables au choix du partenariat public-privé pour mener les travaux de mise en sécurité du BPNL. Nous pensons que cette formule ne nous permet pas de faire des économies substantielles sur les travaux et nous aurions préféré un marché public. C'est pourquoi, en cohérence avec nos votes précédents, nous voterons contre ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2015-0491 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention pluriannuelle 2015-2017 relative aux contributions financières versées par la Métropole de Lyon au SDMIS - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0491. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit, monsieur le Président, d'un rapport qui a trait à la convention pluriannuelle 2015-2017 relative aux contributions financières versées par la Métropole au SDMIS. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une intervention du groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Retirée. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0492 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Rapport annuel 2014 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0492. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du rapport annuel de la CCSPL. C'est un rapport qui a reçu un avis favorable de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

On rappelle simplement que la CCSPL de la Métropole de Lyon se compose de 20 Conseillers métropolitains, avec chacun un suppléant, et de 31 associations représentées, donc 51 personnes.

Cette commission examine chaque année les rapports annuels établis par les délégataires de service public, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement, de l'élimination des déchets, le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière, le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. Elle peut également être consultée sur tout projet de délégation de service public, de création de régie d'autonomie financière, de partenariat de participation du service de l'eau et de l'assainissement. Et, au-delà de ses prérogatives, la CCSPL est amenée à réfléchir, à être une force de proposition dans le cadre de groupes de travail *ad hoc* sur des sujets d'actualité relatifs aux services urbains relevant des compétences de la Métropole de Lyon, à la relation aux usagers, à la qualité et au prix du service public ; donc cela rejoint un petit peu la demande qui avait été faite tout à l'heure.

Donc là il s'agit de la présentation de ce rapport d'activité et nous devons prendre acte du rapport de cette commission qui a remis un avis sur le projet de délibération du service public du golf de Chassieu, le projet de suppression des contraintes de service public pour le parc de stationnement Rozier, le projet d'adoption d'un nouveau règlement du service de l'eau, les comptes-rendus techniques et financiers 2013 des délégataires, le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et sur le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Retiré, merci bien.

M. LE PRESIDENT : Je mets donc aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0496 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Vénissieux - Puisoz - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0496. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit, monsieur le Président, mes chers collègues, d'un rapport qui a trait au PUISOZ à Vénissieux, opération d'aménagement, ouverture et modalités de la concertation préalable. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers métropolitains, par cette délibération, il nous est demandé d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable à l'opération d'aménagement du site du PUISOZ à Vénissieux, un site qui, vu sa situation idéale, nourrit de grands projets depuis des décennies ; on a même cru à un moment que le Grand stade venait s'y installer.

Ce site de 20 hectares va ainsi perdre sa vocation agricole et cesser d'être un poumon vert en bordure du périphérique. En lieu et place, il va accueillir un pôle commercial avec les enseignes Leroy Merlin et IKEA, à proximité immédiate de Carrefour Vénissieux.

Permettez-nous d'exprimer quelques inquiétudes à ce sujet. Du fait de la nature de ces commerces, bricolage et ameublement, les clients vont nécessairement y venir en voiture. Le trafic automobile dans ce secteur va donc fortement augmenter et inévitablement créer des perturbations importantes, d'autant plus qu'il est prévu la construction d'immeubles à vocation tertiaire et d'environ 600 logements -si nos informations sont exactes- ; s'y rajoutent les équipements publics qui les accompagnent.

Nous prenons note que la mise en œuvre du projet nécessite la réalisation de voiries et d'ouvrages qui devront permettre de prendre en compte ces fortes contraintes que nous venons d'évoquer. Mais la hauteur des financements prévus sera-t-elle à la hauteur de ces enjeux ?

Et, tout particulièrement sur la question des cheminements en modes doux, nous souhaitons qu'à cette occasion, il soit envisagé un nouvel accès sécurisé pour les cyclistes se rendant de Lyon au sud de l'agglomération et inversement. Il n'existe actuellement que trop peu d'accès pour en franchir les multiples obstacles (boulevard périphérique, voies ferrées) qui coupent une partie de Vénissieux du reste de l'agglomération. C'est d'autant plus difficile, voire dangereux, lorsqu'on est cycliste. Nous avons donc là une remarquable opportunité de réparer cette regrettable situation.

Enfin, nous nous réjouissons de la prise en compte des objectifs de développement durable pour ce projet majeur d'aménagement.

Nous voterons favorablement ce rapport et nous souhaitons que l'on se donne le temps nécessaire pour associer le maximum d'habitants à l'élaboration de ce projet.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0498 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Lyon 2° - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache en lien avec le développement urbain du quartier Confluence - Avenant à la convention partenariale d'études d'avant-projet - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0498. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, je vous présente le dossier qui concerne l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache, en lien avec le développement urbain du quartier Confluence. C'est un dossier qui a pour objet la signature d'un avenant à la convention partenariale d'études d'avant-projet sur la poursuite de ces dites études et qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, impossible de vous cacher ma déception au sujet de ce dossier qui annonce l'abandon du projet de restructuration du pôle d'échanges multimodal de Perrache, qui avait été établi par le cabinet Ruel.

C'est un projet qui a rassemblé quasiment tous les élus de cet hémicycle et pour lequel un calendrier de travaux avait été établi, assez précis ; ces travaux étaient programmés de 2017 à 2020.

De surcroît, cet aménagement fut au cœur de votre campagne électorale et vous aviez alors, à grands coups d'images de synthèse, vendu beaucoup de rêve aux Lyonnais, beaucoup de rêve à vos électeurs sur ce projet. Et aujourd'hui, le rêve devient mirage et vous avez roulé tout le monde dans la farine.

Alors, certes, le coût était important, de l'ordre de 75 millions d'euros, certes l'Etat, RFF, la SNCF se faisaient tirer l'oreille pour participer de manière conséquente à ce projet mais cela ne justifie pas, à nos yeux, l'abandon quasi total de ce projet qui a contribué à votre réélection. Les Lyonnais, et plus particulièrement les habitants de Confluence et de Perrache, se sentent floués -et à raison, je le crois-. Vous n'avez gardé dans la PPI que la rénovation de la façade sud du bâtiment et la piétonisation d'une des voûtes de Perrache. Avouez que c'est léger pour une restructuration complète annoncée !

En parallèle, la loi Macron a été votée et permet la libéralisation des lignes de bus inter-cités. Cette mesure va entraîner une augmentation du nombre de cars, sous les marques iDBUS, Eurolines ou de nouvelles compagnies dans notre agglomération. Et, dans cette optique, plusieurs interrogations se font jour, qui constituent pour nous, élus du groupe UDI et apparentés, de véritables marqueurs structurants pour notre agglomération.

Où arriveront ces cars ? Plusieurs options semblent à ce jour envisagées, comme de déplacer loin du centre-ville la gare routière internationale ou longue distance du centre, justement, de Perrache. Cela permettrait, certes, de réduire le nombre de cars dans la ville centre et également la production de CO2. Toutefois, quelle est la pertinence d'une telle localisation pour les usagers de ce transport collectif ? Comment allez-vous donc les acheminer pour un coût le plus bas possible, avec un temps de trajet faible ?

Monsieur le Président, le car est un transport collectif et économique. Ainsi, pourquoi cette différence de traitement, voulue par vous-même, entre les usagers des transports en commun urbains, ceux des transports collectifs et ceux des transports ferroviaires ? Nous savons tous que c'est la population la plus modeste qui utilise ce moyen de transport et nous pensons qu'elle a le droit, elle aussi, d'arriver au cœur de l'agglomération, dans les quartiers les plus centraux et dans les quartiers les plus attractifs.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2015-0500 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Givors - Bron - Projet de renouvellement urbain - Avenants aux conventions pluriannuelles de rénovation urbaine et convention habitat d'agglomération - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0500. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier concernant Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Givors, Bron, un projet de renouvellement urbain et des avenants aux conventions pluriannuelles de rénovation urbaine et convention habitat d'agglomération. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, le sujet que nous abordons à présent dépasse les clivages politiques et part du principe, cher au Président Jacques Chirac, qu'une fracture sociale s'est creusée dans notre pays ; cette fracture empêchait ce que le Président appelait la mobilité sociale.

Vingt ans après, ce discours n'a pas pris une ride. La difficulté de toute mobilité sociale en France est matérialisée physiquement par ce que l'on nomme les quartiers populaires, cités de béton au visage souvent inhumain. Monsieur Jean-Louis Borloo avait bien compris la nature de l'effort à accomplir ; il fallait casser cette logique de quartiers-dortoirs, briser les ghettos. La solution passait par l'habitat. C'est ce qu'on a appelé le renouvellement urbain. Cette logique est coûteuse et lente, elle ne produit d'effet que petit à petit. C'est donc tout le contraire de la politique moderne, faite de petites phrases et de buzz. Le renouvellement urbain met du long terme dans un monde où le pilotage à la petite semaine devient la norme et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Concernant l'avenant proprement dit, je constate qu'il parvient partiellement à contourner l'un des dangers essentiels qui pourrait briser cette spirale vertueuse : il s'agit de la politique de peuplement et de la reconstitution de l'offre. En effet, à quoi bon modifier en profondeur l'urbanisme d'un quartier pour briser la logique de ghettoïsation si c'est vers ce même quartier que sont orientés les bénéficiaires de la loi Dalo ? Quel est l'intérêt de dépenser des centaines de millions sur un quartier, si c'est pour ajouter de la misère à la misère dans le cadre d'une politique de peuplement à l'identique de celle qui a conduit à l'appauvrissement des quartiers ?

Dans nos Communes, nous devons avoir les moyens d'imposer la propriété privée dans les quartiers, l'accession sociale à la propriété et une mixité sociale adaptée à chaque situation. Ces millions d'euros que nous dépensons ne doivent pas servir à reproduire des ghettos dans une version plus neuve mais à empêcher que la concentration des populations difficiles se reproduise. Je ne prendrai qu'un exemple que je connais particulièrement bien : il s'agit du quartier du Bottet qui deviendra le nouveau centre-ville de Rillieux la Pape. Il comptera un programme complet d'accession libre à la propriété sur les Balcons de Sermenaz ; il s'agit d'accession libre et sociale. Enfin, un parcours du propriétaire dans les quartiers va être créé. Ainsi, nous allons permettre aux habitants de se constituer un patrimoine dans ce quartier ; car oui, même ceux qui ont des revenus modestes doivent pouvoir un jour se constituer un patrimoine et léguer le fruit d'une vie de travail à leurs enfants.

Vous l'aurez compris, l'objet n'est pas seulement de détruire des immeubles vétustes pour en reconstruire de nouveaux, il est de mixer la population pour que ces quartiers ne soient plus des ghettos dont on ne rêve que de sortir. L'objet est aussi de reconstituer une offre à la fois diversifiée et dédensifiée pour les habitants quittant leur logement.

Le groupe Les Républicains et apparentés votera donc ce rapport mais appelle une nouvelle fois à ce que la politique de renouvellement urbain soit systématiquement doublée d'une politique de peuplement et d'accès à la propriété. C'est à ce seul effort que les habitants des quartiers populaires verront les choses bouger en profondeur.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres : dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Le présent rapport porte sur, etc.", il convient de lire :

"Un septième avenant à la convention habitat d'agglomération permet d'intégrer les dernières opérations de démolition."

au lieu de :

"Un cinquième avenant à la convention habitat d'agglomération permet d'intégrer les dernières opérations de démolition."

Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0509 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Ecully - Opération Centre de recherche Paul Bocuse - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Institut Paul Bocuse pour la création d'un laboratoire du design du service - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0509. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport concerne l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Institut Paul Bocuse pour la création d'un laboratoire du design du service, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller UHLRICH : Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma satisfaction et celle de notre groupe pour cette attribution de subvention.

La création d'un laboratoire de recherche appliquée au design du service va permettre de renforcer l'image d'excellence de l'Institut Paul Bocuse et ainsi favoriser son développement et son rayonnement. Ecole de référence sur la scène nationale et internationale, l'Institut représente, à travers les arts culinaires, la vitrine du savoir-faire et du savoir-vivre à la française. Véritable plate-forme modulable, ce laboratoire du service va pouvoir étendre le champ d'expérimentations menées actuellement au centre de recherche. Il permettra ainsi d'étudier la qualité des prestations en situation réelle, non seulement dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des arts de la table mais également dans tous les secteurs où le service est au cœur de la performance des entreprises et où la qualité de la relation client est un gage de différenciation.

La ville d'Ecully a toujours accordé une attention particulière aux grandes écoles présentes sur son territoire, en les soutenant notamment dans leurs projets de développement. L'Institut Paul Bocuse en fait partie. Parce que cette subvention contribue à renforcer l'excellence de l'Institut Paul Bocuse et à pérenniser son implantation sur notre territoire, notre groupe votera avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Cela fait quelque temps que je vous voyais un peu chagriné par les délibérations de la Métropole, je suis heureux que celle-ci vous satisfasse.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0511 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0511. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Ce rapport concerne le soutien aux établissements d'enseignement artistique, pour une attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2015, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0517 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Subventions d'investissement aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Individualisation d'autorisation de programme globalisée - Attribution de subventions - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0517. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Ce rapport concerne cette fois des subventions d'investissement aux collèges privés et sous contrat d'association avec l'Etat, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez d'aider l'investissement dans les collèges privés. Si la loi Falloux impose une participation financière des Départements au fonctionnement des collèges privés, comme aux Villes pour les écoles et aux Régions pour les lycées, en revanche, la loi n'oblige pas le soutien à l'investissement. Certes, elle le permet mais dans la limite d'un plafond, donc aux Départements et maintenant à la Métropole.

L'aide de la Métropole proposée pour 2015, de 1,5 million d'euros, est sensiblement inférieure au montant voté en 2014 par le Département qui était de 2,4 millions. Cela nous paraît aller dans le bon sens mais nous considérons que la Métropole ne doit plus aider l'investissement dans les collèges privés sous couvert d'équité avec les collèges publics. Nous pensons que c'est au contraire inéquitable car, de fait, les collèges privés ont plus de moyens que les collèges publics puisqu'ils ont aussi les recettes de scolarité payées par les parents. Et on sait bien d'ailleurs les stratégies d'évitement des collèges publics pour certains parents ; la collectivité n'a pas à l'encourager par une aide financière supérieure à ce que la loi impose.

Compte tenu des difficultés dans l'Education nationale, de la priorité à donner à la lutte contre le décrochage scolaire, qui a été rappelée lors de notre engagement dans la PPI, nous proposons que la Métropole réoriente ses financements vers les collèges publics à partir de 2016.

Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je vais la mettre aux voix.

Adopté, les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0413 - déplacements et voirie - Vaulx en Velin - Boulevard urbain est tronçon La Soie - Travaux de voirie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0413. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Simplement pour dire que nous nous abstiendrons sur ce vote.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je le mets aux voix.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2015-0417 - déplacements et voirie - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2015-0418 - déplacements et voirie - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) de la zone industrielle de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0417 et 2015-0418. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PASSI, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué VESCO, absent momentanément : Monsieur le Président, monsieur Gilles Vesco ayant dû partir, il m'a demandé de bien vouloir présenter les deux dossiers à sa place. Il y a un avis favorable de la commission pour accorder des subventions pour ces deux plans de déplacements interentreprises qui visent à inciter les salariés à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle, le premier dossier pour la zone industrielle de l'est lyonnais et le deuxième pour l'association Techlid.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Retiré.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix.

Adoptés à l'unanimité, M. Gérald EYMARD, Président de l'association Techlid, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier numéro 2015-0417 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PASSI en remplacement de M. le Conseiller délégué VESCO absent momentanément.

N° 2015-0420 - déplacements et voirie - Boulevard périphérique nord de Lyon - Gestion du péage - Modification des conditions générales de vente - Conventions avec la société SANEF pour les transactions télépéage inter-sociétés (TIS) - Conventions gestionnaires de cartes bancaires ou privatives - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0420. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : L'avis de la commission est favorable, monsieur le Président, pour ce dossier technique concernant la perception du péage du BPNL.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Retiré, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu et le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2015-0421 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0421. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission. Il s'agit d'une modification pour tenir compte de la création de la Métropole dans le cadre du GIP Maison de l'emploi et de la formation, qui est une structure partenariale et donc la Métropole aurait 8 % des voix. Et c'était aussi l'occasion de proroger cette convention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) dénommé Maison de l'emploi et de la formation de Lyon. Je vous propose la candidature suivante : monsieur David KIMELFELD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2015-0422 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Comités stratégiques des zones territoriales emploi formation de la Région Rhône-Alpes sur le territoire de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0422. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Il s'agit de désignations au sein des comités stratégiques des zones territoriales emploi formation de la Région Rhône-Alpes. Donc il s'agit de désigner 3 représentants de la Métropole dans ces comités. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. La Métropole dispose de :

- a) - un représentant titulaire au sein du comité stratégique de la zone territoriale emploi formation (ZTEF) Grand Lyon centre nord,
- b) - un représentant titulaire au sein du comité stratégique de la ZTEF de l'est lyonnais,
- c) - un représentant titulaire au sein du comité stratégique de la ZTEF Rhône ouest sud.

Je vous propose les candidatures suivantes :

* Comité stratégique de la zone territoriale emploi formation Grand Lyon centre nord :

- madame Fouziya BOUZERDA

* Comité stratégique de la zone territoriale emploi formation est lyonnais :

- madame Laura GANDOLFI

* Comité stratégique de la zone territoriale emploi formation Rhône ouest-sud :

- monsieur David KIMELFELD

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2015-0423 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Porto Novo (Bénin) pour la période 2015-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0423. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la convention tripartite de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Porto Novo au Bénin pour la période 2015-2017.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2015-0427 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Centre Jacques Cartier pour l'organisation des 28^{èmes} Entretiens Jacques Cartier en 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0427. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable pour l'attribution d'une subvention à l'association Centre Jacques Cartier pour l'organisation de la 28^{ème} édition des Entretiens Jacques Cartier.

M. LE PRESIDENT : Pardon, il y avait encore deux dossiers. Alors allons-y !

N° 2015-0424 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Période 2015-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2015-0425 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Période 2015-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0424 et 2015-0425. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Concernant le dossier 2015-0424, coopération décentralisée, convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône pour la période 2015-2020, la commission a donné un avis favorable.

Ensuite, pour notre convention de partenariat entre la Métropole et le CEREMA, avis favorable de la commission pour la période 2015-2018.

Voilà pour ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Même vote que tout à l'heure ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2015-0427 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Centre Jacques Cartier pour l'organisation des 28^{èmes} Entretiens Jacques Cartier en 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0427. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Exactement la même chose que tout à l'heure, c'est-à-dire avis favorable pour l'organisation des 28^{èmes} entretiens Jacques Cartier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci, monsieur le Président. Les entretiens Jacques Cartier ont connu des situations difficiles, tant sur le plan financier que dans leur organisation. Lors du vote de la subvention 2014, nous avons pointé du doigt l'absence de réponse aux critiques émises en juin 2012 par la Chambre régionale des comptes et notre groupe s'était alors abstenu.

Nous constatons aujourd'hui que des décisions ont été prises pour améliorer la gestion administrative et le contrôle financier. Soucieux du développement de la connaissance et des échanges universitaires, nous approuvons donc cette subvention mais serons attentifs à sa bonne utilisation et vous demandons donc de bien vouloir prévoir un retour sur ces 28^{èmes} entretiens Jacques Cartier une fois qu'ils seront achevés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0430 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Fondation de l'université de Lyon pour l'organisation de la 8^{ème} édition des Journées de l'économie du 13 au 15 octobre 2015 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0430. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable pour l'attribution d'une subvention à la Fondation de l'université de Lyon pour la 8^{ème} édition des Journées de l'économie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, vous me décomptez deux secondes. La délibération nous propose d'accorder une subvention de 58 000 euros à la Fondation pour l'université de Lyon qui organise les Journées de l'économie en octobre prochain.

Ces Jéco, véritable événement national, réunissent en de multiples conférences à l'accès gratuit, mais sur réservation, une dizaine de milliers de personnes. Il n'est pas anormal que, dans un monde troublé par la crise systémique, les questions économiques interrogent, intéressent. Nous avons raison de subventionner ces journées et d'appeler à y participer pour interpeller, interroger, suggérer.

Cette année, le thème fédérateur de ces Journées s'articule autour du développement durable. Trois grandes conférences structurent ces journées : "Agir pour le climat" -nous en voyons l'urgence chaque jour-, "Quel modèle français dans un monde globalisé ?" -je préfère : "Un modèle : la singularité française"-, et, enfin, "L'avenir du capitalisme" -petit commentaire : ce n'est pas la fin de l'histoire- et 47 conférences-débats dont vous verrez la programmation lorsque celle-ci sera publiée.

Trois réflexions et, si vous permettez, un clin d'œil au cinéma.

Je voudrais d'abord insister sur la nécessité d'articuler l'enseignement de l'économie à la réalité en mouvement et aux contradictions de celle-ci. Par exemple, lorsque nous découvrons "la filière hydrogène vert, l'avenir des véhicules électriques" paraît-il -je vous renvoie au *Progrès* de jeudi dernier-, je ne peux que m'interroger sur la capacité des acteurs économiques, industriels et financiers à concrétiser la constitution d'un vrai marché du véhicule électrique. Cela permettrait, sur l'ancien site Fagor-SITL, aujourd'hui Cenntro Motors, de produire et commercialiser ces véhicules électriques dont on nous parle tant mais que nos capitalistes ne font pas. Or, ne faut-il pas d'abord former et garantir l'emploi, sans quoi rien ne se crée ?

Ma deuxième remarque porte sur le pluralisme des démarches économiques et des nécessaires débats. Celui-ci est recherché par les organisateurs des Jéco mais il devrait s'agir d'audace en la matière car nous avons besoin de choc des idées, de confrontations d'options, de débats de fond entre les différentes écoles de l'économie. Aux Jéco, il y a certaines conférences qui ont des participations plurielles avérées et solides et tant mieux. D'autres procèdent plus de la pensée unique. J'avais suggéré une invitation à monsieur Joseph Stiglitz, prix Nobel américain de l'économie, autour du "Prix de l'inégalité" ou "La grande désillusion".

Au plan de la diversité des économistes, l'autre moitié du monde sans laquelle nous ne saurions être, les femmes sont peu invitées et c'est plus que regrettable ; en 2009, pour la première fois, une femme reçut le prix Nobel d'économie : il s'agit de madame Elinor Ostrom, dont les recherches portent sur la gouvernance des biens communs. A ce propos, monsieur Benjamin Coriat, dans *Libération* du 26 juin dernier, montre qu'à partir des biens communs, hier autour des propriétaires de lieux qui se les partagent, aujourd'hui avec Wikipédia donc mondialisés, les voies alternatives au capitalisme peuvent se construire et constituer une réponse aux impasses passées du communisme. Cette approche est pour le moins indispensable pour la grande conférence des Jéco sur l'avenir du capitalisme -fin de citation-.

Il y a bien d'autres économistes qui, sur la base de leurs ouvrages, peuvent en toute légitimité être sollicités : par exemple monsieur Wladimir Andreff, à partir de son ouvrage *sur "l'économie du sport mondialisé"* dont c'est l'objet d'une des conférences proposées ; par exemple, en croisant économie et sciences sociales, madame Djaouida Séhili, maîtresse de conférences, coresponsable de la chaire Egalité, inégalité et discrimination à Lyon 3, qui vient d'écrire sur "La pauvreté, une discrimination non identifiée" Et bien sûr, il faudra rendre un hommage à monsieur Bernard Maris car nous restons Charlie.

Ma troisième remarque, d'actualité, porte sur la conférence-débat intitulée "La dette, comment s'en débarrasser". Notre dette tient beaucoup au taux d'emprunt. Comme le disait monsieur Raymond Barre, "ce qui nourrit la dette, c'est le cancer financier qui ronge notre économie". Permettre aux Etats de ne pas emprunter sur les marchés financiers, n'est-ce pas le chemin à emprunter ? Le faire démocratiquement, dans le sens de Syriza -je ne dis pas "comme" mais "dans le sens" car il n'y a pas de modèle-, cela a du sens, c'est positif, cela élargit les marges de manœuvre des pays, cela redonne espoir. C'est aussi une main tendue pour des réorientations de fond en Europe, comme l'indiquait monsieur Alexis Tsipras à Athènes, après l'expression si forte du non.

Le clin d'œil cinématographique maintenant, pour conclure : les Jéco et le Festival Lumière se tiendront pendant la même semaine. "Les grands cinéastes sont en prise directe avec le monde, ils racontent quelque chose qui reste", indique monsieur Vincent Lindon, prix d'interprétation masculine à Cannes pour sa prestation dans le film "La loi du marché". La programmation en off de ce film à voir et revoir serait une très bonne illustration du contexte dramatique dans lequel nous vivons et donc une bonne introduction aux Jéco.

Nous voterons cette délibération et merci pour votre enthousiasme, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc je mets aux voix ce beau dossier.

Adopté à l'unanimité, M. Christophe DER CAMP n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0431 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association La cuisine du Web pour l'organisation de la 3^{ème} édition de l'événement BlendWebMix à Lyon les 28 et 29 octobre 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0431. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, un avis favorable pour cette 3^{ème} édition de BlendWebMix qui confirme ainsi sa place dans le paysage événementiel de la Métropole. Simplement, pour rappel, la 2^{ème} édition avait connu une augmentation de près de 70 % de l'audience et cet événement Web a pour vocation de rapprocher le monde de la recherche et celui des entrepreneurs, sur l'entrepreneuriat numérique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, le BlendWebMix, qui se déroule depuis trois éditions, deux jours par an, a la modeste ambition de rendre plus efficaces ceux qui s'y rendent durant les 363 autres jours de l'année. Il est organisé par l'association La Cuisine du Web et l'Université de Lyon en lien avec la Métropole.

Loin de se limiter à une dimension locale, le BlendWebMix est un événement majeur pour les acteurs du numérique francophone. En effet, il ne s'agit rien de moins que du plus important événement en langue française portant sur le Web au monde. S'y pressent, bien sûr, les passionnés du numérique, tant entrepreneurs du Web que chercheurs, simples particuliers ou associatifs. Au BlendWebMix, on y échange des techniques, on y trouve des investisseurs, on y élabore de nouveaux concepts, on y construit demain. Bref, selon l'expression consacrée dans nombre de conférences sur l'innovation, on s'attache fort modestement à rendre le monde un petit peu meilleur. S'y croisent tant des entreprises et chercheurs locaux que des sommités mondiales et nationales du secteur. C'est une occasion pour le tissu socio-économique lyonnais de monter des projets et de saisir des opportunités. C'est l'occasion pour nombre de géants nationaux et mondiaux du Web de découvrir les possibilités immenses qu'offre notre Métropole dans le domaine d'Internet.

Ces possibilités immenses sont d'ailleurs reçues avec éclat et une reconnaissance spectaculaire, puisque notre Métropole est devenue, il y a peu, la première au monde à organiser la conférence mondiale du Web à deux reprises. Un véritable exploit de niveau mondial dû à une véritable mobilisation des acteurs locaux autour de madame la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze ; cette mobilisation qui avait d'ailleurs porté ses beaux fruits lors de l'obtention du label French Tech pour notre Métropole.

Caractéristique de cet esprit d'indépendance des organisateurs du BlendWebMix, ceux-ci ont suggéré depuis le début que l'aide qui leur est apportée par la collectivité aille en décroissant d'année en année, ceci afin de s'autofinancer presque complètement d'ici quelque temps. C'est un détail, j'imagine -je n'en doute pas- qui ira droit au cœur de monsieur le Vice-Président Richard Brumm.

Et les organisateurs du BlendWebMix seront bien évidemment parmi les organisateurs de la halle Girard, un lieu qui sera le rassemblement des talents du Web, ces talents qui font des autoroutes de l'information la nouvelle route de la soie des Grands Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Vous parlez comme le Président Xi Jinping.

Je mets aux voix le rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2015-0432 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Office du tourisme métropolitain - Attribution d'une subvention additionnelle 2015 pour son programme d'actions complémentaires lié à la reprise d'une partie des missions du Comité départemental du tourisme (CDT) - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0432. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère VARENNE : Monsieur le Président, chers collègues, en début d'année, le Ministère des affaires étrangères a reconnu Lyon comme l'une des destinations locomotives du tourisme français. C'est le signe de la reconnaissance de la qualité du travail mené sur le territoire de notre Métropole et de la réussite de la politique volontariste menée depuis dix ans. En effet, en dix ans, les nuitées d'hôtels ont augmenté de 25 % avec 4,5 millions de nuitées en 2014, rapportant 5 millions d'euros de taxe de séjour. Lyon est également devenu la deuxième destination pour le tourisme d'affaires, ce qui représente 6 millions de visiteurs.

L'ouverture à l'international s'est accrue et aujourd'hui 20 % des touristes de loisir accueillis dans la Métropole sont étrangers. Le top 10 du visitorat est le suivant : Espagne, Allemagne, Etats-Unis, Royaume-Uni, Italie, Australie, Canada, Suisse, Belgique et Japon.

Le tourisme dans notre Métropole, c'est près de 30 000 emplois de qualifications très diverses, de tous niveaux et non délocalisables. La révolution institutionnelle qu'a connue notre agglomération avec la création de la Métropole confère aujourd'hui à l'Office du tourisme métropolitain de nouvelles missions, à savoir l'animation et la formation de la profession. Entre autres actions, l'Office du tourisme métropolitain proposera des programmes de réunions, sous la forme de tables rondes mensuelles proposées à tous les acteurs du tourisme. Les sujets seront variés ; quelques exemples : "Réussir son workshop", "La qualité, réclamation et satisfaction client" ou encore "Les grandes tendances du marché corporate".

Je conclurai donc en rappelant que le tourisme contribue à l'attractivité de notre territoire, en même temps que l'attractivité de notre territoire favorise le tourisme. Il s'agit là d'un cercle vertueux que nous devons continuer à soutenir résolument afin d'en assurer la pérennité et l'Office du tourisme métropolitain en est un des rouages centraux. Si vous n'avez pas encore d'idée de vacances, je vous conseille d'aller à l'Office du tourisme, de prendre la City Card et de découvrir les belles richesses de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, MM. Gérard COLLOMB, Alain GALLIANO, David KIMELFELD, Richard BRUMM, Mme Myriam PICOT, MM. Hubert GUIMET, Marc GRIVEL, Mmes Fouziya BOUZERDA, Chantal CRESPIY, MM. Emmanuel HAMELIN, Thomas RUDIGOZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2015-0434 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Approbation des modèles de conventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0434. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération concerne le Fonds d'aide aux jeunes, qui est un dispositif qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et leur apporter des secours temporaires face à des besoins urgents. Il s'agit de la reconduction d'un dispositif qui était porté par le Conseil général. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Un temps de parole du groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais souligner l'importance de cette délibération. Le Fonds d'aide aux jeunes, c'est la ligne budgétaire qui doit favoriser l'insertion des jeunes entre 18 et 25 ans, de moins de 25 ans, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas accès aux minima sociaux. Quand on parle d'insertion -mais vous avez lu le contenu de la délibération, donc je ne reviens pas dessus-, c'est le logement, l'hébergement, la formation, l'emploi, la santé, la mobilité, etc.

Dans le contexte d'aujourd'hui, qui est un contexte difficile, qui est aussi évolutif et qui peut être évolutif dans un sens ou dans l'autre, la situation des jeunes est parfois difficile. Lors du Conseil interministériel qui s'est tenu la semaine dernière, les associations ont voulu souligner la paupérisation croissante des jeunes de cet âge-là : 23 % d'entre eux sont en dessous du seuil de pauvreté. D'où l'importance de cette ligne, qu'il faut donc renforcer autant que possible ou en tout cas préserver. Elle constitue un filet de sécurité. Elle ne couvre pas tout, notamment en

ce qui concerne les jeunes de l'aide sociale à l'enfance ; vous savez -on avait déjà évoqué cette question-là-, ce sont les anciens enfants de la DASS, qui sont devenus ceux de la Métropole aujourd'hui, pour lesquels la fin des prises en charge continue à poser des problèmes et là, le filet n'est pas encore tout à fait ce qu'il devrait être.

En tout cas, je pense que ce type de financement est important. Il faut le maintenir bien entendu. Il faut aussi évaluer, regarder pour voir de quelle manière il pourrait évoluer, peut-être être réajusté, notamment en essayant de voir peut-être aussi, ce que font d'autres Départements puisqu'il s'agit d'une compétence départementale. Je pense notamment à l'accompagnement des jeunes adultes pour l'autonomie, tel qu'il existe dans le département de l'Isère qui, justement, porte sur ces jeunes sortant de foyers. Nous avons peut-être des choses à trouver, surtout lorsque l'évaluation de ce dispositif sera faite dans l'Isère et lorsque nous aurons nous-mêmes regardé un peu les effets de notre dispositif puisque, aujourd'hui, il est celui de la Métropole.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2015-0436 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion - Partenariat avec Pôle emploi pour la mise en place de l'accompagnement global - Protocole des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Sud-Ouest lyonnais et Uni-Est - Transfert des conventions revenu de solidarité active (RSA) et RSA PLIE d'Ariel services et Solidarité services à Unis vers l'emploi - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2015-0437 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Accès des publics jeunes à l'emploi - Attribution de subventions à l'association Ecole de la deuxième chance Vaulx Agglo et à l'association Missions locales Val de Saône pour leur programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2015-0438 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Revenu de solidarité active (RSA) - Avenants aux conventions de gestion entre la Métropole de Lyon et les organismes payeurs Caisse d'allocations familiales (CAF) et Mutualité sociale agricole (MSA) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2015-0439 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions au profit des associations ADN Service, ITEM, ATD Quart monde et Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0436 à 2015-0439. Donc nous avons une série de dossiers qui nous sont présentés par madame Bouzerda.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Dans le cadre de ces dossiers, nous avons en premier lieu le programme métropolitain d'insertion, avec plusieurs partenariats spécifiques, deux en l'occurrence avec Pôle emploi et les protocoles avec les programmes locaux d'insertion et d'emploi.

Donc, aujourd'hui, Pôle emploi a cessé son accompagnement renforcé pour basculer dans l'accompagnement global, avec lequel nous avons expérimenté, sur les troisième et sixième arrondissements de Lyon et sur la Commune d'Oullins, un nouvel accompagnement.

Il vous est également proposé les protocoles avec les PLIE. Dans ce cadre-là, il s'agit de reconduire ces partenariats. Je rappelle que les PLIE procèdent à l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA et que cela permet également, dans le cadre des actions portées par les PLIE, de valoriser des actions qui permettent de lever des fonds européens.

Puis une petite délibération technique dans le cadre du regroupement d'Ariel services et de Solidarité services, Unis vers l'emploi, pour cette première délibération.

Donc avis favorable pour ce rapport, tout comme les rapports suivants.

Le rapport suivant concerne l'Ecole de la deuxième chance, qui s'occupe de suivre des jeunes en échec scolaire, de 18 à 25 ans ; l'objectif étant, dans le cadre de ce partenariat, de pouvoir inclure des jeunes jusqu'à 30 ans, ce qui nous permet d'intégrer des allocataires du RSA. Il y a également un support de subvention aux Missions locales Val de Saône afin qu'elles puissent structurer et coordonner l'action des missions locales pour pouvoir effectivement porter les actions.

Dans le cadre de la délibération suivante, nous avons également des avenants avec une convention de gestion entre la Métropole et les organismes payeurs, notamment la CAF et la Mutualité sociale agricole, qui sont des partenaires qui instruisent et qui procèdent au versement des allocations lorsque c'est une instruction simple, quand il n'y a pas de droit dérogatoire ou complexe.

La dernière délibération est une attribution de subventions au profit d'associations, notamment dans le cadre de deux chantiers d'insertion : d'une part, avec l'association qui a créé la ferme de l'abbé Rozier. Cela nous permet d'expérimenter une nouvelle collaboration, notamment avec le Centre de formation horticole, qui nous permet de former aux métiers horticoles, de former un public en insertion et de pouvoir effectivement les accompagner. Un autre atelier chantier d'insertion, dans le cadre de la Biennale d'art contemporain, permet de financer des places dans les ateliers chantiers d'insertion et de pouvoir accompagner un certain nombre de bénéficiaires allocataires du RSA : 8 postes d'insertion dont 5 allocataires.

Enfin, il y a une modification du rapport numéro 2015-0439, notamment s'agissant de la subvention qui avait été initialement prévue pour ATD Quart Monde et qui est supprimée. Par contre, est maintenue la subvention à la Mission régionale d'information sur l'exclusion :

- Dans le titre du projet de délibération, il convient de supprimer : "ATD Quart monde"

- Dans l'exposé des motifs :

a) - il convient de lire :

"3) Soutien à la représentation des usagers"

au lieu de :

"3) Soutien à la représentation des usagers : attribution de subventions à 2 associations"

b) - il convient de supprimer :

- la phrase "2 associations sollicitent aujourd'hui le soutien de la Métropole de Lyon pour poursuivre leurs actions en ce sens.",

- le paragraphe commençant par " ATD Quart monde organise [...]" et se terminant par "[...] cette Université en 2015."

Dans le DISPOSITIF :

a) - il convient de supprimer, dans le 1° :

"- d'un montant de 11 000 € au profit de l'association ATD Quart monde, pour l'organisation de "l'Université populaire Quart monde" sur l'agglomération en 2015 ;"

b) - il convient de lire, dans le 3° :

"3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2015 et 2016 - chapitre 017 - compte 6574 à hauteur de 9 510 €- fonction 444 : 6 657 € en 2015 et 2 853 € en 2016 - opération n° 0P36O4728A ; et compte 6574 à hauteur de 10 000 €- fonction 448 - en 2015 - opération n° 0P36O3166A."

au lieu de :

"3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - chapitre 017 - compte 6574 à hauteur de 9 510 €- fonction 444 - opération n° 0P36O4728A et compte 6568 - fonction 444 - opération n° 0P36O4699A à hauteur de 30 100 € et compte 6574 à hauteur de 21 000 €- fonction 448 - opération n° 0P36O3166A."

L'ensemble de ces rapports a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais revenir sur la dernière délibération, celle qui concerne les demandes d'ATD Quart Monde et de la Mission régionale d'information sur l'exclusion en particulier.

Pourquoi ces deux-là ? Tout simplement parce que dans la demande d'ATD, dans le soutien que nous pouvons lui apporter, il s'agit de l'université populaire qui a pour objectif de permettre à des personnes éloignées du débat public de vivre une citoyenneté active et, de l'autre côté, avec la MRIE, l'étude des situations d'exclusion et de grande précarité autour d'un rapport qui est établi à partir des données statistiques et de l'audition des populations. Il me semble qu'entre les deux, nous avons le spectre de l'action associative et donc aussi du soutien que la Métropole peut apporter à l'action associative.

Les associations fabriquent et entretiennent du lien social. Par conséquent, les subventions de la Métropole ne doivent pas se limiter -et c'est le cas ici- à de la prestation de services uniquement et encore moins, bien entendu, être une sorte de dossiers des bonnes œuvres de la Métropole.

Les subventions aux associations doivent aussi leur permettre d'inscrire leurs actions dans un processus plus large de co-construction. Nous avons plusieurs occasions pour le faire. Je voudrais en citer une seule, celle de la préparation du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Aujourd'hui, les trois coresponsables du plan (l'État, la Métropole et le Département) ont commencé à initier ce travail de préparation. C'est bien de solliciter les associations sur leur rapport d'activité mais cela ne suffit pas. Il faut aller plus loin, il faut aller plus loin pour obtenir, à terme, la rédaction de fiches d'actions communes, partagées et pourquoi pas par un appel à propositions sur lesquelles il sera toujours possible de se prononcer ensuite.

Il y a une animation qui commence avec l'ADIL. Elle pourrait prendre une forme encore plus dynamique si on va rechercher auprès des associations un peu plus de leur imagination. Je crois que l'imagination associative participe de l'intelligence collective et, de ce point de vue-là, c'est aussi intéressant pour nous.

Rationaliser les choix budgétaires, ce n'est pas seulement effectuer des coupes, parfois nécessaires, mais c'est aussi effectuer des choix positifs de réorientation et d'adaptation. C'est aussi à cela que nous sommes conviés, me semble-t-il.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, les nombreuses délibérations ainsi que les montants inscrits au budget supplémentaire 2015 que nous étudions lors de ce Conseil montrent l'importance prise par la compétence emploi-insertion dans le champ d'action de la Métropole. La Métropole assure ainsi le suivi et l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA. Il s'agit également, pour la Métropole, d'organiser la gouvernance de la politique de l'insertion et de coordonner l'action des nombreux partenaires institutionnels impliqués ou encore d'évaluer les résultats des dispositifs en place.

Vous l'aurez compris, cette nouvelle compétence est particulièrement riche et complexe. Il était donc indispensable pour la Métropole de se l'approprier, de prendre le temps de la réflexion, en prenant appui sur l'expertise de l'ensemble des acteurs du territoire.

Et c'est là, justement, l'objet de la vaste concertation lancée le 28 avril dernier par monsieur le Président de la Métropole de Lyon, monsieur le Vice-Président à l'économie David Kimelfeld et madame Fouziya Bouzerda, Conseillère déléguée à l'insertion. Cette concertation a réuni les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion mais aussi -et c'est là une innovation majeure- les représentants du monde économique. La finalité, je le rappelle, est l'élaboration du programme métropolitain d'insertion et d'emploi, PMIE, pour la période 2016-2020, qui constituera le schéma structurant de notre politique en la matière.

La concertation est maintenant bien engagée. Quatre ateliers appuyés sur quatre thématiques majeures (le lien insertion-développement économique, les parcours, les outils et la gouvernance) ont été mis en place et se sont réunis à plusieurs reprises.

Ce qui est à souligner -et nous pouvons nous en féliciter- est la forte mobilisation des acteurs autour de cette initiative de co-construction d'une politique publique métropolitaine majeure. Elle s'est aussi manifestée dans les territoires. En effet, le parti pris a été d'associer étroitement les commissions locales d'insertion, dites CLI, pour disposer d'un éclairage territorial sur cette problématique. Chaque Président de CLI a ainsi été invité à élaborer une contribution. Au total, 8 CLI se sont réunies en formation plénière, dont 2 sont présidées par les élus en charge de cette politique, monsieur David Kimelfeld et madame Fouziya Bouzerda, réunissant élus communaux, professionnels, acteurs économiques et usagers. Demain aura lieu une plénière intermédiaire qui sera l'occasion de faire un point d'étape sur les travaux et d'organiser un nouveau temps d'échanges avec l'ensemble des 150 structures institutionnelles et associatives partenaires. D'ores et déjà, grâce à cette forte mobilisation, nous disposons de beaucoup de matière pour alimenter le programme métropolitain.

Un élément particulier de satisfaction pour nous est la participation active des représentants du monde de l'entreprise qui se sont associés aux échanges. Ceci est d'autant plus important que le programme métropolitain d'insertion et d'emploi aura comme principal objectif d'augmenter le taux d'activité des allocataires du RSA pour sortir, par l'accès à un emploi, un maximum de personnes du dispositif. Rappelons qu'aujourd'hui, sur 100 000 personnes en insertion sur le territoire de la Métropole, on compte plus de 46 000 allocataires du RSA dont 36 % sont en activité.

Par le croisement des politiques publiques historiques du Grand Lyon et du Département, la Métropole dispose d'une opportunité unique de travailler sur la chaîne de l'emploi dans son ensemble, des demandeurs d'emploi à la création d'emplois. L'objectif est bien, en la matière, de rendre plus efficace, plus lisible et plus cohérente l'action publique.

Le défi à relever est également financier. Le RSA représente une charge très dynamique et mal compensée dont les principaux paramètres, les montants et les conditions d'accès, nous échappent. La Métropole consacre près de 200 millions d'euros pour l'insertion cette année, dont 180 millions d'euros pour le versement des prestations.

Trouver des complémentarités entre l'insertion et l'économie, c'est disposer de nouveaux leviers d'action afin d'améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'action publique, dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques, tel est le principal enjeu associé à la politique insertion-emploi aujourd'hui portée par la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, pour l'essentiel, ces délibérations sur les questions de l'insertion et de l'emploi s'inscrivent dans la continuité de la politique d'insertion du Département. Vous avez lancé la concertation sur la politique d'insertion, avec bientôt une deuxième réunion de tous les acteurs. Nous avons pris notre place dans cette concertation et nous espérons qu'elle n'en restera pas à la relation publique mais qu'elle sera un vrai moment de construire ensemble. Vous avez aussi lancé un groupe de travail sur le RSA, dont nous aurions souhaité qu'il soit plus large.

Nous souhaitons surtout que ces différentes réunions débouchent sur un vrai débat dans cette assemblée, permettant de donner sens à notre politique d'insertion et de disposer en toute transparence d'un état des lieux. Ce sont, en effet, plus de 46 000 ménages, plus de 100 000 habitants, qui vivent avec le RSA ; dans certaines Communes, cela dépasse 10 % et même, parfois, cela atteint jusqu'à 14 % de la population.

Nous avons deux remarques sur ces différentes délibérations.

La première concernant Pôle emploi où il est fait état qu'aujourd'hui, ce dernier peut traiter le volet social de l'insertion avec l'ensemble des demandeurs d'emploi et donc avec les bénéficiaires du RSA. La délibération précise même que Pôle emploi doit désormais mobiliser les ressources sociales disponibles, ce qui revient à dire tout de même, pour l'essentiel, que ce seront celles de la Métropole.

Notre groupe a toujours défendu l'exigence d'un suivi global des personnes concernées car le social et l'emploi s'entretiennent. Privation d'emploi, c'est la chute des revenus, l'isolement, l'endettement et, quand les problèmes sociaux s'installent, la difficulté pour se loger, la santé, l'endettement, ce sont des difficultés supplémentaires pour trouver du travail, des freins à l'employabilité -comme vous aimez bien le dire-. Rien n'est pire, pour les élus locaux que nous sommes, que de découvrir qu'une famille régulièrement suivie par un référent professionnel ou socioprofessionnel se retrouve, par exemple, sous le coup d'une mesure d'expulsion et que personne ne s'en est aperçu dans son suivi ; c'est toujours un échec.

Nous partageons donc la volonté affirmée dans cette délibération mais nous pensons que cette volonté exige du temps et des moyens humains, sous peine de rester lettre morte. Elle exige aussi des réponses qui n'étaient pas à la hauteur dans le Département et qui ne le sont pas devenues par miracle dans la Métropole. Prenons l'exemple du logement : la Maison de la veille sociale est largement débordée, nous le savons tous quand nous l'appelons sur une situation précise, et il faut en moyenne, dans une ville comme la nôtre, deux ans pour obtenir un logement social.

Les FSL sont soumis à des critères de revenus de plus en plus bas qui excluent une grande partie de ceux qui en ont besoin pour le maintien dans le logement.

Sur les subventions liées à la représentation des bénéficiaires, vous nous proposez de poursuivre finalement l'action du Conseil général, c'est-à-dire une représentation des bénéficiaires dans les commissions locales d'insertion et à partir du repérage d'associations qui sont tout à fait légitimes. C'est bien sûr mieux que rien et nous considérons la présence des bénéficiaires dans les CLI comme positive mais nous constatons que le dispositif RSA est le seul où les représentants des bénéficiaires ne sont pas désignés par ceux qu'ils représentent. Nous notons aussi, puisque vous parlez beaucoup de la vie économique, que les centrales syndicales et les associations de chômeurs, dont nous considérons qu'ils font partie de la vie économique, sont absentes de cette représentation. Et, décidément, il nous semble qu'on préfère continuer à voir les RSistes

comme des pauvres et des exclus plutôt que comme des privés d'emploi. Il nous semble nécessaire de ne pas en rester là.

Au-delà de ces remarques, nous souhaitons des éléments plus précis sur le dispositif dans la Métropole. Quelle adéquation entre le nombre de places de référents et le nombre de suivis ? Où en est-on sur les stages compétence première, si nécessaire, les formations français, langues étrangères, indispensables aussi et où les places manquent cruellement depuis plusieurs mois ? Où en est-on des entrées et des sorties et, quand il y a sortie du dispositif, sortie vers quoi, formation, CDD, CDI ou bien radiation ou perte de vue ?

En somme, monsieur le Président, nous sommes demandeurs, en assemblée plénière, d'un état des lieux précis et d'un débat qui nous permette de donner sens à notre action.

Enfin, j'entendais ma collègue précédente faire état de ce qui s'est passé dans les commissions locales d'insertion. Nous sommes bien embêtés, dans notre CLI qui doit être la CLI 9, parce que, depuis le mois de janvier, nous n'avons aucune nouvelle de ce qui s'y passe, dans la mesure où vous n'avez pas désigné de Président de cette commission locale d'insertion.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère GANDOLFI : Monsieur le Président, chers collègues, en décembre 2014, le groupe La Métropole autrement avait rappelé la nécessité d'associer les acteurs économiques de façon active dans les dispositifs d'insertion, en saluant la volonté d'élaborer un plan métropolitain d'insertion emploi pluriannuel qui permettrait une projection des objectifs, une montée en charge des actions, la construction d'expérimentations, de même qu'une évaluation annuelle accompagnée, le cas échéant, d'adaptations.

En bénéficiant de l'expertise conjointe des Communes et des acteurs des territoires, nous réunissons les conditions indispensables pour la réussite de cette démarche. Aujourd'hui, ont été mises en place des structures métropolitaines de concertation permettant de construire le plan métropolitain d'insertion et d'emploi.

Pour la CLI numéro 5, qui couvre l'ensemble du territoire villeurbannais, il a été décidé de faire travailler les acteurs concernés du territoire sur les trois thèmes qui nous étaient proposés. Ils ont déjà été cités, je les rappelle succinctement : comment mobiliser les entreprises, construire des passerelles développement économique, comment repenser les parcours d'insertion adaptés à l'hétérogénéité des besoins et comment développer et restituer une politique publique audacieuse, mesurée, adaptée aux besoins des usagers. Une commission plénière s'est tenue le 1^{er} juillet en présence de nombreux acteurs de l'insertion, centres sociaux, via les PEF, les associations (ADL, UCJG, etc.), Pôle emploi, le CCAS de Villeurbanne et des représentants de la Ville.

Des propositions vont être déposées sur le site dédié à cet effet mais nous voudrions, par cette intervention, vous faire part de nos propositions en matière de gouvernance. Je voudrais juste rappeler que nous comptons 15 350 demandeurs d'emploi à Villeurbanne, dont 7 000 bénéficiaires du RSA.

L'accompagnement des bénéficiaires RSA se situe à trois niveaux : social, socioprofessionnel ou professionnel. Ces accompagnements sont portés par les Maisons du Rhône (MDR), les services de la Ville et d'autres structures (comme Les amis de la rue, Unis vers l'emploi, etc.), auxquels s'ajoutent bien entendu Pôle emploi en relation avec la MDR et la Ville. Notez à ce sujet que Pôle emploi est maintenant doté d'une mission globale qui vient élargir son champ de compétences. D'ores et déjà, sur Villeurbanne, six postes dédiés à ce suivi ont été mis à disposition sur des champs déjà occupés par les référents attachés à la MDR ou à la Ville.

Les temps impartis, à titre de témoignage, entre l'entrée dans le dispositif RSA et la rencontre avec un référent sont de l'ordre de six mois. Nous retrouvons en commission, par exemple, des personnes entrées dans le dispositif à l'âge de 40 ans et toujours sans emploi à 50 ans ou des jeunes entrés à 26 ans après être déjà passés par la mission locale et toujours sans emploi à 32 ou 33 ans.

Le fonctionnement des dispositifs actuels mis en place pour le suivi des publics en insertion mérite d'être aujourd'hui réinterrogé. Si nous sortons du champ des bénéficiaires du RSA, il nous faut ajouter les demandeurs d'emploi directement suivis par Pôle emploi, la mission locale qui suit les jeunes entre 18 et 25 ans et les personnes suivies via le PLIE et les autres associations locales.

Si le renforcement des moyens est nécessaire, nous devons également repenser l'organisation de ces dispositifs. Des indicateurs mais aussi une plate-forme commune à l'ensemble des acteurs en charge d'un bénéficiaire devraient être mis en place. Il est indispensable de diagnostiquer très vite les besoins du demandeur d'emploi, d'en repérer les freins pas toujours formalisés et encore moins partagés par le demandeur d'emploi. Un suivi resserré, une rencontre tous les quinze jours avec son référent, est indispensable. Des outils doivent être créés pour retracer ces parcours et permettre de trouver l'accompagnement le plus adapté aux besoins.

Certes, l'accompagnement social est souvent long. Il passe par l'attribution d'un logement décent, par des cours de français -d'ailleurs notons, à ce propos, que des moyens ont été supprimés alors que la maîtrise du français écrit et parlé est un facteur important de l'intégration professionnelle-, par une santé à consolider -de nombreuses

personnes en recherche d'emploi n'ont plus accès aux soins-, par l'aide au permis de conduire ou, plus largement, par une aide à la mobilité car, souvent, lieu de vie, bassin d'emploi et horaires de travail ne concordent pas.

A ces intervenants, il faut ajouter à Villeurbanne une association d'entreprises, le Groupement des entreprises de Villeurbanne (GEVIL), qui figure maintenant à part entière dans la composition de la CLI et qui prendra une part active à l'accompagnement dans la recherche d'emploi, sous une forme à définir.

Les villes qui se sont déjà chargées des questions d'insertion à travers leurs PLIE ou les partenariats développés avec les réseaux associatifs locaux sont aujourd'hui porteuses des enjeux mis en avant dans l'élaboration du programme métropolitain d'insertion. Se priver de leurs compétences et aussi des moyens financiers investis dans les différentes structures, près d'un million d'euros à Villeurbanne, serait préjudiciable aux personnes qui en ont le plus besoin.

Villeurbanne, à travers son groupe La Métropole autrement, propose une maîtrise d'ouvrage déléguée de l'insertion, afin de développer la coordination territoriale entre tous les intervenants, avec le souci de conserver l'autonomie des structures dans une logique de complémentarité, et ceci pour le compte de la Métropole.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère JANNOT : Monsieur le Président, chers collègues, je m'étais déjà exprimée au nom du groupe Socialiste au moment du lancement de la concertation du programme métropolitain d'insertion pour saluer la mise en place de cette démarche.

Alors que les rapports proposés portent sur l'insertion, je veux souligner ici le succès remporté par cette concertation. Un premier point d'étape est d'ailleurs sur le point d'être réalisé et nous avons déjà pu constater la forte participation des acteurs : 250 personnes étaient présentes lors du lancement, les quatre ateliers organisés ont réuni une soixantaine de participants (têtes de réseaux, institutions, Communes, représentants des bénéficiaires du RSA), 8 CLI se sont réunies et de nombreux acteurs ont pu être auditionnés. Enfin, les Communes ont été associées et ont très largement répondu présentes.

L'ensemble des contributions de tous ces participants constituera une base solide pour la suite du processus de construction de la politique métropolitaine d'insertion. L'enthousiasme suscité démontre qu'en lançant cette concertation, nous ne nous sommes pas trompés. Il existe un profond besoin de mise en cohérence des acteurs et des dispositifs existants, pour une meilleure prise en charge, pour plus d'efficacité des dispositifs mais aussi dans un souci de rationalisation des coûts, même s'il ne s'agit pas de faire de l'angélisme. La dernière lettre de l'AUDACE nous le rappelle, l'explosion des dépenses sociales est devenue un défi pour les Départements comme sur le territoire de la Métropole. Chacun le sait, la situation financière des collectivités territoriales nous pousse à chercher des marges de manœuvre si nous souhaitons maintenir le niveau de l'action et du service public en direction de nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi. Dans le domaine de l'insertion comme ailleurs, il existe des leviers d'action, des possibilités de mutualisation qui doivent permettre à la fois de rationaliser les coûts et de rendre un service meilleur, mieux adapté aux bénéficiaires du RSA notamment.

Toutefois, les difficultés persistent puisque le nombre de bénéficiaires du RSA ne cesse de croître et trop peu sortent en réalité du dispositif et de la précarité. Le partenariat avec Pôle emploi, par exemple, permet de mettre en place un accompagnement global, évitant le cloisonnement entre difficultés sociales, d'une part, et professionnelles, d'autre part. Cette coordination évite les ruptures de parcours toujours préjudiciables aux demandeurs d'emploi.

Pourtant, une partie de ces publics est en réalité si proche de l'emploi que nous devons faire en sorte que les entreprises soient en capacité de les accueillir en leur sein. Alors, ne commençons pas à jouer les Cassandre ! Car, bien sûr, le défi est de taille et nous sommes en train de le relever grâce au diagnostic préalable et à la concertation mais surtout en travaillant en confiance avec les acteurs. L'enjeu pour nous, en revanche, est de parvenir à rapprocher et à créer les conditions du dialogue avec tous ces acteurs. Nous devons construire ces synergies qui ne paraissent pas toujours évidentes de prime abord mais qui, grâce à l'intelligence collective, sont finalement les plus productives.

Rapprocher l'emploi et l'insertion semble aujourd'hui évident mais ce n'était pas le cas hier. La création de la Métropole nous permet d'opérer facilement le rapprochement des mondes de l'insertion et de l'entreprise. Nous l'avons annoncé il y a peu et la concertation mise en place est en train de le rendre réel. Plusieurs associations d'entreprises ont ainsi assisté aux ateliers, dont GEVIL, et il faut le saluer.

Croiser les compétences, rapprocher les territoires, c'est là une base qui doit nous servir à orienter nos politiques publiques pour un service rendu mieux adapté à coûts maîtrisés. La Métropole met ce levier d'action à notre portée. L'enthousiasme manifesté par cette démarche impulsée par monsieur David Kimelfeld et madame Fouziya Bouzerda démontre enfin l'intérêt des acteurs à être associés à la construction d'une politique publique.

Comme vous aurez l'occasion de le lire dans notre contribution au pacte de cohérence métropolitain, le groupe Socialiste et apparentés défend l'efficacité des diagnostics partagés, la concertation et l'association des acteurs pour bâtir des solutions d'avenir. Nous voterons donc ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COMPAN : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, mon explication de vote porte sur le rapport 439 et plus particulièrement la subvention à la Mission régionale d'information sur l'exclusion, non pas que cette demande de subvention nous pose une question d'opportunité mais sur le principe même de l'étude des subventions par la commission développement économique.

Cette demande ainsi que celle sur ATD Quart Monde, que vous avez retirée, nous ont été soumises sans présentation détaillée de leur objet et sans budget global. Nous avons demandé en commission que ces demandes soient désolidarisées du rapport et représentées lors d'une prochaine commission avec l'ensemble des éléments utiles à l'analyse par les élus. Le Président de la commission a traité notre demande avec dédain, dans une formule d'ailleurs malheureuse : "On ne défait pas ce que les services ont fait", ce qui donne à comprendre sa manière de penser la place de la décision politique. La Conseillère déléguée, madame Bouzerda, a volé à son secours en nous indiquant que d'habitude, les dossiers sont complets et que l'on aurait tous les renseignements avant le vote en Conseil. C'était le 16 juin et, depuis, nous n'avons toujours rien reçu.

C'est cette méthode de travail que nous contestons encore une fois. Pour cela, nous nous abstiendrons sur le rapport 2015-0439.

M. LE PRESIDENT : Bien. Donc je mets aux voix ces dossiers :

- n° 2015-0436, 2015-0437 et 2015-0438 -

Adoptés à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2015-0436 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

- n° 2015-0439 -

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2015-0440 - développement solidaire et action sociale - Subventions 2015 aux associations Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Habitat et Humanisme Rhône, Régie Nouvelle - HH - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0440. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Merci, monsieur le Président. C'est un rapport qui concerne le versement de subventions aux associations Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Habitat et Humanisme Rhône, Régie Nouvelle pour leurs activités en matière d'insertion et de logement, subventions qui étaient versées par le Conseil général auparavant, avec un avis favorable de la commission développement solidaire et action sociale.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe PRG.

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le groupe PRG votera favorablement ce projet de délibération dont l'objet, qui porte sur les subventions accordées aux associations Habitat et Humanisme Rhône Nouvelle Régie, Nouvel Habitat et Humanisme et Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, se place dans la ligne de répartition du transfert de compétences de l'ancien Conseil général du Rhône vers la Métropole de Lyon et le Conseil départemental du Rhône.

Notre programme local de l'habitat s'emploie à résorber les difficultés inhérentes au logement et nous pouvons nous en féliciter. Mais, nous le savons bien, à la marge du mal-logement, se profilent divers spectres facteurs d'inégalité : le mal-logement ou l'absence de logement exacerbe les problèmes déjà sensibles liés au chômage, au handicap, à la précarité et ne font que creuser les inégalités et participent des difficultés d'insertion. Aussi, les associations Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Habitat et Humanisme Rhône, Régie Nouvelle d'Habitat et Humanisme s'emploient-elles à élargir leur champ d'intervention au-delà des seuls points qui concernent le logement.

Au fil des lois, on observe cette prise en considération de l'importance du facteur logement : loi Besson en 1990, loi Dalo en 2007, refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement à partir de 2009. Cependant,

le contexte actuel reste très alarmant. Pour rappel, le recensement fait état de plus de 13,5 % de chômeurs au sein de la Métropole de Lyon. Au niveau national et selon la Fondation Abbé Pierre, 3,5 millions de personnes sont mal logées et ce sont plus de 5 millions qui sont fragilisées en raison de leurs difficiles conditions de logement.

Les chiffres et statistiques, dans leur froideur, nous éclairent sur la réalité et doivent nous interpeller sur les actions à soutenir. Votre présentation de la PPI, monsieur le Président, illustre positivement une volonté d'investissement, notamment sur le champ social -mais pas seulement- et nous vous en remercions.

Tant Habitat et Humanisme que Notre-Dame des Sans-Abri se démènent, et notamment -rappelons-le encore- grâce à des bénévoles, pour tenter au moins de réduire les brutalités de certaines situations. Et un logement décent, ils le savent, est au bénéfice du retour à l'autonomie et à la reconstruction d'un parcours de vie.

En participant, comme c'est le cas pour Habitat et Humanisme, aux commissions d'affectation des logements sociaux, en travaillant avec des bénéficiaires du RSA, ces associations engagées font des mesures de droit commun un véritable atout pour les personnes en situation de précarité et de rupture sociale.

On l'appelait misère, on lui donne aujourd'hui plutôt le nom de précarité ; les siècles passent mais l'une ou l'autre sont opiniâtres. Déjà, dans son discours à l'Assemblée nationale en juillet 1849, Victor Hugo disait à propos de la misère : "Je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscire, je dis détruire" ; il ajoutait : "Tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli". Oui, nous avons la volonté de limiter les ravages de la précarité en rêvant de la détruire et, à l'exemple de ces associations, faisons notre possible.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° 2015-0441 - éducation, culture, patrimoine et sport - Vénissieux - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0441. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la désignation de représentants du Conseil au sein des collèges de la ville de Vénissieux.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le rapport aux voix.

Adopté, les groupes Union des démocrates et indépendants et apparentés, Front national s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de :

a) 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein des conseils d'administration des 5 collèges publics de la Commune de Vénissieux,

b) un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du conseil d'administration du collège privé de la Commune de Vénissieux.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

Collèges publics	Titulaires	Suppléants
Jules Michelet	- M. Pierre-Alain MILLET - M. Damien BERTHILIER	- Mme Yolande PEYTAVIN - M. Eric DESBOS
Honoré de Balzac	- M. Gilles ROUSTAN - M. Damien BERTHILIER	- M. Pierre-Alain MILLET - M. Christophe GIRARD
Paul Éluard	- M. Idir BOUMERTIT - M. Eric DESBOS	- Mme Yolande PEYTAVIN - M. Gilles ROUSTAN
Louis Aragon	- Mme Marie-Christine BURRICAND	- Mme Yolande PEYTAVIN

Collèges publics	Titulaires	Suppléants
	- M. Eric DESBOS	- M. Damien BERTHILIER
Elsa Triolet	- Mme Yolande PEYTAVIN - M. Eric DESBOS	- M. Pierre-Alain MILLET - M. Damien BERTHILIER

Collège privé	Titulaire	Suppléant
La Xavière	- M. Eric DESBOS	- M. Christophe GIRARD

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0443 - éducation, culture, patrimoine et sport - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 7^{ème} édition du Festival Lumière du 12 au 18 octobre 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0443. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 7^{ème} édition du Festival Lumière qui illuminera la Métropole du 12 au 18 octobre 2015.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Front national.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, chers collègues, dans le magazine du Grand Lyon, vous indiquez que la Métropole permet d'avoir les moyens d'une offre culturelle riche. Au vu des multiples délibérations qui défilent sur ce domaine, nous voulons bien vous croire. Cependant, il ne faudrait pas assimiler forcément "riche" à "qualité" et encore moins croire que la culture se limite aux manifestations à rayonnement international que vous affectionnez.

Ce soir, dans deux délibérations, nous sont donc soumises deux manifestations culturelles majeures de la Métropole.

Concernant la Biennale d'Art contemporain, c'est logique d'accueillir ce type de manifestation car cela permet d'offrir un panorama de ce qu'est la création contemporaine. Lors des premières Biennales, nos critiques allaient essentiellement à l'encontre d'œuvres qui choquaient inutilement pour mieux dissimuler le vide de la démarche artistique. A présent, c'est l'évolution de la création contemporaine et donc le rôle de la biennale qui nous laissent dubitatifs. Depuis quelques années, l'art contemporain semble surtout devenu un acteur majeur du marché spéculatif. On expose à la biennale pour se faire connaître et voir sa cote grimper. La démarche artistique est secondaire. A force de vouloir en faire un art mondialisé à travers de grandes manifestations qui présentent les mêmes artistes, on aboutit à un art purement insipide, purement commercial, partie prenante de la société de consommation.

La biennale participe malheureusement aussi à deux autres démarches négatives : elle acte la fin de la peinture en favorisant systématiquement les installations. La promotion des artistes internationaux pour des raisons de rayonnement se fait au détriment des artistes nationaux et locaux ; enfin, avec deux biennales, une pour le public chic parisien et international et une autre intitulée Veduta, réservée aux habitants du Grand Lyon, son coût démesuré est aussi problématique car, dans le même temps, nos musées ne semblent plus capables de monter ou de reprendre de grandes expositions et que nous n'avons pas les moyens d'avoir une biennale des antiquaires ou de reprendre le musée des arts décoratifs.

Concernant le Festival Lumière, cette manifestation a le mérite de rappeler que Lyon est la ville qui a vu naître le cinéma. Il est d'ailleurs fort regrettable que nous n'ayons pas été capables de monter l'exposition Lumière, le cinéma inventé à Lyon.

Enfin, nous restons vigilants sur l'évolution de ce Festival dont le coût n'est pas négligeable car, là encore, on souhaite faire du rayonnement en récompensant des stars internationales de cinéma alors que d'excellents acteurs socialistes se produisent ici gratuitement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier. Madame Rabatel.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : J'ai expliqué l'an dernier ma critique du fait que les règles de ce Festival ne conduisent qu'à récompenser des hommes, sept fois sur sept, avec monsieur Martin Scorsese cette année. On ne l'avait pas pensé à l'origine, bien sûr, je ne dis surtout pas qu'on l'avait pensé à l'origine mais c'est devenu ainsi dans les faits. Donc, si les règles de ce Festival ne changent pas et qu'on ne récompense pas de grandes artistes actrices qui ont donné au cinéma autant que les réalisateurs, je m'abstiendrai avec mon groupe l'an prochain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Mais je vous signale qu'on ne récompense pas un acteur ou une actrice mais un réalisateur ou une réalisatrice. Donc vous nous ferez des suggestions pour l'an prochain

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2015-0445 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) ASVEL basket - Attribution d'une subvention à l'association ASVEL basket pour la saison 2014-2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0446 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 8° - Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon Basket Féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2014-2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0447 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention au SASP LOU Rugby pour la saison 2014-2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0448 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec le club sportif société anonyme professionnelle (SASP) Olympique Lyonnais - Attribution d'une subvention à l'association Olympique Lyonnais pour la saison 2014-2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0449 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention à l'EUSRL VHA pour la saison 2014-2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0445 à 2015-0449. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ces cinq délibérations concernent le soutien apporté par la Métropole aux centres de formation des clubs sportifs ASVEL Basket, Lyon Basket Féminin, LOU Rugby, Olympique Lyonnais et VHA (Villeurbanne Handball Association). Ces cinq délibérations ont obtenu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Deux minutes pour le groupe Métropole et territoires.

M. le Conseiller délégué SELLÈS : La commission éducation, culture, patrimoine et sports propose de soutenir financièrement les centres de formation des clubs sportifs professionnels de la Métropole. Ce soutien intervient au titre de leur mission d'intérêt général, de perfectionnement et d'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs qu'ils accueillent.

Sans revenir sur l'importance du sport professionnel dans ce qu'il apporte en termes de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire, en forgeant notamment notre identité internationale, nous donnons accès à l'organisation d'événements de niveau mondial, avec toutes les retombées positives que cela engendre en termes de développement économique et de notoriété.

C'est avec satisfaction que nous notons cette volonté de participer au développement d'une véritable politique sportive métropolitaine à chaque échelle, à tous les niveaux, au premier rang desquels l'accès à une formation de qualité pour les jeunes. Si tous ces jeunes ne réaliseront pas le rêve de très haut niveau, l'enseignement prodigué dans ce type de centre permettra à nombre d'entre eux de rebondir vers d'autres projets, qu'ils soient associatifs ou professionnels. C'est ainsi que se diffusent la connaissance mais aussi les valeurs du sport et que se construit, dans la durée, l'excellence sportive d'un territoire.

Aussi, pensons-nous être sur la bonne voie avec les cinq clubs retenus pour bénéficier de ce soutien : Villeurbanne Handball Association, l'Olympique Lyonnais, l'ASVEL, Lyon Basket Féminin et le LOU. Nous ne pouvons que regretter que l'ASUL Volley n'ait toujours pas, à ce jour, de centre de formation reconnu par la fédération qui lui permette d'accéder à ce type de subvention et ainsi de compléter le large panorama de disciplines soutenues par la Métropole de Lyon sur le volet formation.

Pour ces raisons et dans la continuité de l'aide votée aux sections sportives des collèges lors du Conseil du 29 juin dernier, le groupe Métropole et territoires votera donc ces attributions de subventions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, mes chers collègues, les délibérations qui nous réunissent aujourd'hui regroupent des sports qui diffèrent par leurs pratiques, leurs règles ou leurs objectifs. Néanmoins, un vecteur commun se dégage : l'entraînement, la formation. Il est nécessaire pour ces sports d'être bien entourés et accompagnés, et ce dès le plus jeune âge. C'est pour cela que les compétences métropolitaines portent non pas sur la subvention des clubs professionnels mais bien sur la formation des jeunes espoirs en devenir, et ce pour plusieurs raisons.

Elles reposent, premièrement, sur une volonté de rendre le territoire métropolitain attractif au niveau sportif. Nous avons, en effet -et ces délibérations le prouvent-, une forte densité de clubs de haut niveau sur notre territoire, qui n'est pas le fruit du hasard ; il est, au contraire, la conséquence d'un partenariat rigoureux et constructif entre les différents partenaires institutionnels et sportifs.

Ces subventions représentent également un signal fort à destination de la jeunesse. Que les jeunes viennent de notre Métropole ou d'ailleurs, le résultat est le même : la Métropole de Lyon apparaît comme une terre d'accueil pour la formation sportive, comme un lieu où il est possible de réussir et de se former d'où que l'on vienne. Mais la formation, telle que nous l'entendons, se doit d'être globale et de respecter l'épanouissement personnel du jeune sportif. Notre collectivité accompagne, de ce fait, ces jeunes talents au niveau sportif bien évidemment, dès l'enfance, mais également au niveau du suivi scolaire pour qu'ils puissent être bien dans leur corps et bien dans leur tête.

C'est une mission d'intérêt général que propose la Métropole, de par l'accompagnement aux jeunes dont je viens d'évoquer la teneur, de par également l'accompagnement aux structures qui désirent placer toute leur confiance dans la jeunesse pour créer une réelle entité et considérer l'athlète comme autre chose qu'une valeur marchande. Car le sport de haut niveau, ce n'est pas seulement les salaires mirobolants de ceux qui attirent les projecteurs ; le sport de haut niveau, c'est aussi une réalité plus méconnue : quatre athlètes sur dix gagnant moins de 500 euros par mois. Ce dossier est entre de bonnes mains au Gouvernement, qui agit en faveur de la poursuite d'une formation et d'une insertion professionnelle en leur apportant une meilleure protection juridique et sociale.

Notre collectivité continue pour sa part d'agir en permettant à ses futurs champions de déployer pleinement leur potentiel et de devenir des sportifs compétitifs au sein de structures de haut niveau, le tout dans un environnement sain, dans un environnement également où le sport féminin est accompagné selon les mêmes logiques que le sport masculin, à armes égales, comme le démontrent les très bons résultats du Lyon Basket Féminin ou de la section féminine de l'Olympique Lyonnais.

Et parce que nous avons conscience que le sport de haut niveau répond à un besoin constant de résultats, nous saluons le montant des subventions allouées aux différentes structures : à un niveau constant depuis quatre saisons pour ce qui concerne l'ASVEL, le Lyon Basket Féminin et le VHA, une hausse conséquente liée à l'accession en top 14 pour le LOU Rugby et une baisse de la subvention accordée à l'OL, proportionnelle à la baisse du budget de son centre de formation.

Nous voterons de ce fait en faveur de cette série de délibérations, en espérant que la Métropole de Lyon continue d'accompagner la formation dans les sections de haut niveau, tout comme le sport amateur, vecteur de santé physique et mentale et permettant le lien social entre les habitants de notre territoire métropolitain.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, mon intervention concerne les cinq délibérations relatives aux subventions des centres de formation ayant une mission d'intérêt général sur notre territoire métropolitain.

Ces rapports sont récurrents depuis 2005 et provoquent quelques réactions de notre part.

Tout d'abord, sur la forme : depuis plusieurs années, nous avons l'habitude d'auditionner les dirigeants de ces cinq clubs sportifs. Cette réunion annuelle, mise en place par monsieur le Vice-Président Guy Barral, était plébiscitée par l'ensemble des participants et nous pouvions avoir toutes les données pour forger notre décision. Cette réunion a aujourd'hui disparu. Quelle en est la raison ? Va-t-elle de nouveau être mise en place ? Nous le souhaitons vivement.

Sur le fond, plusieurs questions doivent être posées.

Quel est le seuil plancher du haut niveau ? Pour nous, c'est la Pro B. Il faut donc revoir notre position car des clubs non villeurbannais ou lyonnais seraient éligibles à cette aide.

Ces centres de formation nous disent -ou plus précisément nous disaient- travailler en maillage étroit avec les clubs périphériques. Est-ce que le LOU travaille avec les clubs d'Ecully, de Rillieux la Pape ? Je n'en sais rien. Pour concrétiser ces partenariats, il serait bien qu'une charte soit consacrée à ce maillage et signée entre ces cinq clubs et la Métropole. Cela irait dans le sens d'une politique sportive globale et structurante.

La formation sportive et professionnelle, le suivi médical doivent être de qualité. Cet axe nous semble être bien pris en compte, plus particulièrement par l'ASVEL où le suivi est de bon augure.

Sur l'avenir des jeunes en échec sportif, nous insistons pour que la formation scolaire, voire universitaire, soit adaptée à une reconversion possible.

Enfin, sur la communication, les événementiels mis en place par ces cinq clubs, nous aimerions que la Métropole y soit associée.

Nous voterons ces cinq rapports parce que les montants sont reconduits à l'identique par rapport à l'année dernière, même avec une diminution pour l'OL. Nous serons vigilants sur le centre de formation de ce club pour l'année prochaine avec la création du nouveau stade.

Par contre, nous nous abstenons l'année prochaine si la commission d'audit n'est pas remise en place car nous considérons que notre vote de cette année manque de fondement sur des bases analysables.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons contre les dossiers 2015-0445, 2015-0447 et 2015-0448 qui concernent la SASP ASVEL, le LOU Rugby et l'Olympique Lyonnais. Ils disposent visiblement largement de suffisamment de fonds pour ne pas avoir besoin de l'argent des métropolitains pour leur centre de formation. Nous pensons qu'un bien meilleur usage de ces sommes est tout à fait possible, par exemple en direction des clubs amateurs.

Juste, pour terminer, une petite mention spéciale, si je puis dire, à l'Olympique Lyonnais qui, ces jours-ci, attaque la Ville de Lyon au tribunal administratif et là, que l'on devrait éventuellement financer... C'est tout de même assez étonnant !

En revanche, nous voterons les dossiers Lyon Basket Féminin et Villeurbanne Handball Association.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Retirée.

M. LE PRESIDENT : La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, les cinq délibérations que nous allons voter dans quelques instants illustrent une question cruciale, celle du financement du sport professionnel en France. A l'heure où l'argent public se fait rare, à l'heure où les collectivités sont plus que jamais mises à contribution, le soutien public des clubs professionnels ne peut échapper aux questions sur son coût et sa pertinence.

Aujourd'hui, le monde du sport professionnel évolue très rapidement et le modèle traditionnel de soutien des collectivités s'essouffle. Depuis le début des années 2000, ce soutien s'est toutefois intensifié, il a particulièrement bénéficié aux clubs pour lesquels la professionnalisation est récente, c'est-à-dire essentiellement les sports de salle comme le basket, le volley ou le hand. Cet appui a aussi changé de nature : d'une manière générale, la part des subventions directes s'est réduite au profit d'aides, d'autres aides publiques, comme l'achat de prestations.

Ce n'est pas ici le moment de faire un débat sur le financement du sport professionnel mais je souhaitais réinscrire ces délibérations dans ce contexte général et évolutif.

Je voulais également souligner quelques autres éléments importants sur les textes qui nous occupent.

La question des aides publiques ne peut pas, à mon sens, être abordée d'une manière binaire. Il faut distinguer les sports dont le modèle est proche du sport business -je pense ici au rugby et au football- des sports où la professionnalisation est moins aboutie, notamment dans les sports de salle. Réduire les subventions pour ces derniers est synonyme de disparition du club. Il faut en être conscient. L'actuel Maire de Limoges, monsieur Lombertie, ne dit pas autre chose dans la *Gazette des Communes* d'octobre dernier. D'ailleurs, il faut savoir que la part de l'aide publique est d'autant plus forte que le sport est moins professionnel et moins médiatique.

Quelques chiffres : pour la saison 2011-2012, le montant total de subventions, qui représente tout de même 157 millions d'euros, allait de 2 % des budgets des clubs pour la ligue 1 de football à 79 % pour la ligue B masculine de volleyball. Pour la Pro A de basketball, cela représentait 30 % ou encore 52 % pour la ligue féminine de handball. En rugby, les subventions publiques représentent par contre 3 % du budget pour le top 14 et 5 % de la Pro D2. La situation du football n'est donc pas comparable à celle du handball, bien que ces deux sports soient professionnels.

Ces chiffres nous obligent donc à avoir une approche plus fine, une approche qui embrasse à la fois le contexte propre à chaque discipline, la structure de son économie et la situation locale, là où le club réside. C'est pourquoi notre groupe La Métropole autrement souhaite, comme d'autres collègues qui l'ont exprimé lors de la commission éducation, culture, patrimoine et sport -je pense aux élus du groupe Synergies-Avenir-, le maintien ou la constitution d'une commission *ad hoc* au sein de la Métropole pour évoquer ces sujets. Cette commission, comme par le passé, pourrait comporter, en plus des représentants métropolitains, des représentants des Communes concernées, notamment les adjoints au sport qui ne sont pas forcément Conseillers métropolitains.

Je souhaite également souligner la stratégie métropolitaine illustrée par ces délibérations qui visent à soutenir les centres de formation des clubs professionnels. L'aide apportée aux structures de formation du VHA, de l'OL, du LOU, de l'ASVEL et du LBF, du basket féminin correspond parfaitement à une mission d'intérêt général des clubs professionnels. En cela, elle justifie notre soutien, conformément aux orientations de la loi Buffet.

Ce soutien se justifie aussi par l'ambition qui anime la Métropole, ambition qui s'illustre au travers de la PPI qui affirme clairement que la Métropole participe au développement de l'agglomération à travers un soutien aux actions de rayonnement culturel et sportif. Il y a donc ici un enjeu plus large que la seule question sportive.

D'ailleurs, le sport, c'est souvent bien plus que le sport, et ce parce qu'il est un formidable support de valeurs qu'il peut véhiculer. C'est à la fois un outil de rayonnement international et de développement économique. C'est aussi un outil de promotion de la santé publique, un facteur de cohésion sociale et un levier de développement éducatif. Nous le voyons au niveau de nos Communes où le développement de la pratique sportive passe par la mise en réseau des écoles, des activités périscolaires et des clubs. A ce titre, la compétence de la Métropole relative à la gestion des collèges est un outil à renforcer. L'ouverture des équipements scolaires peut être une question à poser pour favoriser la promotion de la pratique sportive et l'ouverture des établissements sur leur quartier. Le soutien apporté aux actions sportives des collèges est aussi un autre levier qui participe aux mêmes objectifs.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe La Métropole autrement votera ces délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues. Depuis dix ans, notre assemblée est sollicitée pour l'attribution de subventions aux centres de formation de clubs sportifs professionnels, on va préciser, pour un montant qui avoisine, en tout et consolidé, 900 000 euros.

Donc, comme d'autres groupes, nous ne remettons pas en cause ces attributions mais le soutien financier qu'apporte désormais la Métropole revêt plusieurs objectifs, dont deux nous apparaissent primordiaux.

Ces centres de formation sur lesquels s'appuient les clubs sportifs constituent de véritables viviers pour les sportifs professionnels de demain. Ils assurent aux jeunes qui sont repérés un cursus scolaire et la possibilité d'une insertion professionnelle adaptée au rythme intense des entraînements sportifs de haut niveau. Ce

dispositif leur garantit de révéler leur talent mais également une porte de sortie -et c'est très important- s'ils ne devenaient pas joueurs professionnels.

Deuxième objectif, ce soutien doit susciter également en retour, de la part de ces clubs, un partenariat entre le tissu sportif de haut niveau et les clubs amateurs de la Métropole. Les groupes précédents ont insisté sur cette particularité. Il prendrait toute sa signification lors de rencontres, de manifestations dans certaines Communes. Les joueurs professionnels sont souvent considérés comme des modèles, des exemples à suivre par les plus jeunes. A ce titre, ils seraient de parfaits vecteurs pour transmettre les valeurs de leur sport auprès des jeunes, voire même de très jeunes pratiquants. Quoi de plus motivant que de rencontrer un modèle, une idole pour un jeune sportif -on va préciser femme ou homme- ? Et qui sait, cela peut même susciter des vocations dans le domaine sportif et les différentes disciplines qui sont concernées.

La plupart des clubs de haut niveau jouent le jeu, affichent une volonté de remplir leur rôle auprès de clubs amateurs. Au bout d'une dizaine d'années, les choses se mettent en place ; cela a été long mais elles se mettent en place. Les sportifs de haut niveau contribuent à des actions de promotion, se déplacent sur les terrains, participent à des manifestations sportives amateurs, rencontrent les jeunes publics ; mais cet aspect-là, au bout de dix ans, demeure encore trop timide et nous aimerions qu'un juste retour vers les Communes de tailles diverses soit plus affirmé et plus engagé.

Et, comme d'autres groupes l'ont dit avant nous, nous avons, il y a maintenant plus de dix ans, l'avantage d'avoir mis en place un groupe de travail d'audition de ces clubs sportifs. Ce groupe de travail était chargé d'évaluer et de contrôler l'usage des subventions allouées. Chaque année, les clubs sportifs venaient se présenter et présenter leur bilan financier et aussi le bilan des actions qu'ils menaient au sein de leur club et auprès des clubs amateurs en se déplaçant physiquement. Au-delà de cette audition, ces temps d'échanges avec les responsables des centres permettaient d'appréhender leur fonctionnement, les difficultés éventuelles rencontrées -comme, par exemple, le handball qui, il y a plusieurs années, nous avait effectivement sensibilisés à ses grandes difficultés-, de prendre la mesure de la dimension humaine de ces clubs. C'était pour nous aussi, en tant qu'élus, l'occasion d'instaurer un dialogue, de faire entendre nos souhaits. Les centres, au-delà de leur club, étaient investis d'une mission par nous et devenaient un acteur à part entière de la politique sportive de l'agglomération.

À ce jour, monsieur le Président, avec ce nouveau mandat, nous n'avons plus aucune nouvelle de cette commission d'audition des clubs. Donc à notre tour, nous questionnons. A-t-elle été supprimée ? Est-elle reportée ? L'arrivée de la Métropole a-t-elle changé la donne ? Les élus que nous sommes, avec d'autres, aimeraient connaître la raison de cette suppression éventuelle et souhaiteraient vivement que cette commission soit de nouveau mise en place, avec la participation de tous les groupes politiques volontaires ; et, en synthèse, demander plus à ceux à qui nous accordons des subventions.

Nous voterons néanmoins ces subventions pour soutenir la mission d'intérêt général que nous confions à ces clubs sportifs et nous demandons le renouvellement et la mise en place à nouveau de cette commission d'audition des clubs.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller BUTIN : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je veillerai à ce qu'effectivement, le groupe puisse se remettre en place. Donc je mets aux voix les dossiers un par un :

- n° 2015-0445 (ASVEL Basket) -

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Adopté.

- n° 2015-0446 (Lyon basket féminin) -

Adopté à l'unanimité.

- n° 2015-0447 (LOU Rugby) -

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Front national ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ;

- abstentions : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Communiste, Parti de gauche et républicain.

Adopté.

- n° 2015-0448 (OL) -

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

- n° 2015-0449 (VHA) -

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° 2015-0450 - proximité, environnement et agriculture - Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0450. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission. C'est une désignation pour la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône et de la Métropole de Lyon.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de :

a) 3 représentants ès qualité au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône et de la Métropole de Lyon ;

b) 1 représentant au titre du collège des collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

* Représentants de la Métropole de Lyon ès qualité

- Mme Emeline BAUME
- M. Pascal DAVID
- M. Guy BARRET

*Représentant de la Métropole de Lyon au titre du collège des collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets

- Mme Béatrice GAILLIOUT

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N 2015-0451 - proximité, environnement et agriculture - Commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Programmation et finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0451. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT). Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaire :

- monsieur Christophe DER CAMP

Suppléant :

- madame Véronique SARSELLI

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Il y avait une intervention, alors allez-y, intervenez !

M. le Conseiller GILLET : Merci, monsieur le Président. Ce rapport consiste à désigner un représentant au sein de la commission départementale postale territoriale.

Nous profitons de cette intervention pour vous rappeler que La Poste ferme un certain nombre d'établissements sur la Métropole et, plus particulièrement, sur le quartier Provinces-Chavril à Sainte Foy lès Lyon.

La Poste, en tant que société à part entière, doit présenter un budget en équilibre. Cette entreprise nous explique avoir perdu en dix ans la moitié de son chiffre d'affaires sur son cœur de cible, le courrier, du fait du transfert de technologie du papier vers le numérique, citant comme exemple les feuilles de soins remplacées par la carte vitale et les déclarations d'impôts faites sur Internet. La Poste, pour remédier à cet écueil, doit retravailler son maillage territorial régulièrement. C'est la vie de toute entreprise évoluant dans un secteur concurrentiel, nous ne le contestons pas.

Cela étant dit, nous insistons pour que certains services de La Poste puissent être maintenus, certes sous de nouveaux modes de fonctionnement plus économiques mais, pour certaines personnes -et nous pensons aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite-, ces services sont indispensables. Ces prestations sont de véritables liens sociaux dans les quartiers. Parmi ces services, nous pensons à la Banque postale, aux livraisons de colis, aux affranchissements avec accusé de réception. La Poste propose des points Poste chez les commerçants, des points de distribution informatisée de colis. Des expériences ont déjà eu lieu sous cette forme mais leur pérennité n'a pas été probante. Pour que cela marche, il faut que le commerçant soit gagnant et que l'utilisateur trouve un service de qualité. La Poste doit faire cet effort-là.

Nous vous demandons, via votre représentant, d'insister auprès de La Poste pour travailler dans cette direction vers l'intérêt général et le service de qualité aux usagers.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc nous avons voté.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2015-0454 - proximité, environnement et agriculture - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la commune rurale d'Ivoamba pour le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Antady, commune rurale d'Ivoamba - Madagascar - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0455 - proximité, environnement et agriculture - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Aide médicale et développement (AMD) pour le projet d'adduction d'eau dans les quartiers ruraux de Mahambo - Madagascar - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0456 - proximité, environnement et agriculture - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement et la mise en place de services communaux de l'eau dans la région Analanjirofo - Madagascar - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0457 - proximité, environnement et agriculture - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Le Partenariat pour le programme d'accès à l'eau en milieu scolaire (PAEMS) 2013-2015 - Année 2 - Région de Matam -Sénégal - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0458 - proximité, environnement et agriculture - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association des ressortissants de NDYA - SENEGAL pour le projet d'accès à l'eau potable de NDYA - Sénégal - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0454 à 2015-0458. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, les rapports 2015-0454, 2015-0455, 2015-0456, 2015-0457 et 2015-0458 concernent le Fonds eau sur la base de la loi Oudin. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Monsieur le Président, merci. Chers collègues, vous l'aurez voulu, c'est toujours la même explication de vote mais je vais tout de même répéter puisqu'en politique, l'art de la répétition, c'est aussi quelque chose de bien.

Aujourd'hui, vous demandez à la représentation métropolitaine de voter plus de 500 000 euros de subventions à Madagascar, au Sénégal, sans oublier le Bénin. On voit bien que depuis votre frénésie décentralisatrice et l'hyper-métropolisation que vous avez initiée, monsieur le Président, les collectivités territoriales, puissantes comme des Etats, s'arrogent des compétences générales, la Région ouvrant des ambassades à l'étranger, la Métropole exerçant une activité humanitaire très soutenue.

Comme nous l'avions prévu, la loi NOTRe, qui arrive au terme de son parcours législatif, ne supprimera pas la clause de compétence générale, elle ne va pas clarifier les compétences de chaque collectivité et, comme à chaque fois, l'enchevêtrement des compétences se fera au détriment de la stabilité fiscale et de la lisibilité de l'organisation administrative. C'est un point de divergence essentiel entre nous et je vous promets, monsieur le Président, qu'en 2017, date de la grande réforme territoriale de notre Gouvernement, nous redessinerons les contours de l'attribution de chaque collectivité. Cela peut vous faire rire, madame Béatrice Vessiller, mais ce sera peut-être la réalité et, en tout cas, chaque collectivité aura, pour plus de clarté et plus de lisibilité, ses compétences propres.

Mon groupe votera contre ces rapports. Mais il n'y a pas d'un côté ceux qui ont du cœur et de l'autre ceux qui n'en ont pas. Aider les Sénégalais et les Malgaches à accéder à l'eau potable est un beau projet qui doit être mené par l'Etat français pour aider ces pays et faire rayonner la France et conforter ses positions stratégiques. Le principe de responsabilité s'impose aujourd'hui aux responsables politiques locaux qui sans cesse -comme vous, monsieur le Président- augmentent les impôts et les taxes. Nous avons récupéré l'aide sociale du Conseil général, alors employez donc cet argent de l'aide internationale pour aider nos compatriotes les plus nécessiteux !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Donc je vais mettre aux voix ces dossiers.

Adoptés, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2015-0463 - proximité, environnement et agriculture - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations Anciela, Arthropologia, Eisenia, FRAPNA Rhône, LPO Rhône et Sea Science et Art pour l'année 2015 et avenants à 4 associations : Anciela, Arthropologia, FRAPNA Rhône et LPO Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0463. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération relative au plan d'éducation à l'environnement vers un développement durable, qui est un complément à la délibération de mars 2015 et qui concerne plusieurs associations : Eisenia pour le lombricompostage, Sea Science et Art pour l'eau et les fleuves et plusieurs associations qui sont Anciela, Arthropologia, la FRAPNA Rhône, la LPO Rhône sur un événement qui était Le temps des cerises, qui a bien sûr reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, le GRAM votera pour cette attribution de subventions de fonctionnement pour 2015 à six associations partenaires de notre Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable. Ces subventions, d'un montant total de 29 440 euros, s'ajoutent à celles que nous avons déjà approuvées en Conseil de Métropole le 23 mars dernier.

Dans le même cadre de préoccupation, et au-delà de cette délibération elle-même, nous voulons exprimer ce soir notre approbation face à la démarche de la Métropole qui travaille désormais sa candidature à l'appel à projets Zéro gaspi zéro déchet, et ce notamment sous l'impulsion de madame la Conseillère déléguée Emeline Baume qui a réuni il y a quelques jours, lors d'une séance de travail, les élus des Communes et arrondissements volontaires ainsi que l'ensemble des acteurs intéressés par cette démarche ; nous l'en remercions.

Notre approbation est de double niveau :

- d'une part -et ainsi que vous l'indiquez, monsieur le Président, lors du débat accompagnant le vote de la PPI-, oui, il faut que nous développons une forme de culture de la recette et ne pas hésiter à répondre à des appels à projets nationaux quand ils vont dans le sens de nos préoccupations et quand ils peuvent contribuer au développement de nos politiques publiques métropolitaines ;

- d'autre part, le GRAM avait déjà exprimé il y a quelques mois, ici même, son souhait que notre Métropole s'engage dans cet appel à projets et nous indiquions alors que le premier arrondissement de Lyon se proposait d'être un des territoires d'expérimentation sur lesquels pouvait s'appuyer notre Métropole pour répondre à cet appel à projets. C'est dans cet esprit d'ailleurs que le 2 juillet dernier la Mairie du premier arrondissement a organisé la journée Amphitryon sur les pentes de la Croix-Rousse, une journée qui nous a permis de mettre en lien et en lumière l'ensemble des acteurs mobilisés sur le thème de l'économie circulaire : régies de quartier, conseils de quartier, Pignon sur rue, Epicerie sociale et solidaire, Lyon à double sens, entre autres.

Nous avons inauguré aussi, en présence de madame Emeline Baume, le premier lombricomposteur collectif situé dans l'espace public de la Métropole, financé par la Mairie d'arrondissement, installé et accompagné par l'association Eisenia.

Nous continuerons donc à développer ce type de projets avec les habitants de l'arrondissement, ces acteurs économiques et associatifs, ces écoles aussi et nous renouvelons ce soir notre proposition de faire partie des territoires d'expérimentation de la Métropole dans le cadre des politiques publiques d'éducation au développement durable, comme de l'appel à projets national Zéro gaspi zéro déchet.

Nous vous remercions.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, chers collègues, à travers cette délibération, c'est bien l'investissement en faveur de notre environnement de demain que nous mettons en exergue avec cette volonté d'éduquer nos enfants. Cette démarche est aujourd'hui plus que nécessaire, alors que notre Métropole a accueilli le sommet climat et territoires la semaine dernière et que notre pays organise la conférence sur le climat au mois de décembre.

L'enjeu est de taille et il s'agit ici d'avoir cette volonté structurelle de sensibiliser le public jeune à l'éco-citoyenneté. Ma question est donc la suivante : est-il envisagé d'introduire de façon systématique dans la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires des ateliers ou activités liés à l'éducation au développement durable sur l'ensemble de la Métropole ? Notre groupe y est favorable.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Chers collègues, il y a un peu plus de quinze jours, j'étais présente à la présentation des défis écol'énergie de l'agglomération. Il devait y avoir là au moins 300 enfants et tous convaincus de la nécessité d'économiser l'énergie. De l'énergie, ils en avaient. Non pas pour faire plaisir à leurs enseignants ou aux animateurs de l'Agence locale de l'énergie, d'OIKOS ou d'HESPUL qui les avaient accompagnés dans leur travail tout au long de l'année. Cet hiver, j'avais reçu les petits Villeurbannais du défi écol'énergie en mairie et leurs parents présents aussi me disaient combien ils étaient "pénibles" à la maison, avec toutes sortes de prescriptions d'achat ou d'usage et des comportements qu'ils entendaient voir appliqués dans leur famille.

L'efficacité de telles actions d'éducation ne fait pas de doute et, parce qu'il n'y a pas de développement qui soit durable sans éducation vers un développement durable, ce plan me semble majeur pour l'ensemble des politiques conduites par la Métropole en faveur de la citoyenneté, en faveur du bon usage et de la bonne compréhension des solutions nouvelles qui sont proposées aux habitants, grands ou petits. Que ce soit sur les sujets de la mobilité, de l'énergie, de l'eau, de la nature des déchets, des sujets que l'on a couramment l'habitude de placer sous le vocable d'environnementaux, le social transcende à travers la question de l'accès à l'énergie pour tous ou celle de la santé par une alimentation saine et équilibrée mais qui peuvent aller également au-delà avec les questions de solidarité notamment.

Pédagogie pour tous et, la semaine dernière, j'étais avec des personnes âgées retraitées, une personne des services de la Métropole était là également, pour parler avec la FRAPNA arbres et modes de gestion de la nature en ville, bien différents de ceux qu'ils ont connus pendant des années, nouveaux modes de gestion qui participent aujourd'hui de la climatisation de la ville. Cet épisode de canicule rend plus évident encore l'intérêt d'une telle pédagogie.

Je vais peut-être enfoncer des portes ouvertes mais je tiens à préciser que l'éducation vers un développement durable est un vrai métier. Adapter les discours selon que l'on a face à soi des seniors ou des enfants de classes maternelles, savoir expliciter des phénomènes parfois complexes, donner envie de découvrir, donner envie d'apprendre, donner envie de s'exprimer par la parole ou par l'art sur la question étudiée, donner envie de transmettre à d'autres, comme le défi -j'y reviens- qui amène les enfants à proposer des aménagements aux services techniques et à se faire des ambassadeurs de leurs actions auprès de l'ensemble de la communauté scolaire. J'ai rencontré des enseignants qui redécouvraient, à travers l'éducation vers un développement durable, la passion d'enseigner et de "mauvais élèves" -entre guillemets- qui se passionnaient pour les mathématiques quand il s'agissait de calculer des longueurs de pales d'éoliennes. Tous ces animateurs associatifs que vous percevez à travers ces rapports récurrents ont bien du talent.

À l'heure de la COP 21, la proposition de mieux comprendre le changement de paradigme qui nous est imposé par le réchauffement climatique est essentielle mais aussi d'adapter nos comportements à l'évolution nécessaire. Ce sont ces petits pas de nos concitoyens et de nous-mêmes, élus, qui rendront nos villes vivables et qui permettront d'éviter une catastrophe à certains territoires fortement touchés aujourd'hui par ces dérèglements de notre climat. Et la boucle est bouclée, la solidarité Nord-Sud est là aussi.

L'éducation vers un développement durable est indissociable de l'action de nos Villes et de la Métropole pour une ville plus durable et plus humaine.

Le groupe La Métropole autrement votera ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2015-0464 - proximité, environnement et agriculture - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER)/Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Attribution de subventions à la fédération La Bruyère 61 et à l'association Le marché de la Martinière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0464. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un rapport ayant trait à la mise en place de circuits courts de distribution alimentaire.

Le premier des dossiers qui ont été validés lors du comité de pilotage PSADER/PENAP, qui est un comité partenarial -je le rappelle- où siègent également la Région et la Chambre d'agriculture, concerne une fédération d'associations avec notamment Arbre à légumes, Croqu'éthique et Alter conso. Le second a trait à un dossier qui a fait couler beaucoup d'encre puisqu'il s'agit de l'association Halle de la Martinière, dont il convient de dire qu'il ne faut pas s'étonner que le délai passe avant, mais quand on met en place une méthode partenariale, cela prend forcément plus de temps. Donc ils avaient bien déposé le dossier dans les temps mais le temps qu'il soit instruit par le comité de pilotage PSADER/PENAP, puis qu'il passe ensuite en délibération, cela demande un certain temps. Donc le fait que cela arrive maintenant ne leur est pas imputable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2015-0465 - proximité, environnement et agriculture - Plan climat énergie territorial (PCET) - Accompagner le développement de la filière bâtiment durable - Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon au titre de l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0465. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une expérimentation qu'on poursuit depuis quelques années avec la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, qui consiste à prendre une trentaine de personnes très éloignées de l'emploi et de les former aux métiers du bâtiment dans le cadre de l'isolation thermique des logements. C'est un dossier dont je voudrais dire que l'expérience montre tout de même que former des personnes, surtout aujourd'hui où nous avons la compétence, si on met en rapport les dépenses de formation et les dépenses du RSA que nous verserions à ces personnes-là, c'est tout de même très "rentable" pour la collectivité. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, l'université britannique Anglia Ruskin, dans une étude des plus poussées, prévoit la fin de la civilisation humaine en 2040 si nous ne changeons pas de comportement, individuel comme collectif. Pour donner une touche un peu moins grave, un peu plus décalée, un peu plus ludique, d'ici vingt-cinq ans donc, un film comme *Mad Max*, qui connaît actuellement dans son nouvel épisode un succès considérable dans les salles de cinéma de la Métropole, pourrait hélas sortir de l'écran pour prendre une forme sinistre de réalité.

Qu'on se rassure, il n'y a aucune fatalité à ce sombre scénario. Dans le combat contre la catastrophe écologique, les territoires de la planète ont, à côté des Etats et des acteurs du monde économique, vocation à faire partie de la solution au problème. Comme l'a dit tout à l'heure monsieur le Président Gérard Collomb, notre Métropole se doit d'ailleurs d'être en première ligne dans ce combat.

En accueillant le sommet climat énergie en son sein, notre Métropole et notre Région ont clairement voulu faire entendre la voix des solutions locales aux problèmes globaux. Ils ont notamment versé, à travers une rencontre des Gouverneurs et Maires autour de monsieur le Président Gérard Collomb, leur contribution au débat de la COP 21 avec une déclaration commune. Notre action, celle de la Métropole de Lyon, loin de se limiter à des temps ponctuels, s'inscrit également dans des structures comme le Réseau mondial pour des villes durables qui réfléchissent toute l'année pour un développement soutenable des grandes agglomérations et dont lesquelles notre Métropole est des plus actives à travers monsieur le Vice-Président Bruno Charles.

Le plan climat, énergie et territoires du Grand Lyon pose des enjeux et amène à des solutions, tant à la fois sociales qu'environnementales, un cocktail auquel notre groupe est particulièrement attaché. Plus d'un habitant de la Métropole sur cinq serait dramatiquement impacté dans son pouvoir d'achat si les dépenses d'énergie venaient à augmenter dans notre Métropole. A travers les trois 20 (réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, économie de 20 % de la consommation énergétique, montée à 20 % de la part du renouvelable dans le mix énergie), c'est à l'horizon 2020 trois objectifs importants qui vont être atteints par notre Métropole.

La réalisation de ces objectifs se déroule selon nos modèles lyonnais chers à notre Président, monsieur Gérard Collomb, en alliant aux forces institutionnelles le monde de la recherche, les citoyens, les associations ainsi que le monde économique -sans ambiguïté- si cher à monsieur le Vice-Président David Kimelfeld. Ce sont des initiatives locales et associatives comme la Give Box à Lyon 7°, la P'tite rustine à Bron ou encore l'épicerie mobile dans différents quartiers du Grand Lyon. Ce sont des entreprises de toutes tailles qui développent là une gestion plus

intelligente de l'énergie à travers les smart grids, ici une initiative de sobriété énergétique qui cherche à mettre en place une production sans déchets.

Au niveau institutionnel, les leviers que notre Métropole actionne sont nombreux. Je pense à notre futur PLU-H qui a inscrit dans ses objectifs la volonté d'aboutir à une agglomération des courtes distances et ainsi économiser temps de transport et dépense énergétique. Je pense à l'innovation en matière d'économie de la dépense d'énergie que représentent les smart grids, technologies de pointe si présentes dans l'éco-quartier de Confluence. Je pense aux critères de la commande publique qui, ici plus qu'ailleurs, prennent en compte la proposition environnementale des prestataires. Je pense au développement des transports collectifs devenus le moyen majoritaire de déplacement de nos concitoyens dans la Métropole et pour lesquels un milliard d'euros vont être inscrits dans la PPI. Je pense enfin au travail avec le pôle de compétitivité Axelera pour encourager et développer la recherche et l'entrepreneuriat en matière de cleantech. Et la liste est encore bien longue, longue comme la tâche qui est la nôtre dans le chemin de la préservation de notre monde. C'est avec ces séries de mesures concrètes et pragmatiques que nous faisons changer le scénario du pire.

Monsieur le Président, vous avez cité tout à l'heure Protagoras. Je finirai avec son élève le plus célèbre, Euripide, qui nous disait : "L'homme de cœur est celui qui cherche à donner tous les moyens dont il dispose à l'espérance de l'avenir". Nous nous félicitons que nous soyons ici tous des hommes et des femmes de cœur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2015-0466 - proximité, environnement et agriculture - Contrat territorial du programme de restauration du Canal de Miribel et de sa nappe - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0466. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller délégué BERNARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, je salue l'arrivée au vote de cette assemblée du contrat territorial 2015-2020 pour la mise en œuvre du programme de restauration du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe. Le programme d'actions que nous sommes appelés à voter aujourd'hui est l'aboutissement d'un travail débuté en 2010, sur demande du préfet au SYMALIM, pour porter l'élaboration d'un projet de restauration du canal de Miribel qui réponde aux attentes des collectivités et entre dans le cadre du Plan Rhône.

Pour l'élaboration de ce projet, la Métropole et le SYMALIM ont coprésidé un comité de pilotage composé des deux Départements et des Syndicats intercommunaux créés autour de ces deux canaux, associant également l'Etat, Voies navigables de France, l'Agence de l'eau, EDF et la Région. C'est là le premier point qui me paraît essentiel dans la genèse du projet qui nous est proposé, son aspect partenarial. Le comité de pilotage prévu au contrat, et donc la gouvernance à venir dans la mise en œuvre, regroupe tous ces signataires et est à cette image. De même, le partenariat financier est exceptionnel, avec une participation des partenaires à près de 70 % ; cela traduit à la fois leur soutien sans faille et une implication collective.

Deuxième élément, il s'agit d'un projet trait d'union entre notre Métropole et le Département de l'Ain car si le canal de Miribel se situe à près de 80 % sur leur territoire, les enjeux pour notre Métropole sont également colossaux. L'espace naturel des îles de Miribel Jonage et Crépieux-Charmy est dévolu aujourd'hui à la protection de Lyon contre les crues, à la production de l'eau potable de l'agglomération (plus de 95 % de l'eau distribuée dans la Métropole provient de ce territoire) mais aussi à la respiration des Métropolitains qui affectionnent très largement cette nature propice à la détente.

Il s'agit enfin d'un maillon essentiel à la réalisation d'un projet qui nous est cher dans cette assemblée : l'Anneau bleu.

Ce contrat illustre donc la capacité à travailler ensemble et non simplement côte à côte, à mettre nos énergies au service de projets communs sur des espaces partagés, dans l'intérêt de nos territoires et de nos populations.

Car, en l'occurrence -et ce sera mon dernier point-, les enjeux sont de taille. Nous avons là une nouvelle chance de réaliser une restructuration devenue impérieuse au regard de l'état des lieux. Au fil du temps, en effet, avec la force des crues, le canal s'est enfoncé de quatre mètres localement, menaçant la sécurité des riverains et

contraignant la réalisation de l'Anneau bleu. Cet enfoncement fragilise, par ailleurs, la capacité de production d'eau potable et le dispositif de protection et d'alimentation des captages. Enfin, la biodiversité du canal, les lînes, les lacs, la forêt alluviale régressent au rythme de cet enfoncement. La restauration du canal de Miribel est donc devenue une priorité.

Un programme a été défini à échéance 2027, dont l'objectif global est l'amélioration de la gestion de la ressource en eau sur le secteur du Rhône à Miribel-Jonage pour garantir la pérennité des usages et reconquérir la qualité écologique des milieux.

Le présent contrat comprend un premier ensemble d'actions à réaliser sur la période 2015-2020. Il se veut à la fois efficace et prudent, en traitant en premier lieu des questions sécuritaires et en expérimentant les travaux de restauration.

Au nom du groupe Socialiste, je veux donc saluer la naissance de ce projet emblématique du plan Rhône, la démarche partenariale du contrat 2015-2020 et le travail de pilotage du SYMALIM.

Je forme le souhait qu'au-delà de ce contrat -que nous soutenons fortement, vous l'avez compris-, tous les acteurs maintiennent leur engagement sur la totalité du programme de restauration. Et je ne peux pas oublier notre collègue monsieur Jérôme Sturla pour sa mobilisation et son soutien dans une démarche que nous avons déjà initiée et portée dans le mandat précédent.

Et, pour terminer, un petit clin d'œil taquin envers notre Vice-Président chargé des finances et lui dire, en ma qualité de chef d'entreprise avisé, que cette dépense est une valeur ajoutée dans la requalification de tout ce territoire naturel si cher à nos concitoyens métropolitains ; et nos collègues de l'Ain apprécieront notre détermination.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2015-0467 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0467. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Oui, monsieur le Président, c'est une désignation pour l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme. Avis favorable de la commission

M. LE PRÉSIDENT : 2 postes de représentants titulaires sont actuellement vacants au sein de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. Je vous propose les candidatures suivantes :

- monsieur Bernard GENIN
- monsieur Christophe GIRARD

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0468 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0468. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Donc toujours une désignation pour le Conseil d'administration de la société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon, un représentant du Conseil, monsieur le Président, avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

M. LE PRESIDENT : Un poste de représentant titulaire est actuellement vacant au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon. Je vous propose la candidature de madame Yolande PEYTAVIN.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix;

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0469 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0469. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Donc une désignation pour le comité syndical du SEPAL, un représentant du Conseil.

M. LE PRESIDENT : Un poste de représentant titulaire est actuellement vacant au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL). Je vous propose la candidature de madame Yolande PEYTAVIN.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0470 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0470. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Il s'agit des représentants au CAUE Conseil d'administration du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement. Il y a un amendement à faire voter, monsieur le Président, pour passer de 3 sièges à 4 sièges parmi les 6 représentants prévus pour les collectivités locales.

(VOIR annexe 4 page 188).

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets aux voix l'amendement portant le nombre de nos représentants de 3 à 4.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de 4 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Rhône. Je vous propose les candidatures suivantes :

- monsieur Richard LLUNG
- monsieur Michel LE FAOU
- madame Claude REYNARD
- madame Anne REVEYRAND

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0471 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0471. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Dernier rapport de désignation pour le Conseil d'administration de l'ADIL du Rhône, désignation de plusieurs représentants du Conseil. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône. Je vous propose les candidatures suivantes :

- monsieur Michel LE FAOU
- madame Dominique NACHURY

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0472 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) TASE - Réduction du périmètre et modification du dossier de création - Ouverture et modalités de la concertation préalable -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gomez a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0472. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GOMEZ absent momentanément : Monsieur le Président, en l'absence de monsieur Gomez, avis favorable de la commission pour ce rapport de réduction du périmètre et de modification du dossier de création à Vaulx-en-Velin, Carré de Soie, ZAC TASE. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe Front national.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération est l'occasion de faire le point sur le Carré de Soie, car la situation n'est guère idyllique.

Tout d'abord, le choix fait de l'implantation de commerces pour dynamiser et faire décoller le site s'avère un véritable fiasco. Depuis 2012, les fermetures de commerces s'enchaînent, notamment les grandes enseignes qui attireraient du public, comme Jardiland, bientôt Castorama qui va quitter les lieux, tandis que Boulanger souhaiterait réduire sa surface. Rappelons que des surfaces sont déjà vacantes depuis longtemps.

Ces plusieurs fermetures font que ce pôle de commerces se transforme en espace fantôme durant la semaine, hormis les restaurants et le cinéma. L'activité tourne au ralenti, au grand désarroi des commerçants. Les magasins sont déficitaires à cause de la faible fréquentation du site. C'est donc bien un échec qui risque de rejaillir sur l'ensemble du projet du Carré de Soie, des projets immobiliers qui risquent aussi de connaître des déconvenues.

Favoriser le logement social va sans doute permettre au PS de conserver un électorat mais ne va guère valoriser le site.

Enfin, le problème des transports en commun risque de devenir épineux car métros, bus et trams sont déjà saturés aux heures de pointe.

Or, désenclaver le site pour le rendre attractif est une priorité. Le projet Carré de Soie illustre parfaitement les erreurs de développement urbain de la Métropole que vous multipliez. Vous vous contentez de faire de simples opérations immobilières en lieu et place de la création d'un site agréable à vivre et à résider.

Enfin, nous sommes loin du projet initial du quartier "Tout pour vivre ensemble" qui vantait les espaces verts. Au final, nous aurons droit à un centre commercial vide et à des immeubles sociaux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL en remplacement de M. le Conseiller GOMEZ absent momentanément.

N° 2015-0473 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terrailon - Mission de relogement et portage de la vacance de logements 2013 - Attribution d'une subvention à Alliade habitat - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0473. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour la ville de Bron, une opération de renouvellement urbain du Terrailon, avec l'attribution d'une subvention à Alliade habitat.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Dites donc, il y a beaucoup de Front national aujourd'hui ! Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Mesdames et Messieurs, ces projets de délibération portent sur le renouvellement urbain, Terrailon et aussi la suite du projet de rénovation de la Duchère. Je ne reviendrai pas sur la Duchère, j'en ai parlé au Conseil municipal de Lyon, je pourrai en reparler l'année prochaine peut-être.

En tout cas, je vais vous citer une parole de monsieur Nordine, éducateur et habitant de la Duchère : "Oui, ici, on a embelli les rues, les immeubles mais les jeunes, eux, n'ont pas été embellis. Je crains le pire pour l'avenir, ces gosses ont la haine". Je crois que Nordine, dans sa grande sagesse, a tout dit. Il a raison, il confirme l'échec de cette politique de la ville, si coûteuse pour nos compatriotes et avant tout l'échec global, il confirme l'échec global d'une société sans véritable modèle d'assimilation.

Même si l'argent coule à flots -et vous nous en donnez encore aujourd'hui la démonstration-, même si les barres sont détruites et remplacées par des R+2, R+3, R+4 qui reflorissent un peu partout, quelque chose manque encore et manquera toujours. Ce quelque chose, c'est le sentiment d'appartenance à la Nation, à une communauté de destin homogène et pacifique. Ces cités sont devenues des zones difficiles, sans lien social entre populations différentes, qui se dominent ou qui s'ignorent, des territoires communautarisés, des territoires perdus de la République.

L'été est là, monsieur le Président, et avant de rejoindre Saint Tropez, je vous invite à lire peut-être l'excellent ouvrage d'un groupe de professeurs qui relataient en 2002 l'antisémitisme, le sexisme, l'islamisme qui déferlaient dans les quartiers et dans les lycées des cités françaises il y a une dizaine d'années. Boycotté à l'époque, il ressort aujourd'hui en édition de poche, *Les territoires perdus de la république*, recueil de messieurs Emmanuel Brenner et Georges Bensoussan. Ces enseignants lucides, confrontés à la haine et à l'obscurantisme, regrettent qu'à l'époque -et c'est pareil encore aujourd'hui-, à la parution de leur livre témoignage, avaient répondu un long silence médiatique et un long silence politique venu de la gauche bien pensante. On nous priva de parole, on nous dénigra, ce qui nous valu à nous, gens de gauche, d'être qualifiés de racistes et de xénophobes, vieux stéréotypes qui permettaient sans risque de camper dans le camp du bien. On rejoint le modèle moral fantasmé des ennemis de l'étranger. Tout cela, on connaît, on le vit tous les jours.

Monsieur le Président, tous ces milliards pour les quartiers rénovés pour quel résultat ? Pour une insécurité qui augmente, pour un communautarisme qui s'installe ? Je crois que, monsieur Collomb, les socialistes des années 1980, épris d'humanisme, des principes des droits de l'homme, du multiculturalisme, savaient-ils, savez-vous, que trente ans plus tard, ils condamneraient leurs propres enfants à la paupérisation et au communautarisme dans ces cités ?

Je crois que cette question mérite d'être posée et les milliards de la politique de la ville n'y changeront rien, malheureusement.

M. LE PRESIDENT : Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres : dans le titre du projet de délibération, il convient de lire "2015" au lieu de "2013"

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu et M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Alliade Habitat, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° 2015-0474 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Projet de rénovation urbaine sur les quartiers de la Sauvegarde et du Château - Ouverture de la concertation préalable - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0474. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de délibération qui vous est soumis concerne la zone d'aménagement concerté de la Duchère, projet de rénovation urbain sur les quartiers de la Sauvegarde et du Château, ouverture de la concertation préalable. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller SANNINO : Monsieur le Président, mes chers collègues, merci. En d'autres temps, j'aurais peut-être retiré mon intervention à cette heure avancée, mais vu l'intervention de monsieur Boudot, c'est peut-être l'occasion d'une petite révision.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport inaugure le lancement d'une nouvelle étape du projet de rénovation de la Duchère. Lancé en 2003 et se terminant en 2018, ce programme de réhabilitation a permis de transformer un grand ensemble en l'un des tout premiers éco-quartiers d'Europe. Le défi était important, mais les résultats obtenus montrent clairement que la mise en place de politiques ambitieuses par notre agglomération peut permettre de réformer des situations parfois difficiles et de ramener les territoires précarisés au cœur de notre maillage social et territorial.

Ces résultats n'ont pu être atteints que par un travail concerté replaçant l'homme au cœur de son environnement. La réhabilitation de la Duchère, c'est d'abord la diversification de l'habitat et la promotion de la mixité sociale. Ce sont en effet 1 700 logements sociaux reconstruits en partie sur place et répartis dans les autres quartiers de Lyon. La part des logements sociaux sur le site est ramenée de 80 à 54 % par la construction de 1 800 nouveaux logements. Ce sont aussi plus de 700 logements sociaux réhabilités depuis le début du projet.

La réhabilitation de la Duchère, c'est aussi la promotion de la mixité des fonctions urbaines. En introduisant du commerce renouvelé, de l'activité économique, nous favorisons la création d'emplois au cœur du quartier d'habitation. L'arrivée prochaine d'un hôtel, d'un pôle entrepreneurial, ainsi que l'installation d'un pôle de proximité de la Maison de l'emploi et de la formation complèteront l'offre existante et l'installation d'un médicentre, regroupant à terme une vingtaine de médecins et de professionnels de la santé, va dans ce sens et dans le sens d'une meilleure accessibilité aux soins.

Dans ce cadre renouvelé, la place Abbé Pierre revêt un caractère majeur et central en accueillant autour d'elle le lycée de la Martinière Duchère, la bibliothèque municipale, la halle d'athlétisme, des résidences d'habitation, des bureaux et un marché alimentaire l'après-midi.

La réhabilitation de la Duchère, c'est encore la préservation de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie, en renforçant la présence végétale dans le quartier, en raccordant près de 5 000 logements au réseau de chauffage urbain biomasse, en végétalisant un hectare de toiture, en créant trois bassins de rétention d'eau et en mettant en place des silos enterrés pour la collecte des déchets. Tout cela a valu la labellisation éco-quartier de la Duchère en 2013.

C'est aussi le désenclavement du quartier en renforçant sa desserte par les transports en commun, la création d'un parking relais et le développement des modes doux. La réhabilitation de la Duchère, c'est enfin le renforcement de la cohésion sociale en favorisant la vie de quartier, en soutenant l'action et l'implantation des associations locales, en installant une maison des fêtes et des familles et en réhabilitation des institutions scolaires.

Ce vaste projet métropolitain est bel et bien un projet réalisé avec un panel extrêmement large d'acteurs publics et privés, associatifs, pour œuvrer à sa rénovation et à sa redynamisation. Mais c'est d'abord et avant toute une histoire écrite avec ses habitants, l'histoire d'un projet nécessaire qui a su prendre le temps d'une large concertation pour l'accompagnement de chacun dans le processus difficile du relogement. Les échanges, remarques, propositions, interrogations ont entouré et continuent d'entourer le projet.

Ce qui nous est demandé aujourd'hui, c'est de valider la mise en place préalable de la concertation pour la partie qui nous concerne, la requalification des quartiers de la Sauvegarde et du Château, afin de parachever ce grand projet innovant pour notre Métropole, projet exemplaire de son action pour favoriser la cohésion sociale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Donc je vais mettre aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2015-0414 - Etudes prospectives de mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Vesco comme rapporteur du dossier numéro 2015-0414.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Conseiller délégué VESCO absent momentanément.

N° 2015-0415 - Villeurbanne - Projet national de recherche MURE (MUltiRecyclage et Enrobés tièdes) - Attribution d'une subvention à l'association Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil (IREX) pour son programme d'actions 2015 - Convention de collaboration pour l'organisation d'un chantier expérimental sur la Commune de Villeurbanne - Rue du Canal - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0416 - Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0415 et 2015-0416. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2015-0419 - Transfert de l'organisation et du fonctionnement de la liaison ferrée express entre Lyon et l'aéroport Lyon Saint-Exupéry au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Convention de financement - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2015-0419. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2015-0426 - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0428 - Attribution de subventions à l'association Lyon urban data pour la mise en oeuvre d'un dispositif innovant à destination des entreprises pour concevoir et tester les services de la ville de demain - Programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0426 et 2015-0428. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2015-0429 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 12^{ème} édition du forum des interconnectés à Lyon les 3 et 4 décembre 2015 et pour son programme d'actions 2015 relatif à la promotion numérique - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2015-0429. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme DOGNIN-SAUZE Karine, Présidente du conseil d'administration de l'association Réseau des territoires innovants, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0433 - Université - Création d'un service commun sur l'université - Convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0435 - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention aux associations Allies, Sud Ouest emploi, Techlid et Uni est pour le programme d'actions 2015 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les PME et TPE - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Les dossiers numéros 2015-0433 et 2015-0434 sont retirés de l'ordre de jour.

(Retirés).

III - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2015-0442 - Association l'Institut Lumière - Adhésion à l'association - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0444 - Biennale d'Art contemporain 2015 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0442 et 2015-0444. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

IV - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2015-0478 - Opérations globalisées 2015 de la direction de la culture, du sport et de la vie associative - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0480 - Inventaire comptable et règles d'amortissement - Budgets gérés en plans de comptes M 41 et M 57 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2015-0497 - Lyon 8° - Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Aménagement des voiries et espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0478, 2015-0480 et 2015-0497. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité;

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM absent momentanément.

N° 2015-0479 - Opérations globalisées de la direction de la propreté relevant des compétences transférées par le Département du Rhône 2015 - Individualisation totale d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0481 - Augmentation de l'apport en capital à l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0479 et 2015-0481. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Adoptés à l'unanimité, MM. Richard BRUMM (pouvoir à Mme Fouziya BOUZERDA) et Max VINCENT, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2015-0481 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2015-0489 - Vaulx en Velin - Réseau de chaleur - Travaux de modernisation et de développement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0499 - Marcy l'Etoile - Requalification de l'avenue des Alpes - Phase n° 3 - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0503 - Travaux de dragage, relevés bathymétriques, barges et engins de chantiers - Autorisation de signer un accord cadre multi attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0506 - Maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2015-0507 - Prestations de maintenance, installations et fourniture des équipements des systèmes de sécurité incendie, extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA), trappes de désenfumage à exécuter sur le patrimoine bâti de la Métropole - Autorisation de signer les marchés à bons de commande de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0508 - Marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement et autorisation de signer les marchés à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0514 - Bron - Vénissieux - Travaux d'aménagement sur les équipements sportifs du Stade du Rhône - Parc de Parilly - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2015-0489, 2015-0499, 2015-0503, 2015-0506 à 2015-0508 et 2015-0514. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2015-0493 - Coordination des activités protocolaires - Maintien d'une activité accessoire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2015-0494 - Convention de mise à disposition partielle de personnel à la Métropole de Lyon - Renouvellement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2015-0495 - Ratios d'avancement de grade - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2015-0515 - Tous lyonnais, Tous solidaires, Testez l'engagement bénévole - Attribution d'une subvention à l'association Les petits frères des pauvres pour l'édition 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0493 à 2015-0495 et 2015-0515. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je rappelle que le dossier numéro 2015-0495 fait l'objet d'un amendement déposé sur vos pupitres.

(VOIR annexe 5 page 189).

Je mets aux voix l'amendement pour le dossier numéro 2015-0495.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le dossier numéro 2015-0495.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix les dossiers numéros 2015-0493, 2015-0494 et 2015-0515.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0501 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains sur les ex-voies du Conseil général transférées dans le domaine public routier métropolitain dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0505 - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Engagement financier - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Conseillère Cochet comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0501 et 2015-0505. Madame Cochet, vous avez la parole.

Mme la Conseillère COCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Alliade Habitat, M. Pierre-Alain MILLET, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société ICF Sud-est Méditerranée n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier numéro 2015-0505 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère COCHET.

N° 2015-0502 - Maintenance du système d'information des tunnels de la Métropole de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2015-0502. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2015-0504 - Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées GIP-MDMPH - Adoption de l'avenant à la convention constitutive - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées - personnes handicapées - Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2015-0504 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2015-0510 - Attribution de subventions aux équipements culturels et collectifs artistiques - Autorisation de signer les conventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0518 - Collèges publics - Compensations tarifaires des demi-pensions hébergées pour le trimestre janvier-mars 2015 - Approbation de la convention relative à la compensation d'écart de recettes avec le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0519 - Petits et moyens travaux dans les collèges - Cités scolaires - Etudes techniques - Mobilier et équipement - Equipements spécifiques - Individualisation d'autorisations de programmes - Attribution de subventions d'équipement - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0520 - Utilisation des équipements sportifs de la Ville de Lyon par les collèges - Avenant de prolongation aux conventions d'utilisation - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0510 et 2015-0518 à 2015-0520. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0512 - Versement d'une participation au Syndicat mixte de gestion de l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0513 - Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de la Fédération musicale du Rhône (FMR), l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), Léthé musicale et le Centre de formation des enseignants de la musique Rhône-Alpes (CEFEDM) pour l'année 2015 -

Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0516 - Attribution d'une subvention en nature et d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Soutien au développement du Bureau OMS de Lyon 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0512, 2015-0513 et 2015-0516. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

V - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2015-0452 - Schéma général d'assainissement 2015-2027 - Acceptation du dossier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0453 - Participation à l'analyse comparative des services d'eau potable et des services d'assainissement des données 2014 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0452 et 2015-0453. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Gérard CLAISSE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier numéro 2015-0453 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2015-0459 - Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics - engagement de la démarche d'élaboration - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0460 - Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône et de la Métropole de Lyon - Animation et suivi - Convention avec le Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0459 et 2015-0460. Madame Baume, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère déléguée BAUME absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES en remplacement de Mme la Conseillère déléguée BAUME absente momentanément.

N° 2015-0461 - Transfert, transport et traitement de déchets non dangereux non inertes lot n° 1 : stockage - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0462 - Accueil, transport et prise en charge en installation de stockage de déchets non dangereux de mâchefers issus de l'usine de traitement et de valorisation de déchets (U.T.V.E.) Lyon Sud - Autorisation de signer un marché à la suite d'un appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0461 et 2015-0462. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

**Départ à la retraite de monsieur Jacques Léone,
photographe et pupitreur**

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, avant de clore notre séance, en notre nom à tous, je souhaite une bonne retraite à monsieur Jacques Léone qui a rempli, pendant près de trente-neuf ans, les fonctions de photographe à la Communauté urbaine de Lyon, puis à la Métropole et, pendant presque la même durée, de pupitreur pour la bonne marche de notre assemblée. Pour sa dernière séance, je lui souhaite une longue et heureuse retraite et je lui offrirai un présent en notre nom à tous.

(Applaudissements).

Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 20 heures 10).
